

Rapport annuel 2013



EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 188 milliards de dollars en date du 31 octobre 2013.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de près de 20 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

2	Message du président et chef de la direction
5	Message du président du conseil d'administration
6	Architecture de gouvernance
7	Responsabilités clés des comités du Conseil
8	Conseil d'administration
9	Bureau de la présidence
10	Divulgateion d'information sur les risques
11	Rapport de gestion
95	États financiers consolidés audités
194	Données relatives aux exercices antérieurs
196	Renseignements à l'intention des actionnaires

FAITS SAILLANTS

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* et énoncées dans le Manuel de CPA Canada.

	2013	2012	Variation %
Résultats d'exploitation <i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Revenu total	5 163 \$	5 313 \$	(3)
Résultat net	1 554	1 634	(5)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479	1 561	(5)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	20,6 %	24,5 %	
Par action ordinaire <i>(en dollars)</i>			
Résultat – de base	8,87 \$	9,40 \$	(6)
Résultat – dilué	8,80	9,32	(6)
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation <i>(en équivalent imposable)⁽¹⁾</i> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
Revenu total	5 242 \$	5 087 \$	3
Résultat net	1 491	1 396	7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 416	1 323	7
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19,7 %	20,7 %	
Par action ordinaire <i>(en dollars)</i>			
Résultat – de base	8,48 \$	7,93 \$	7
Résultat – dilué	8,41	7,86	7
Par action ordinaire <i>(en dollars)</i>			
Dividendes déclarés	3,40 \$	3,08 \$	
Valeur comptable	45,81	40,04	
Cours de l'action			
haut	90,48	81,27	
bas	72,35	63,27	
clôture	90,48	77,18	
Situation financière <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 octobre 2013	Au 31 octobre 2012	Variation %
Actif total	188 204 \$	177 903 \$	6
Prêts et acceptations	97 338	90 922	7
Dépôts	101 886	93 249	9
Dette subordonnée et capitaux propres	11 587	10 710	8
Ratios de fonds propres selon Bâle III ⁽²⁾			
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	7,3 %	
catégorie 1	11,4 %	10,1 %	
total	15,0 %	14,1 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(183)	(190)	
en % des prêts et acceptations	(0,2) %	(0,2) %	
Couverture d'intérêts	11,47	12,23	
Couverture de l'actif	3,84	3,45	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice <i>(en milliers)</i>	162 991	161 308	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	22 737	23 180	
Capitalisation boursière <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	14 747	12 450	
Actifs sous administration et sous gestion <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	258 010	232 027	
Nombre d'employés	19 691	19 920	(1)
Nombre de succursales au Canada	453	451	–
Nombre de guichets automatiques	937	923	2

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les ratios au 31 octobre 2013 sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2012 sont présentés pro forma.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

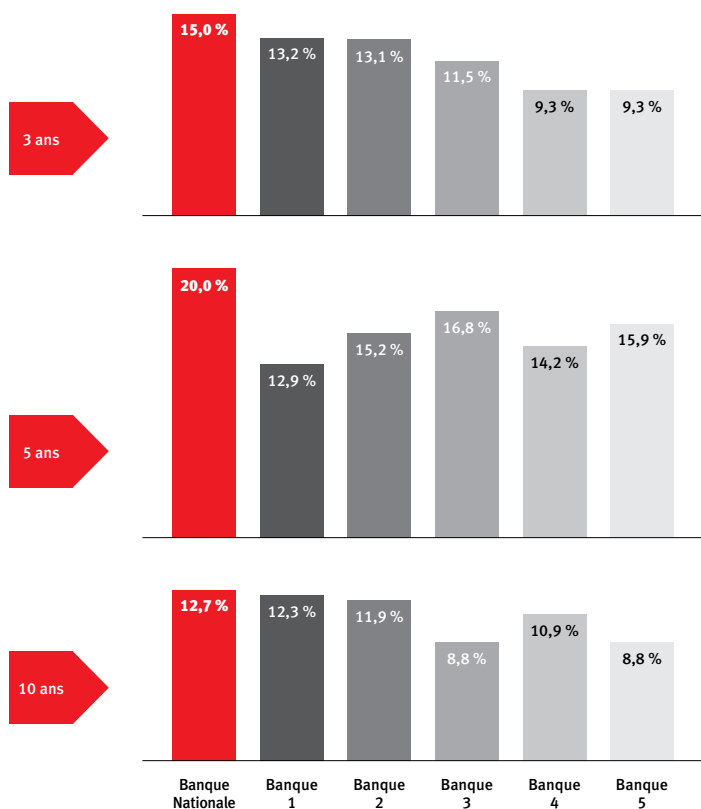
De nouveau, nous sommes heureux de vous faire part cette année de solides résultats financiers et des progrès soutenus dans le positionnement de la Banque Nationale en vue d'assurer sa croissance durable et un rendement supérieur pour les actionnaires durant les années à venir.

Le résultat net excluant les éléments particuliers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 a atteint 1 491 M\$, en hausse de 7 % comparativement à 1 396 M\$ en 2012, tandis que le résultat dilué par action a augmenté de 7 %, atteignant 8,41 \$. Les revenus totaux excluant les éléments particuliers ont progressé de 3 % pour atteindre 5 242 M\$, comparativement à 5 087 M\$ durant l'exercice précédent. Le revenu net ajusté, le résultat dilué par action et les revenus totaux sont en progression depuis maintenant 11 années consécutives.

Compte tenu des dividendes versés et de l'appréciation du titre, qui a atteint un niveau record en 2013, les actionnaires ont bénéficié d'un rendement total intéressant cette année, tout comme cela a été le cas lors des trois, des cinq et des dix dernières années. En effet, la Banque Nationale se compare avantageusement aux autres grandes banques canadiennes à l'égard de tous ces horizons de placement en ce qui a trait au rendement pour les actionnaires.

À la lumière des résultats record de 2013 et des perspectives d'avenir favorables, le conseil d'administration a décidé de hausser le dividende trimestriel de 6 % pour le porter à 0,92 \$ par action à compter du 1^{er} février 2014. Le Conseil a également approuvé un fractionnement de ses actions ordinaires en circulation à raison de deux pour un sous la forme d'un dividende en actions au début de 2014. Ces deux décisions témoignent de notre confiance en l'avenir de la Banque Nationale et de notre détermination à maximiser le rendement dont jouissent les actionnaires.

Rendement total pour les actionnaires



Création de valeur

Notre approche en matière de création de valeur pour nos actionnaires se compose essentiellement de quatre éléments.

Le premier consiste à viser un taux de croissance des résultats annuels égal ou supérieur à la moyenne des grandes banques canadiennes. Les trois autres éléments portent sur la réalisation de nos objectifs financiers, c'est-à-dire une gestion serrée des coûts et du risque, une gestion disciplinée du capital des actionnaires et l'atteinte des normes les plus élevées de service à la clientèle et de responsabilité sociale.

Chaque année, nous nous attendons à ce que chacun de nos trois secteurs d'exploitation contribue à la croissance des résultats. Nous comptons sur la saine répartition de nos lignes d'affaires et sur la diversification des revenus dans chacune d'entre elles pour parer aux activités qui ne réussiraient pas à donner leur pleine mesure en raison du contexte économique. La constance de nos résultats en matière de création tangible de valeur valide notre approche ainsi que notre assurance que la diversité des activités de la Banque Nationale représente une assise solide favorisant sa croissance.

Particuliers et Entreprises

Au cours des trois dernières années, le secteur des Particuliers et Entreprises a affiché un bon rendement avec un taux de croissance annuel composé des bénéfiques de 6 %. En 2013, nous avons encore une fois dépassé les prévisions grâce à une forte croissance des prêts, un contrôle serré des dépenses et la qualité exceptionnelle de notre portefeuille de crédit.

En 2014, nous profiterons du déploiement l'an dernier de l'une des meilleures plateformes hypothécaires de sa catégorie en Amérique du Nord, qui permet l'approbation de 75 % des demandes en une seule rencontre avec le client, dans l'ensemble de notre réseau de succursales, de nos centres d'appels et de notre équipe de vente mobile au Québec. Le traitement rapide nous donne un avantage sur la concurrence dans les prêts hypothécaires, et l'économie de temps réalisée nous permet d'affecter davantage de ressources à d'autres activités productrices de revenus, en plus de réduire les coûts.

Nous allons également modifier nos canaux de distribution afin de tenir compte de l'évolution des préférences de nos clients et de leur fournir l'accès et la flexibilité auxquels ils s'attendent, tout en étant positionnés de façon à leur offrir des renseignements et des conseils financiers en temps opportun, sans égard au canal qu'ils auront choisi d'utiliser. Les services bancaires en ligne et mobiles sont à la hausse et nous adaptons notre site Web, nos succursales, nos centres d'appel et notre équipe de vente mobile de façon à offrir le meilleur service possible à nos clients. En demeurant à leur écoute, nous gagnons des parts de marché au Québec actuellement, et nous consolidons notre position future.

Nous continuons à augmenter notre empreinte pancanadienne de façon délibérée. En plus de nos succursales, nous comptons sur des relations de longue date avec des courtiers hypothécaires indépendants et sur des partenariats avec des fournisseurs de services financiers non bancaires afin de stimuler l'acquisition de clientèle et la croissance des volumes. Le déploiement de notre plateforme hypothécaire à l'extérieur du Québec l'an prochain va permettre la croissance des prêts hypothécaires à travers le pays et nous allons continuer à mettre en œuvre des projets ciblés destinés à accentuer la pénétration du marché.

Gestion de patrimoine

Les revenus du secteur de Gestion de patrimoine découlent à peu près également du Québec et de notre importante présence pancanadienne. Au cours des trois dernières années, ce secteur a généré un taux de croissance annuel composé des résultats et des revenus de 5 % et de 8 %, respectivement, et est en mesure de gagner des parts de marché à travers le Canada au cours des prochaines années.

Notre expansion pancanadienne est orchestrée de façon hautement ciblée et va continuer de l'être. Au cours des dernières années, nous avons ouvert plusieurs succursales en plus de procéder à l'acquisition et à l'intégration réussie de deux institutions importantes – Wellington West Holdings Inc. et la division des services-conseils en placements de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Grâce à de telles actions et à la mise en œuvre d'autres initiatives, nous jouissons d'une couverture directe des grands centres canadiens beaucoup plus vaste et de revenus potentiels beaucoup plus élevés qu'il est généralement reconnu. L'amélioration des résultats de ce secteur en 2012 et en 2013 découle largement de la croissance du volume d'affaires réalisé à l'extérieur du Québec, tendance qui devrait se poursuivre.

En novembre 2013, nous avons conclu l'acquisition des Services institutionnels TD Waterhouse. Cette transaction renforce considérablement la position qu'occupe le Réseau des correspondants Banque Nationale à titre de premier fournisseur de services de traitement de valeurs mobilières auprès de firmes indépendantes de conseillers financiers à travers le Canada, avec plus de 480 000 comptes clients. De plus, elle génère immédiatement des bénéfices, accroît notre présence dans les actifs gérés sur honoraires, un marché en croissance, en plus d'offrir de multiples occasions de ventes croisées au sein du secteur de Gestion de patrimoine et avec les services bancaires aux particuliers.

Au Québec, des initiatives couronnées de succès dans le créneau des bien nantis et des services tarifés ont mené à des gains de parts de marché et nous sommes positionnés de façon à pouvoir soutenir cette croissance.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers va continuer d'être un facteur clé de notre rendement, comme il l'a été précédemment. Ce secteur a affiché un taux de croissance annuel composé du revenu total et du résultat net de 6 % et de 17 %, respectivement, au cours des trois dernières années. Il génère maintenant environ 30 % de ses revenus des activités de ses clients au Québec, où nous occupons le premier rang sur le marché, comparativement à 70 % à l'extérieur de la province. Dans l'ensemble du pays, nous sommes un chef de file dans les produits de placement structurés et les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux, avec des positions solides dans les services bancaires aux entreprises et d'investissement. La diversification des sources de revenu ainsi que l'étroite collaboration et le bon équilibre entre les divisions nous aident à maintenir un rendement solide malgré les fluctuations des marchés financiers, procurant ainsi une constance relative des revenus et des résultats qui ne se voit guère dans le secteur des services financiers.

Pour la suite, nous allons continuer à mettre l'accent sur les sociétés canadiennes et les besoins de nos clients, tout en cherchant les occasions internationales qui correspondent à nos activités courantes et à notre savoir-faire. Avec l'ouverture d'un bureau à Hong Kong et la consolidation de notre présence à Londres et à New York, nous souhaitons accroître notre capacité à vendre des produits canadiens à l'étranger tout en gardant un œil sur les tendances et les occasions observées sur les marchés financiers mondiaux.

Services aux clients

Nos stratégies et nos initiatives sont entièrement centrées sur la clientèle. L'objectif primordial de l'initiative *un client, une banque* consiste à accroître notre capacité à fournir un service supérieur à la clientèle dans un contexte multicanaux.

Les nombreuses mesures adoptées au cours des cinq dernières années ont accru notre orientation client et nous avons amorcé la prochaine étape de notre parcours vers l'excellence. Nous tenons à ce que les clients soient au cœur de chacune des décisions et des actions de nos employés dans tous nos canaux de distribution, et nous disposons d'une feuille de route détaillée pour ce faire. La promesse adressée à nos clients – la banque qui s'occupe vraiment de ses clients – va nous amener à offrir la meilleure expérience client et ainsi nous assurer un avantage concurrentiel.

La technologie sera un catalyseur essentiel. Nous profitons déjà de notre plateforme hypothécaire de pointe. Plusieurs améliorations aux processus et à la technologie seront déployées en 2014 et durant les années suivantes afin d'appuyer les efforts de nos employés.

Gestion des coûts et du risque

Les mêmes plateformes technologiques seront des alliées de taille dans la réduction des coûts et l'accroissement des économies réalisées. Au fur et à mesure que les anciens systèmes seront remplacés au fil des années à venir, nous prévoyons faire des gains mesurables d'efficacité dans le secteur des Particuliers et Entreprises. La discipline et l'agilité qui caractérisent notre culture vont également nous aider à maintenir un étroit contrôle des dépenses. Du côté du secteur de Gestion de patrimoine, nous commençons à voir de grandes améliorations découlant de la croissance de nos activités et notre secteur des Marchés financiers se classe maintenant parmi les chefs de file de sa catégorie relativement au ratio d'efficacité.

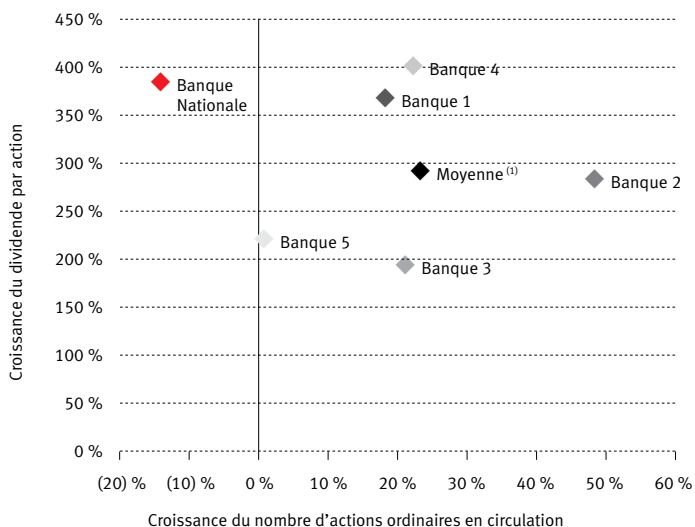
Notre performance en gestion des risques a contribué de façon marquée à nos résultats financiers. Année après année, nous parvenons à maintenir la plus haute qualité de crédit comparativement à nos pairs. Nous jouissons du plus faible ratio de pertes sur créances du secteur des services financiers dans nos portefeuilles Particuliers et Entreprises. En Gestion de patrimoine, notre approche ciblée et disciplinée nous a bien servis dans le processus de négociation et d'intégration de nos acquisitions. Le secteur des Marchés financiers, avec ses activités centrées sur les clients et son expertise canadienne, compte sur un parcours solide en matière de gestion des risques. La saine gestion des risques est une qualité durable qui est profondément ancrée dans la culture de la Banque Nationale.

Gestion du capital

Au cours des dernières années, nous avons financé notre croissance organique et plusieurs acquisitions stratégiques, tout en versant toujours plus de capital aux actionnaires par le biais de dividendes et de rachats d'actions.

Au cours des trois dernières années, les rachats par offre publique dans le cours normal des affaires ont totalisé 7,2 millions actions ordinaires. Grâce à ces rachats et à l'absence de récente émission d'actions, nous sommes dans la position fort enviable de compter moins d'actions ordinaires en circulation aujourd'hui qu'au début de l'an 2000. À des fins de comparaison, tel qu'illustré ci-après, pendant la même période, les autres grandes banques canadiennes ont accru leur nombre d'actions de 20 %, en moyenne.

Capital versé



(1) Moyenne pour les six plus grandes banques canadiennes.

Parallèlement, grâce à une approche prudente et disciplinée, nous avons considérablement augmenté nos ratios de capital de façon à nous conformer aux exigences plus rigoureuses imposées par les autorités de réglementation canadiennes et internationales. Des normes encore plus strictes sur le capital vont entrer en vigueur au cours des prochaines années et nous sommes certains de pouvoir satisfaire à la réglementation tout en continuant à gérer les capitaux dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Responsabilité sociale

Faire preuve de responsabilité sociale favorise les affaires et notre succès nous permet de jouer un rôle économique et social toujours plus grand au sein des collectivités où nous sommes présents.

Chaque année, nous accordons un appui considérable à la collectivité par le biais de dons et de commandites. À titre de fervents partisans de l'enseignement supérieur partout au Canada, en 2013, nous avons accordé le plus important don jamais versé en faveur de l'éducation en entrepreneuriat, soit une somme de 10 millions de dollars versée dans le cadre de la campagne de financement Campus Montréal. Nous avons également élargi notre programme *Présents pour les jeunes* qui s'adresse aux jeunes de 25 ans et moins. En 2013, 12 comités régionaux ont été mis sur pied à travers le Canada afin de choisir des projets-jeunesse parmi 1 600 dossiers de candidature et en 2014, nous ferons don d'une somme d'un million de dollars pour la réalisation des projets choisis.

Nous avons accordé notre soutien à plusieurs autres initiatives tournées vers la jeunesse l'an dernier, sans oublier les dons que nous faisons traditionnellement dans les domaines de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture ainsi que de l'entraide communautaire. Aux activités philanthropiques de l'entreprise se greffent, comme chaque année, les activités caritatives issues de la générosité des employés de la Banque Nationale menées au profit de leurs collectivités à travers le Canada.

Succès du modèle d'affaires

Notre approche de création de valeur et notre modèle suprarégional nous ont permis d'assurer d'excellents rendements aux actionnaires, mais nous reconnaissons que les succès passés ne sont pas garants de l'avenir.

De nombreux défis nous attendent – y compris la faible croissance économique, l'endettement des consommateurs et les changements technologiques – de même que des occasions de croissance. Nous allons rester disciplinés et nous allons continuer à nous adapter aux conditions qui règnent actuellement sur le marché, tout en appliquant notre stratégie à long terme. Dans tout ce que nous entreprenons et sans égard au point particulier du cycle économique auquel nous nous retrouvons, nous cherchons à adopter une approche mesurée et équilibrée s'inspirant de notre orientation client et de notre solide culture de gestion des risques.

Pour la suite, nous allons nous efforcer de communiquer plus efficacement les points forts de notre modèle d'affaires. À l'automne 2013, nous avons tenu une journée investisseurs portant exclusivement sur notre secteur des Marchés financiers. Afin de démontrer la grande qualité des résultats générés par ce secteur, nous avons présenté pour la première fois des données clés sur les revenus, les résultats d'exploitation et d'autres statistiques. Les analystes et les investisseurs ont applaudi notre transparence, mettant ainsi la barre plus haute en matière de communication, et les récentes évaluations de notre titre nous permettent de croire que nous avons fait des progrès.

Deux autres journées investisseurs sont au calendrier en 2014, pour le secteur de Gestion de patrimoine au printemps et pour le secteur des Particuliers et Entreprises à l'automne. Notre objectif avoué consiste à démontrer de façon convaincante que notre modèle suprarégional peut continuer à produire des rendements totaux pour les actionnaires figurant parmi les meilleurs du secteur.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier nos quelque 20 000 employés pour leur dévouement et leur contribution à notre succès, et mes collègues du bureau de la présidence pour leur leadership. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Dominique Fagnoule, qui s'est joint à l'équipe en 2013 au poste de premier vice-président à la direction, Technologie de l'information et Performance organisationnelle.

Enfin, notre président du conseil d'administration, Jean Douville, tirera sa révérence à l'occasion de l'assemblée annuelle de 2014 après plus de vingt ans de service. Dans ses fonctions à la présidence du Conseil pendant une dizaine d'années, il a su nous guider adroitement à travers plusieurs épisodes marquants, dont les importants changements à la réglementation des dernières années, la crise financière et le renouvellement de la haute direction. La Banque et tous ceux et celles qui ont fait appel à ses bons conseils ont grandement bénéficié de son discernement et de sa sagesse. Au nom de nos actionnaires et de nos employés, je tiens à lui exprimer notre plus sincère gratitude et à lui offrir tous nos vœux de santé et de bonheur à l'occasion d'une retraite bien méritée.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les stratégies et les initiatives de la Banque Nationale ont continué à porter fruit en 2013, menant ainsi à de solides résultats financiers et à une autre année de rendements attrayants pour les actionnaires. Le conseil d'administration est satisfait des progrès réalisés par la Banque et convaincu que ces succès reposent sur des assises durables.

Ces dernières années, le conseil d'administration a suivi de près le déploiement de la stratégie *un client, une banque*, un élément clé du positionnement concurrentiel et de la croissance du bénéfice de la Banque. Durant cette période, la fréquence des présentations au Conseil faites par les membres du bureau de la présidence s'est accrue, donnant ainsi aux administrateurs une perspective en temps opportun sur des enjeux commerciaux, de même qu'une occasion d'évaluer et de commenter les stratégies et les initiatives de la haute direction. Nous avons également examiné soigneusement la justification et les bienfaits escomptés de plusieurs acquisitions, dont l'achat des Services institutionnels TD Waterhouse, conclu en novembre 2013. Les actionnaires peuvent être assurés que le Conseil fait preuve de vigilance dans son rôle de surveillance des orientations stratégiques.

Dans le cadre de l'évaluation en profondeur des stratégies et des transactions, nous veillons toujours à ce qu'elles soient conformes à la tolérance au risque de la Banque. Chaque année, le Conseil consacre un temps considérable à comprendre la nature des risques auxquels la Banque et ses secteurs d'exploitation doivent faire face, et à s'assurer que les systèmes et les contrôles voulus soient en place afin de permettre une gestion efficace de ces risques. En 2013, conformément à l'évolution des pratiques exemplaires et de la réglementation, nous avons scindé le comité d'audit et de gestion des risques en deux comités distincts et attribué à chacun des responsabilités spécifiques.

Saines pratiques de gouvernance

La création de comités distincts d'audit et de gestion des risques est une question de gouvernance, domaine qui n'a cessé d'évoluer au cours des dernières années. À tel point que les membres du Conseil reçoivent sur une base continue de l'information concernant la réglementation et les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, ce qui les aide dans l'exercice de leurs fonctions. Les saines pratiques de gouvernance de la Banque donnent l'assurance à tous les actionnaires que notre institution est gérée avec rigueur, intégrité et d'une manière durable. Le Conseil a accordé beaucoup d'attention aux questions de gouvernance au cours des dernières années et va continuer à s'assurer que nous respectons la réglementation applicable et les pratiques exemplaires.

Solide plan de relève

La planification de la relève représente une priorité constante pour le Conseil. Notre objectif consiste à nous assurer que la Banque recrute et garde à son service les meilleurs hauts dirigeants et se dote de plans de relève appropriés. Dans le cadre de son mandat, le Conseil revoit régulièrement l'approche de la Banque en matière de rémunération ainsi que les plans de relève des dirigeants. À ce titre, pour une quatrième année d'affilée, les actionnaires ont approuvé la rémunération de la haute direction de la Banque avec 97 % des voix exprimées cette année.

Le Conseil a également examiné les régimes de retraite de la Banque et a pu constater avec satisfaction qu'ils sont bien capitalisés et jouissent d'une situation financière solide.

Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre le plan de relève élaboré en 1998 qui est actualisé chaque année depuis. Ainsi, la composition du Conseil a été renouvelée conformément à la politique régissant la limite des mandats. Dans l'évaluation d'éventuelles candidatures, nous sommes guidés par les exigences réglementaires, la charte des attentes à l'intention des administrateurs, les pratiques exemplaires et notre engagement à long terme à tendre vers la parité hommes-femmes dans les nouvelles mises en candidature. À cet égard, je suis heureux de vous informer qu'une nouvelle candidate au poste d'administratrice sera proposée lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2014.

Remerciements

Administrateur de longue date, Paul Gobeil quittera ses fonctions en 2014. Au nom du Conseil, je tiens à souligner sa contribution à nos échanges et je le remercie de son dévouement envers les progrès de la Banque. Je souhaite également la bienvenue à Richard Fortin, qui s'est joint au Conseil en cours d'année et dont la candidature à titre d'administrateur sera proposée à l'assemblée annuelle de 2014.

Enfin, après plus de vingt ans à titre d'administrateur, dont dix ans à la présidence du Conseil, je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat. Mon successeur sera nommé par le Conseil suite à l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2014.

Servir les actionnaires de la Banque pendant toutes ces années a été pour moi un honneur et un privilège. J'ai apprécié la collaboration de mes collègues administrateurs et des membres de la haute direction envers la réalisation de notre objectif commun de bâtir une institution financière prospère. J'ai eu l'immense plaisir d'assister à sa croissance et à l'amélioration soutenue de sa rentabilité ainsi qu'à sa contribution grandissante au mieux-être collectif.

L'avenir est fort prometteur. La Banque est en bonne posture et entre bonnes mains. Plus particulièrement, j'aimerais saluer les quelque 20 000 employés pour leur engagement en faveur du succès soutenu de la Banque.



Jean Douville
Président du conseil d'administration

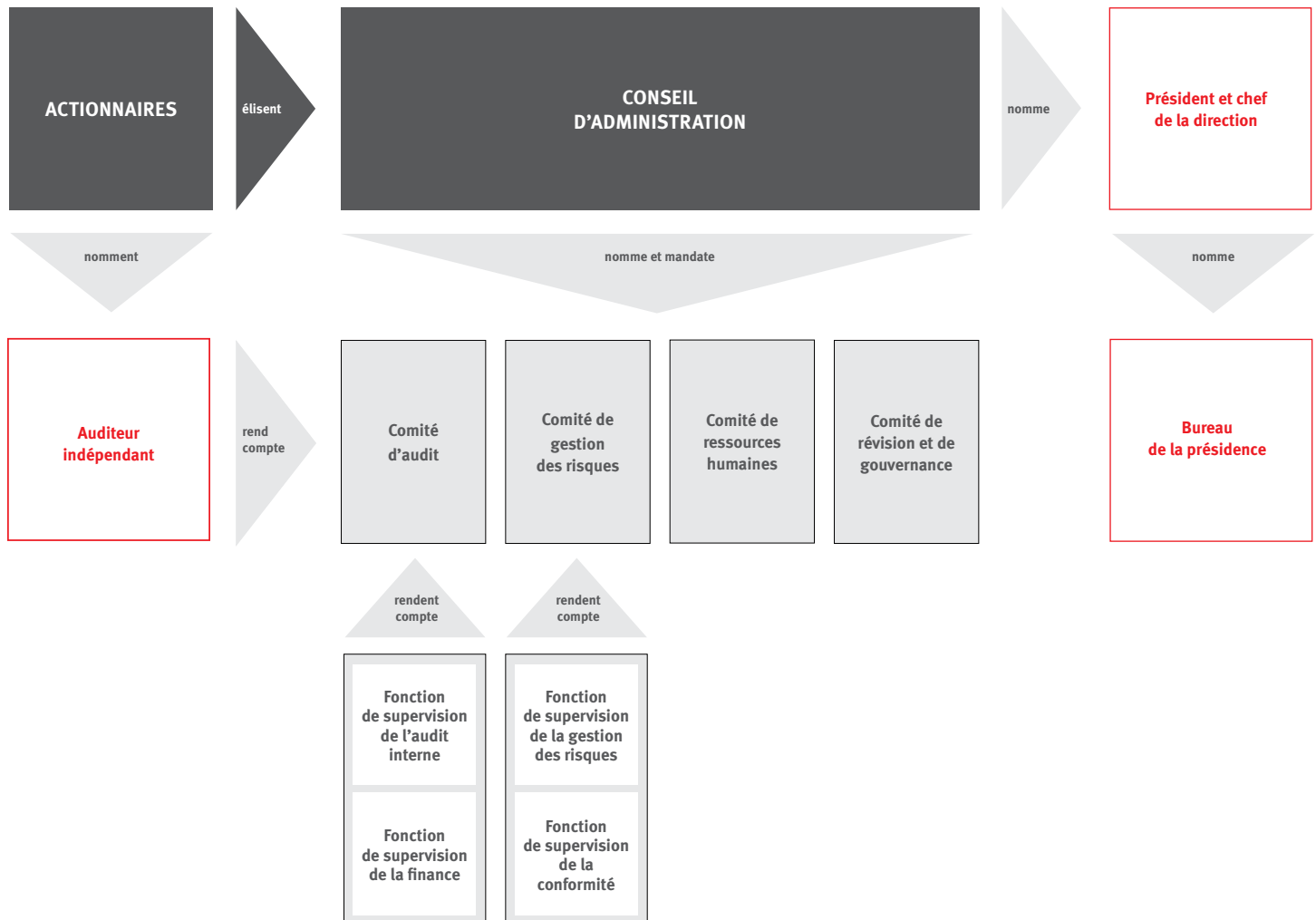
ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) est garant de la gérance de la Banque. Il a pour principal devoir d'établir l'orientation de la Banque, d'en surveiller la gestion et les activités, de protéger son actif ainsi que d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique, le plan d'affaires et la planification financière de la Banque en prenant en compte, notamment, le contexte d'affaires dans lequel la Banque évolue et les risques auxquels elle est sujette. Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque et il examine les processus qui assurent le respect des lois et règlements auxquels la Banque est assujettie. Il examine et approuve le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque. Il reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et il s'assure que les systèmes appropriés soient mis en œuvre afin de permettre une gestion efficace de ces risques. Par ailleurs, il examine et approuve les états financiers consolidés de la Banque ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport de gestion afférents. Il veille à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public. Le Conseil évalue également la performance de la direction et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, notamment ceux de la haute direction. Il assure le suivi de la planification de la relève de la direction.

Pour remplir ses fonctions, le Conseil bénéficie des recommandations de la part des quatre fonctions de supervision, soit l'audit interne, la gestion des risques, la conformité et la finance. Ces dernières soutiennent le Conseil en vérifiant si les contrôles au sein des unités opérationnelles sont efficaces et si les activités, les résultats et les expositions aux risques sont déclarés de façon fiable.

Le 24 mai 2013, le Conseil a approuvé la scission du comité d'audit et de gestion des risques en deux comités distincts, soit le comité d'audit et le comité de gestion des risques. Chacun de ces comités est entièrement composé de membres indépendants tout comme les deux autres comités qui secondent le Conseil, c'est-à-dire le comité de révision et de gouvernance et le comité de ressources humaines. Le présent Rapport annuel reflète l'architecture de gouvernance en vigueur en date du 31 octobre 2013.

Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2014 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.



RESPONSABILITÉS CLÉS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'audit :

Jean Houde (*président*), André Caillé, Bernard Cyr, Richard Fortin, Paul Gobeil, Louise Laflamme

- Examiner et recommander au Conseil l'approbation des états financiers, rapports et autres communications financières importantes de la Banque.
- S'assurer que les procédures adéquates sont en place pour superviser la communication de l'information financière au public.
- Revoir, évaluer et approuver les mécanismes appropriés de contrôle interne.
- Surveiller les travaux d'audit indépendant ainsi que les travaux des fonctions de supervision de la finance et de l'audit interne.

Comité de gestion des risques :

Paul Gobeil (*président*), Maryse Bertrand, Pierre Boivin, Richard Fortin, Jean Houde, Louise Laflamme, Pierre Thabet

- Examiner et recommander au Conseil l'approbation du cadre de l'appétit pour le risque de la Banque; surveiller les méthodes de contrôle visant la gestion des principaux risques auxquels la Banque est sujette, soit notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental.
- Surveiller la gestion du capital, des liquidités et du financement, la simulation de crises et l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Approuver les crédits des clients qui dépassent le cadre des pouvoirs délégués à la direction.
- Surveiller les travaux des fonctions de supervision de la gestion des risques et de la conformité.
- Surveiller les procédures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Comité de ressources humaines :

André Caillé (*président*), Pierre Boivin, Gérard Coulombe, Gillian H. Denham, Lino A. Saputo ^{jr}

- Examiner, approuver et recommander au Conseil l'approbation des politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, leur révision et leur mise en application.
- Fixer et recommander annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, dont il évalue les réalisations et la performance.
- Recommander au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction et des membres du bureau de la présidence.
- Encadrer le plan de relève de la direction.

Comité de révision et de gouvernance :

Gérard Coulombe (*président*), Maryse Bertrand, André Caillé, Jean Houde, Roseann Runte

- Veiller à la mise en place et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance.
- Revoir périodiquement la taille et la composition du Conseil et de ses comités, élaborer les critères de sélection des candidats au poste d'administrateur et planifier la relève des administrateurs.
- Élaborer et réviser les mandats du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents de comités.
- Superviser le processus de gestion et de suivi des opérations avec des apparentés.
- Veiller au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque.
- Procéder à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est garant de la gérance de la Banque. Il a pour fonction première d'établir l'orientation de la Banque, d'en superviser la gestion, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Jean Douville

Bedford (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis novembre 1991

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction, Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

Bernard Cyr

Cap Shediac (Nouveau-Brunswick) Canada
Président, Gestion Cyr inc.
Administrateur depuis août 2001

Paul Gobeil

Montréal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis février 1994

Roseann Runte

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancière,
Carleton University
Administratrice depuis avril 2001

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Maryse Bertrand

Montréal (Québec) Canada
Vice-présidente, Services immobiliers, Services
juridiques et avocat-conseil, CBC/Radio-Canada
Administratrice depuis avril 2012

André Caillé

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil d'administration,
Gaz Metro inc.
Administrateur depuis mars 2011

Lino A. Saputo jr

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller, Financière Banque Nationale
Administrateur depuis août 1999

Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada
Associé, Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Administrateur depuis février 1994

Richard Fortin

Longueuil (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Louise Laflamme

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc s.e.n.c.
Administrateur depuis mars 2011

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de superviser les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés, la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquiesse de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Louis Vachon

Président et chef de la direction

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information et
Performance organisationnelle

Karen Leggett

Première vice-présidente à la direction,
Marketing

Ricardo Pascoe

Premier vice-président à la direction,
Marchés financiers, et coprésident et chef de la
direction, Financière Banque Nationale

Stéphane Bilodeau

Premier vice-président à la direction,
Opérations et Bureau des initiatives stratégiques

Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Entreprises

Luc Paiement

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine, et coprésident et
cochef de la direction, Financière Banque Nationale

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finance et Trésorerie

DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en mai 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque a tout mis en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations au 31 octobre 2013 et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

		Pages	
		Rapport annuel	Informations financières complémentaires
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	10	
	Rapport de gestion	18, 53 à 85, 90 et 93	
	États financiers consolidés audités	Notes 1, 5, 7, 15 et 22	
	Informations financières complémentaires		18 à 49
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	60 à 84	
3	Risques principaux et risques émergents	60	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	76 et 80	
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	61 à 64	
6	Culture de gestion des risques	61	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	18, 61 et 62	
8	Tests de tension	53, 62, 67 et 74 à 78	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	55	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		28 et 29
11	Évolution des fonds propres réglementaires	56	
12	Planification en matière de capital	53 à 59	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	18 et 58	
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	58 et 65 à 67	
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		40 à 44
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	59	
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	64, 67 et 73	21 à 24; 37 à 44
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 79	
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	79	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	140 à 143	
21	Stratégie de financement et sources de financement	80 à 82	
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	72	
23	Facteurs de risque de marché	71, 75, 135, 137 et 179	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73, 74 et 135	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 75, 135 et 137	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	132, 133 et 149 à 152	18 à 27; 37 à 48
27	Politiques d'identification des prêts douteux	69 et 108	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	90, 93 et 149 à 151	27
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	69, 70 et 161 à 163	49
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	68 à 70	45 et 46
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	64 et 82 à 85	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	Aucun événement de risque	

RAPPORT DE GESTION

Daté du 3 décembre 2013

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	12	Informations financières supplémentaires	47
Communication de l'information financière	14	Principales estimations comptables	48
Vue d'ensemble	15	Modifications futures des méthodes comptables	52
Principales tendances économiques	19	Gestion du capital	53
Perspectives pour la Banque Nationale	20	Gestion des risques	60
Analyse sectorielle	22	Autres facteurs de risque	85
Analyse financière	39	Données financières supplémentaires	86
Arrangements hors bilan	45		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada (la Banque) fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Principales tendances économiques » et « Perspectives pour la Banque Nationale » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2014 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2014 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varieraient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 60 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris l'incidence de l'incertitude des négociations relatives à la dette publique américaine, la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation.

La liste des facteurs de risque susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans les sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met également le lecteur en garde contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats. De plus, la Banque a ajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2013 et 2012. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion.

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres	2013	2012
Revenu net d'intérêts	1 614	272	576	(13)	2 449	2 338
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	209	–	209	172
Coût de financement lié à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	9	9	–
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 614	272	785	(4)	2 667	2 510
Revenus autres que d'intérêts	985	865	594	270	2 714	2 975
Revenus liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	(151)	(151)	(155)
Revenus relatifs à la transaction Natcan ⁽³⁾	–	6	–	–	6	(243)
Revenus relatifs aux acquisitions ⁽⁴⁾	–	–	–	6	6	–
Revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	985	871	594	125	2 575	2 577
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	2 599	1 143	1 379	121	5 242	5 087
Frais autres que d'intérêts	1 435	846	657	227	3 165	3 173
Charges relatives à la transaction Natcan ⁽³⁾	–	–	–	–	–	(16)
Charges relatives aux acquisitions ⁽⁵⁾	–	(27)	–	–	(27)	(38)
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁶⁾	–	–	–	(39)	(39)	(18)
Indemnités de départ ⁽⁷⁾	–	–	–	(12)	(12)	(80)
Locaux vacants et résiliations de baux ⁽⁸⁾	–	–	–	(16)	(16)	(4)
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 435	819	657	160	3 071	3 017
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 164	324	722	(39)	2 171	2 070
Dotations aux pertes sur créances	192	3	(14)	–	181	180
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	972	321	736	(39)	1 990	1 890
Charge d'impôts	259	76	(14)	(58)	263	326
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	209	–	209	172
Charge d'impôts liée aux revenus liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	(38)	(38)	(42)
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs à la transaction Natcan ⁽³⁾	–	1	–	–	1	(29)
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ^{(4) (5)}	–	8	–	2	10	11
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁶⁾	–	–	–	10	10	5
Charge d'impôts liée aux indemnités de départ ⁽⁷⁾	–	–	–	3	3	21
Charge d'impôts liée aux locaux vacants et résiliations de baux ⁽⁸⁾	–	–	–	4	4	1
Renversement de provisions pour éventualités fiscales ⁽⁹⁾	–	–	–	37	37	29
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	259	85	195	(40)	499	494
Résultat net excluant les éléments particuliers	713	236	541	1	1 491	1 396
Éléments particuliers après impôts	–	(24)	–	87	63	238
Résultat net	713	212	541	88	1 554	1 634
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	8	67	75	73
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	713	212	533	21	1 479	1 561

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, un coût de financement de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés. De plus, des revenus de 151 M\$ (111 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque avait enregistré un revenu de 155 M\$ (113 M\$ déduction faite des impôts) dont 111 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, 34 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien et 10 M\$ de gains suite à des remboursements de capital de billets restructurés classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera) pour un montant de 6 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, un gain de 246 M\$ (212 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré suite à la cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan). Ce gain comprenait le prix de vente de 275 M\$, duquel on avait déduit le goodwill, des immobilisations incorporelles et des charges directes de 29 M\$. D'autres charges relatives à cette transaction pour un montant de 16 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées. Enfin, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera pour un montant de 3 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistrée.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la quote-part de la Banque des charges d'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée pour un montant de 6 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, des charges de 27 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) principalement composées de bonis de rétention ont été enregistrées relativement aux acquisitions de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. (2012 : 38 M\$, 27 M\$ déduction faite des impôts).
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 39 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques (2012 : 18 M\$, 13 M\$ déduction faite des impôts).
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a comptabilisé des indemnités de départ de 12 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) en raison de la rationalisation de certaines activités. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque avait comptabilisé des indemnités de départ de 80 M\$ (59 M\$ déduction faite des impôts) suite à la révision de certaines structures organisationnelles.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a enregistré une charge de 16 M\$ (12 M\$ déduction faite des impôts) en raison de locaux vacants. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque avait enregistré une charge de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) en raison de résiliations de baux suite à la révision de certaines structures organisationnelles.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, un renversement de provisions fiscales de 37 M\$ a été enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels (29 M\$ en 2012).

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les normes IFRS, telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le Rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finance et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2013, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)* et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO — 1992)* pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT)* pour les contrôles généraux des technologies de l'information (TI).

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2013 il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés audités de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de communication de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12 Variation %	2012-11 Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾					
Revenu total	5 242	5 087	4 833	3	5
Frais autres que d'intérêts	3 071	3 017	2 844	2	6
Dotations aux pertes sur créances	181	180	199	1	(10)
Résultat avant charge d'impôts	1 990	1 890	1 790	5	6
Charge d'impôts	499	494	485	1	2
Résultat net excluant les éléments particuliers	1 491	1 396	1 305	7	7
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	63	238	(9)		
Résultat net	1 554	1 634	1 296	(5)	26
Résultat net attribuable aux					
Actionnaires privilégiés	40	43	87	(7)	(51)
Actionnaires ordinaires	1 439	1 518	1 137	(5)	34
Actionnaires de la Banque	1 479	1 561	1 224	(5)	28
Participations ne donnant pas le contrôle	75	73	72	3	1
	1 554	1 634	1 296	(5)	26
Actif moyen	193 505	181 344	165 942	7	9
Actif pondéré en fonction des risques ^{(2) (3)}	61 251	62 190	55 374	(2)	12
Prêts et acceptations moyens	92 398	84 009	73 575	10	14
Dépôts moyens	101 803	96 164	89 885	6	7
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(183)	(190)	(201)		
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers	58,6 %	59,3 %	58,8 %		
INDICATEURS FINANCIERS					
Résultat dilué par action	8,80 \$	9,32 \$	6,92 \$	(6)	35
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	20,6 %	24,5 %	20,2 %		
Ratio des fonds propres selon Bâle III ^{(2) (3)}					
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	7,3 %	7,6 %		
catégorie 1	11,4 %	10,1 %	10,8 %		
total	15,0 %	14,1 %	14,3 %		
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾	38 %	33 %	39 %		
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾					
Résultat dilué par action	8,41 \$	7,86 \$	7,18 \$	7	9
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	19,7 %	20,7 %	20,9 %		
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾	40 %	39 %	38 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011.

(3) Les données au 31 octobre 2013 sont calculées selon la méthode « tout compris » et les données aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentées pro forma.

(4) Quatre derniers trimestres.

La Banque a enregistré un résultat net de 1 554 M\$ pour l'exercice 2013, en comparaison de 1 634 M\$ pour l'exercice 2012. Le résultat dilué par action atteint 8,80 \$, contre 9,32 \$ à l'exercice 2012. Par ailleurs, le RCP s'établit à 20,6 % pour l'exercice 2013, comparativement à 24,5 % en 2012. En excluant les éléments particuliers de 2013 et de 2012, le résultat net de la Banque a progressé de 7 % pour s'établir à 1 491 M\$ et le résultat dilué par action est de 8,41 \$ comparativement à 7,86 \$, une augmentation de 7 %. De même, le RCP de 19,7 % en 2013 se compare à 20,7 % en 2012.

En 2013, la Banque a enregistré des résultats conformes aux objectifs à moyen terme en ce qui a trait à la croissance du résultat net et du résultat dilué par action, en excluant les éléments particuliers. Quant à ses objectifs concernant le rendement des capitaux propres et le ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III, la Banque les a atteints. En excluant les éléments particuliers, la Banque a également enregistré des résultats conformes à l'objectif concernant le ratio de versement des dividendes.

Dividendes

Pour l'exercice 2013, la Banque a déclaré 552 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 40 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers.

Dividende annuel

2013	3,40 \$
2012	3,08 \$
2011	2,74 \$
2010	2,48 \$
2009	2,48 \$

Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque affiche une bonne qualité du crédit. Les dotations aux pertes sur créances sont inchangées pour 2013 par rapport à l'exercice 2012. Les dotations aux pertes sur créances des particuliers augmentent de 13 M\$ principalement sur les prêts à la consommation. Les dotations aux pertes sur créances pour le crédit aux entreprises ont été de 44 M\$ pour l'exercice 2013, en hausse de 5 M\$, notamment en raison des prêts du secteur de l'énergie. Les dotations aux pertes sur créances des prêts aux grandes sociétés sont en baisse de 17 M\$ suite à des récupérations importantes au cours de l'exercice 2013. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2013 ont représenté 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,21 % à l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration et demeure toujours relativement faible dans le contexte économique actuel. Par ailleurs, les prêts douteux, déduction faite des provisions totales, sont légèrement en hausse de 7 M\$ par rapport à l'année précédente.

Profil de risque

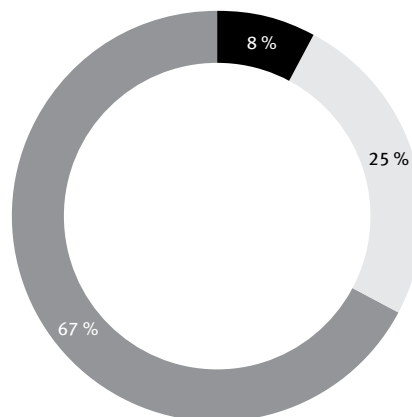
(en millions de dollars canadiens)	2013	2012
Dotations aux pertes sur créances	181	180
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,20 %	0,21 %
Prêts douteux nets	183	179
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	6,5 %	7,5 %
Provisions individuelles et collectives en % des prêts douteux	53,7 %	53,7 %
Provision collective sur prêts non douteux	366	369
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(183)	(190)

Composition globale du portefeuille de prêts et acceptations

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations

Au 31 octobre 2013

- Grandes sociétés (2012 : 7 %)
- Entreprises (2012 : 26 %)
- Particuliers (2012 : 67 %)

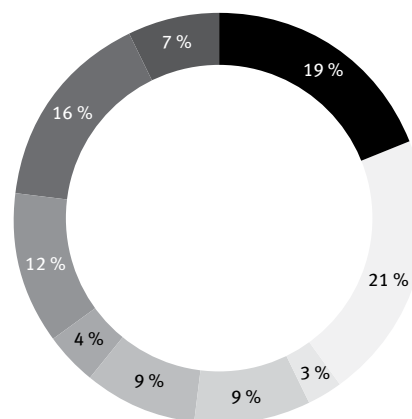


Prêts et acceptations aux entreprises par catégorie d'emprunteurs

(en % du portefeuille)

Au 31 octobre 2013

- Primaire (2012 : 20 %)
- Construction et services immobiliers (2012 : 19 %)
- Transports (2012 : 3 %)
- Services publics et gouvernementaux (2012 : 10 %)
- Manufacturier (2012 : 9 %)
- Communications (2012 : 4 %)
- Commerce (2012 : 14 %)
- Autres services (2012 : 16 %)
- Autres (2012 : 5 %)



Gestion prudente du capital

Le capital d'une banque couvre les risques associés à ses diverses activités, tels que le risque de crédit, une évolution négative des marchés financiers ou des événements défavorables en matière d'exploitation. La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, à respecter les ratios des fonds propres réglementaires exigés par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), ainsi qu'à évaluer le capital économique requis pour les activités de la Banque. La gestion du capital tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs de la Banque et de la création de valeur pour les actionnaires. Conformément au cadre de l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit et la méthode standardisée en ce qui touche au risque opérationnel. Pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. En 2013, la Banque a maintenu son approche prudente de gestion de son capital afin de se prémunir contre une détérioration éventuelle des marchés et de favoriser une saine croissance de ses activités.

Des assises financières solides

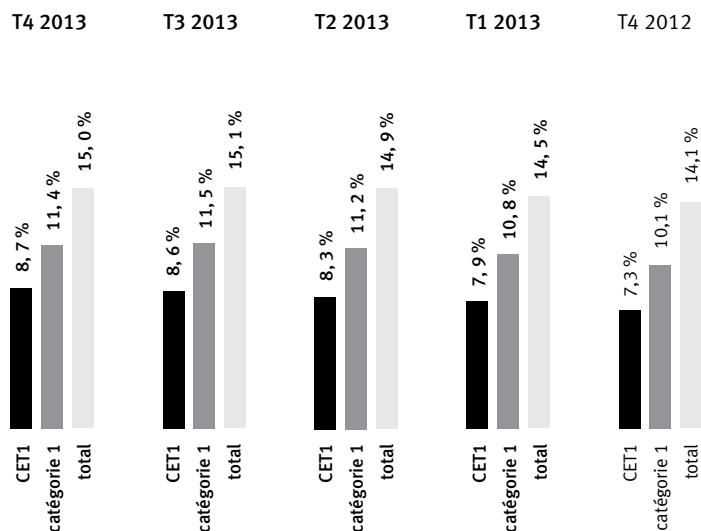
Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) par rapport à leur actif pondéré en fonction des risques d'au moins 7,0 %. L'exigence d'un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et d'un ratio minimal du total des fonds propres de 10,5 % entrera en vigueur à compter de 2014, conformément aux nouvelles règles du BSIF relatives à l'Accord de Bâle III. Les ratios doivent être calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF. Les ratios « tout compris » incluent tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en tenant compte des règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de détails sur le calcul des ratios des fonds propres, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport annuel.

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 8,7 %, à 11,4 % et à 15,0 % au 31 octobre 2013, soit bien au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios pro forma de 7,3 %, de 10,1 % et de 14,1 %, respectivement, à l'exercice précédent. Les ratios pro forma tenaient toutefois compte d'une charge d'ajustement de l'évaluation du crédit (CVA), dont l'application a par la suite été reportée à 2014. L'augmentation des ratios des fonds propres est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, au délai d'application de la nouvelle charge de CVA, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, à titre de banques d'importance systémique nationale (BISN). Une surcharge de 1 % s'appliquera aux ratios des fonds propres de ces banques à compter du 1^{er} janvier 2016.

La solidité du capital de la Banque et la capacité de celle-ci à générer des fonds propres la placent dans une bonne position à l'égard des nouvelles exigences de Bâle III. Compte tenu du statut de BISN de la Banque, la direction a décidé que la Banque viserait un ratio des fonds propres CET1 de plus de 8,75 % d'ici la fin de l'exercice 2014, sous réserve qu'il n'y ait aucun changement important dans les conditions de marché et dans les exigences réglementaires ou que la Banque ne conclue aucune acquisition d'ici là.

Évolution des ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III⁽¹⁾



(1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2012 sont présentés pro forma.

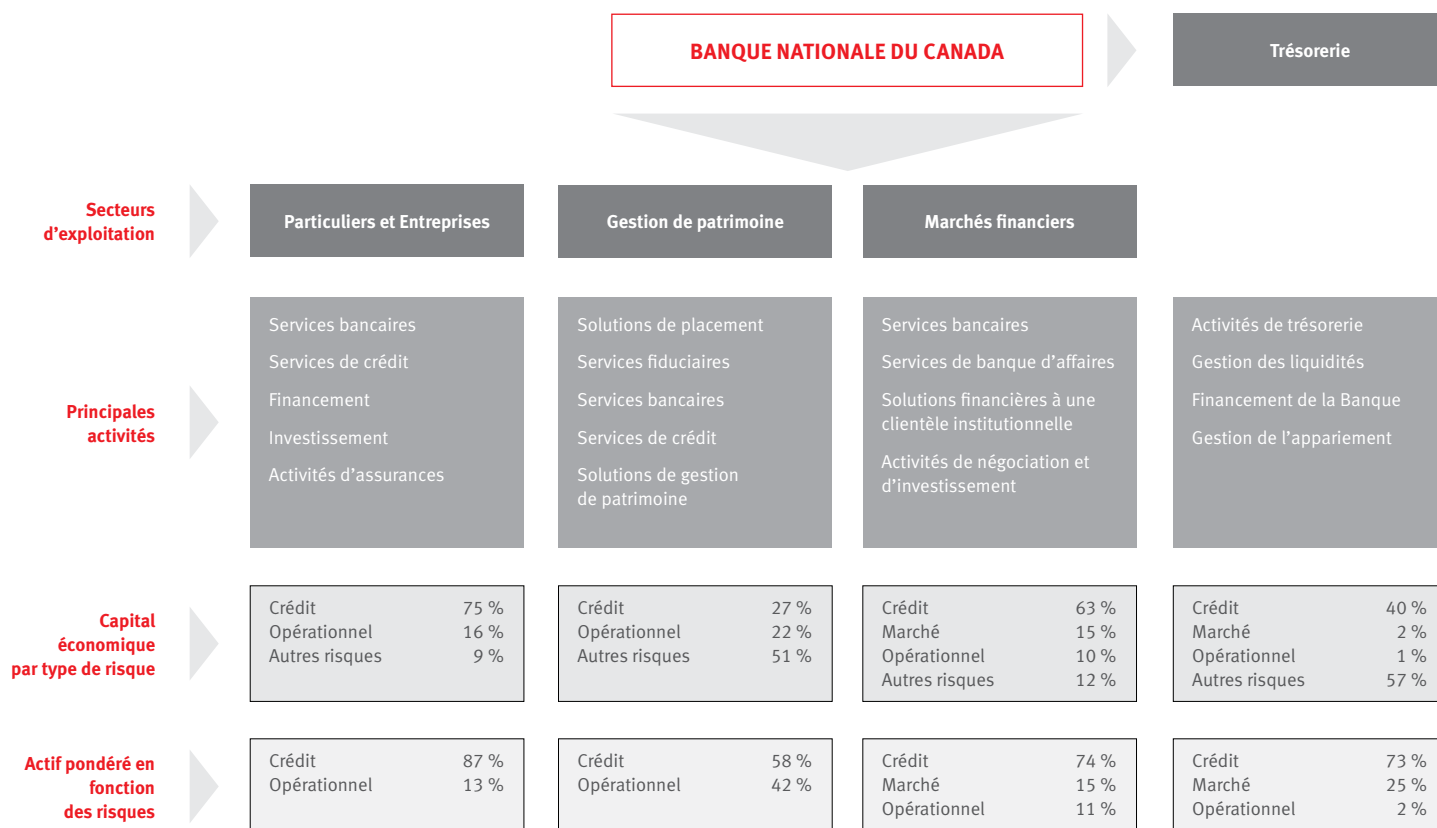
Ventilation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque de réglementation

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit et de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation, du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque stratégique, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2013



PRINCIPALES TENDANCES ÉCONOMIQUES

Économie mondiale

Les indicateurs économiques des pays avancés ont généralement réservé de bonnes surprises ces derniers mois. Quant aux économies émergentes, si elles ont ralenti la cadence, elles n'en continuent pas moins de croître. En fait, pour la première fois, les trois plus grandes régions économiques du monde ont enregistré une augmentation simultanée de leur activité au cours de l'été 2013. Les États-Unis, la Chine et la zone euro font maintenant état d'une expansion de la fabrication. Ainsi, le PIB mondial devrait croître de 3 % en 2013 et accélérer à environ 3,5 % en 2014 à la faveur de politiques monétaires accommodantes.

Il faudra surveiller de près les regains de tensions géopolitiques puisque la restauration inachevée de la transmission du crédit dans la zone euro demeure une source de risques. En Chine, Beijing est encore à la recherche du bon équilibre dans ses efforts pour orienter son économie vers une croissance soutenue par la consommation sans provoquer un endettement excessif. Pendant ce temps, le Congrès américain reste indécis au sujet de l'ampleur de sa compression budgétaire pour 2014.

États-Unis

Le rythme de la reprise américaine reste peu impressionnant en 2013, mais un taux de croissance d'un peu moins de 2 % en dépit des importantes coupes budgétaires et ponctions fiscales et de l'impasse budgétaire au Congrès en dit long sur la vitalité du secteur privé. Les consommateurs en particulier ont fait leur part pour maintenir l'économie active, aidés par une création d'emplois honorable, des taux d'intérêt faibles et l'effet de richesse induit par une hausse des prix immobiliers résidentiels de plus de 10 %. Les bilans des ménages continuent de s'assainir et leur ratio dette-service demeure au plus bas depuis 30 ans. Les consommateurs disposent d'une bonne marge de manœuvre pour recommencer à emprunter au cours des prochains trimestres.

Les entreprises contribueront probablement aussi à la croissance à l'heure où la poursuite de l'essor de la production de pétrole et de gaz aux États-Unis stimule de nouveaux investissements dans la capacité manufacturière. La croissance attendue du PIB réel en 2014 est de 2,6 % contre 1,6 % en 2013.

Canada

L'économie canadienne a évolué en deçà de son potentiel au cours des trois premiers trimestres de 2013. Sa croissance demeurera sans doute timide en 2014. Certes, les exportations devraient s'améliorer alors que l'économie américaine monte en régime, mais la consommation butera sans doute contre les tentatives des ménages de réduire leurs dettes.

Le désendettement, qui a déjà eu lieu aux États-Unis et en Europe, n'a pas encore commencé au Canada. De plus, comme les prix des maisons n'augmentent plus autant qu'avant, l'effet de richesse de l'immobilier résidentiel concourra moins à la consommation. La construction résidentielle qui avait nettement bonifié la croissance du PIB ces dernières années, semble retourner à sa tendance antérieure et plutôt la pénaliser. Cette composante du PIB restera sans doute faible, mais il ne faut pas croire à l'effondrement de l'immobilier résidentiel que semblent craindre certains observateurs.

Une bonne qualité du crédit, des facteurs qui favorisent le remboursement des emprunts (par exemple, les prêts hypothécaires avec garantie) et la démographie avantagent le marché immobilier au Canada. De plus, la faiblesse de l'inflation et les capacités inutilisées militent contre une hausse imminente des taux d'intérêt par la Banque du Canada. La croissance économique prévue est de 1,6 % au Canada en 2013 et de 2,2 % en 2014.

Au Québec, le PIB réel devrait remonter du niveau décevant de 1 % en 2013 à environ 2 % en 2014.

PERSPECTIVES POUR LA BANQUE NATIONALE

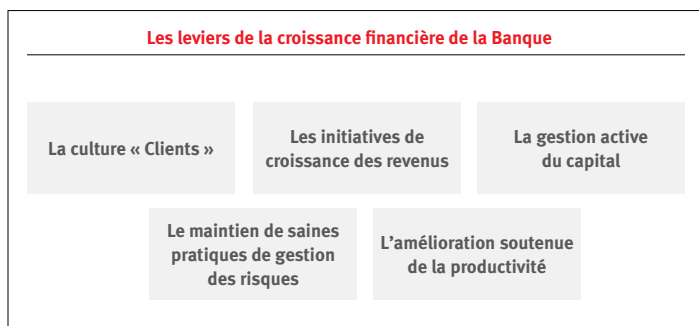
Priorités stratégiques

La Banque a pour objectif d'offrir à ses actionnaires des rendements stables qui égalent ou dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour ce faire, la Banque vise une croissance de 5 % à 10 % du résultat net annuel. L'implantation réussie des initiatives de croissance des revenus, la gestion active du capital, le maintien de saines pratiques de gestion des risques et l'amélioration soutenue de la productivité comptent parmi les leviers de la croissance de la performance financière de la Banque. La Banque se présente comme une institution aux assises financières solides, offrant à ses clients des produits et services à valeur ajoutée et pouvant s'adapter rapidement aux changements fréquents qui surviennent dans les environnements économique et concurrentiel.

La Banque poursuit, pour soutenir ses objectifs de croissance à long terme, son programme de transformation stratégique dont l'objet est d'accroître les parts de marché, la satisfaction des clients et l'optimisation opérationnelle. Ce programme de transformation qui comporte des investissements importants a pour principal objectif de permettre à la Banque de demeurer une institution moderne et dynamique pouvant compter sur des employés qualifiés, jouissant de sources de revenus diversifiées et améliorant sans cesse sa productivité.

La Banque continue de tirer de sa présence marquée au Québec une croissance soutenue des revenus. La diversification géographique constitue pour sa part un levier de croissance à long terme important pour la Banque et, en plus de ses activités actuelles, la Banque pourra bénéficier du potentiel de nouveaux créneaux de marché ciblés, partout au Canada. La Banque compte ainsi accroître la contribution aux revenus et aux résultats des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine.

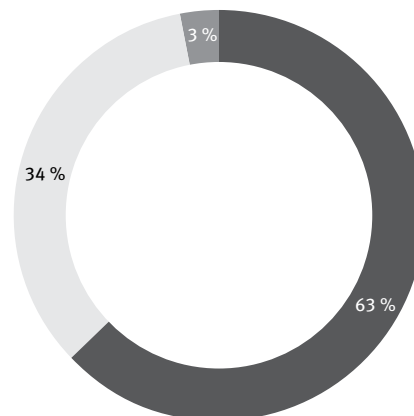
Institution suprarégionale affichant une situation financière vigoureuse, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions et des partenariats stratégiques. Ces occasions de croissance du revenu sont appuyées par l'ensemble des employés de la Banque et font l'objet d'un processus de planification, d'examen et d'implantation très rigoureux visant à en retirer rapidement le maximum de bénéfices.



Répartition géographique du revenu total ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2013

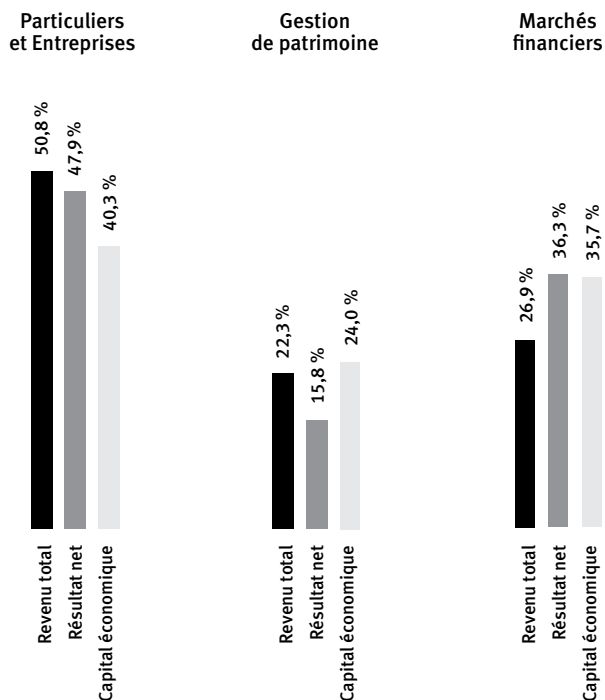
- Québec (2012 : 61 %)
- Autres provinces (2012 : 34 %)
- International et non alloué (2012 : 5 %)



Mixte d'affaires ⁽¹⁾

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2013



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Le programme de transformation stratégique

La stratégie de la Banque repose essentiellement sur son approche *un client, une banque*. L'objectif ultime de cette initiative est de transformer la Banque en un chef de file de l'expérience client, et de lui donner la capacité de fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, quel que soit leur point d'entrée à la Banque. Toutes les équipes de la Banque participent activement aux différentes initiatives de transformation, que ce soit au stade de l'identification, de la conception ou de l'implantation.

La stratégie de la Banque a une portée à long terme et s'articule autour de quatre grands axes :

- ajuster la distribution aux besoins de la clientèle dans l'ensemble de la Banque;
- simplifier les processus et déployer une nouvelle plateforme de vente et de services;
- accroître l'efficacité des fonctions de soutien; et
- instaurer une culture de collaboration, de responsabilisation et de rendement.

La nette progression de la Banque au cours des cinq dernières années au chapitre de plusieurs indicateurs relatifs aux clients, à la productivité et aux résultats financiers permettent de confirmer la pertinence de son programme de transformation stratégique. La Banque a réussi à instaurer une véritable culture « Clients » et à déployer des outils et services de grande qualité, tout en renforçant le capital, la liquidité et les bénéfices. La Banque joue pleinement son rôle dans l'économie du Québec et du Canada, tant auprès des particuliers, des entreprises que des organismes gouvernementaux.

Les changements importants à l'environnement bancaire au Canada, dont la nouvelle réglementation, les nouvelles technologies, les nouveaux comportements des clients et la croissance économique plus lente font appel à de nouveaux modes de développement et à la poursuite de la transformation stratégique de la Banque. La Banque possède les atouts nécessaires, dont la compétence de ses employés, la capacité d'innovation et la solidité financière pour affronter ces défis avec assurance.

Les priorités de 2014

Pour 2014, la Banque s'est fixé trois priorités :

- la maximisation des bénéfices de la stratégie *Promesse client* amorcée en 2012 et de la nouvelle plateforme hypothécaire récemment déployée au Québec;
- la poursuite du Programme MAX et les autres programmes d'envergure; et
- le développement des affaires dans le centre et l'ouest du Canada ainsi qu'en Atlantique.

La *Promesse client*

La *Promesse client* est le prolongement naturel de la transformation *un client, une banque* amorcée en 2008. Celle-ci vise à offrir une expérience client unique et à augmenter la loyauté de la clientèle en faisant de la satisfaction des clients la priorité ultime. Il s'agit de proposer l'offre de services qui convient à la clientèle, au moment où le besoin se présente et par le canal de distribution choisi par celle-ci.

L'une des tendances fortes du secteur bancaire mondial est la croissance de la demande pour la banque « numérique ». Cette tendance est également observée au Canada notamment auprès des clients de la Banque. En effet, les clients de la Banque utilisent de plus en plus les produits et services au moyen de l'offre « numérique » alors que d'autres préfèrent se rendre en succursale. Cette tendance est étudiée attentivement et exigera que l'on innove au sein de la Banque, tant du point de vue marketing que technologique, opérationnel et culturel.

La Banque a également renforcé et différencié son image de marque au cours des deux dernières années, notamment au moyen de campagnes publicitaires ciblées pour les clients particuliers et entreprises.

Le Programme MAX et les autres programmes d'envergure

Le Programme MAX est au centre de la démarche de simplification et de rationalisation des processus d'affaires, notamment par le déploiement d'une nouvelle plateforme de vente et de services, l'optimisation des sites opérationnels et de nombreuses autres actions complémentaires. Au cours de 2013, une nouvelle plateforme hypothécaire a été déployée dans les succursales et auprès du réseau des développeurs hypothécaires de la Banque au Québec. Le déploiement se poursuivra en 2014 pour que la plateforme soit accessible aux directeurs du développement hypothécaire et aux succursales à l'extérieur du Québec.

La nouvelle plateforme permet à la Banque de réaliser d'importants avantages d'affaires et gains d'efficacité. Le fardeau administratif est en diminution et le personnel de première ligne dispose de plus de temps pour bâtir des relations avec la clientèle. Entre autres, la plateforme permet déjà d'offrir aux clients une réponse immédiate dès la première et seule rencontre et donne la possibilité d'offrir et d'activer les autres produits et services répondant aux besoins des clients. Un suivi rigoureux des bénéfices attendus de ces améliorations technologiques a été mis en place.

La Banque poursuivra en 2014 la conception et l'implantation d'autres programmes d'envergure visant à la fois la croissance des revenus et la réduction des coûts.

Le centre et l'ouest du Canada ainsi que l'Atlantique

La Banque déploiera plusieurs initiatives dans le but de développer ses affaires dans le centre et l'ouest du Canada ainsi qu'en Atlantique. Pour les Services aux particuliers, la Banque optimisera son réseau de succursales alors que pour les Services aux entreprises, elle offrira des propositions avantageuses en ciblant certains secteurs d'activité pour lesquels la Banque est en mesure d'offrir une expérience à valeur ajoutée à sa clientèle. La Banque procédera à l'intégration des Services institutionnels TD Waterhouse, acquis récemment. Le secteur de Gestion de patrimoine déploiera le modèle d'affaires de Gestion privée 1859 dans l'ouest du Canada. Le secteur des Marchés financiers élargira sa présence internationale en ouvrant notamment un bureau d'affaires à Hong Kong. Enfin, la Banque demeurera à l'affût d'occasions d'acquisitions d'entreprises ou de portefeuilles.

La culture

L'expérience client satisfaisante et le succès de la Banque dépendent, en définitive, de ses quelque 20 000 employés. L'exécution efficace des opérations repose sur une culture bien établie de collaboration, de responsabilisation et de rendement à tous les paliers de l'institution. La Banque poursuit le renforcement de ses pratiques de gestion qui concrètement, permettent le resserrement du travail d'équipe et l'instauration de pratiques exemplaires en matière de communication et de transparence.

La productivité

L'un des leviers de la performance financière de la Banque est l'amélioration soutenue de la productivité. La Banque revoit la façon dont le travail s'effectue dans les facettes principales de ses activités en cherchant à réduire ou à limiter la croissance de ses coûts ainsi qu'à promouvoir une plus grande agilité. La revue et l'optimisation des processus sont effectuées de façon progressive à l'échelle de la Banque.

Pour appuyer les initiatives de développement des affaires, technologiques et opérationnelles, la Banque met l'accent sur le renforcement de la capacité d'exécution et l'obtention rapide de bénéfices. Cet objectif est fondamental pour le processus de développement dont les principales étapes sont la sélection, la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives.

ANALYSE SECTORIELLE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,4 millions de particuliers et près de 130 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires.

Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leur réalité et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce au réseau de distribution à distance, aux 453 succursales et aux 937 guichets de la Banque à travers le pays.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12	2012-11
				Variation %	Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽²⁾					
Revenu net d'intérêts	1 614	1 581	1 520	2	4
Revenus autres que d'intérêts	985	950	944	4	1
Revenu total	2 599	2 531	2 464	3	3
Frais autres que d'intérêts	1 435	1 420	1 389	1	2
Contribution	1 164	1 111	1 075	5	3
Dotations aux pertes sur créances	192	174	202	10	(14)
Résultat avant charge d'impôts	972	937	873	4	7
Charge d'impôts	259	251	244	3	3
Résultat net excluant les éléments particuliers	713	686	629	4	9
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	(11)	–		
Résultat net	713	675	629	6	7
Marge bénéficiaire	2,28 %	2,42 %	2,61 %	(6)	(7)
Actif moyen	76 696	70 524	62 205	9	13
Dépôts moyens	40 558	38 379	36 776	6	4
Prêts et acceptations moyens	76 344	70 163	62 000	9	13
Prêts douteux nets	181	137	159	32	(14)
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,3 %		
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	55,2 %	56,1 %	56,4 %		

(1) Les activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants ont été reclassées du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine. Les activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie ont été transférées du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement le 1^{er} novembre 2012 pour refléter le suivi de la performance effectué par la direction. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises, excluant les éléments particuliers, s'élève à 713 M\$ pour 2013, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012 alors qu'il se chiffrait à 686 M\$. Le revenu total a augmenté de 68 M\$, ou 3 %, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts provenant principalement de la forte progression du volume des prêts aux particuliers et aux entreprises, qui a plus que contrebalancé le rétrécissement des marges bénéficiaires. La marge bénéficiaire du secteur a reculé pour s'établir à 2,28 % en 2013, contre 2,42 % en 2012 et 2,61 % en 2011.

Excluant les éléments particuliers, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 435 M\$ en 2013, une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse des frais de marketing résultant des nombreuses campagnes publicitaires a été atténuée par la baisse des autres charges suite à l'optimisation de la structure des dépenses du secteur. En raison du levier opérationnel positif, la contribution est en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité s'améliore à 55,2 % pour l'exercice 2013, comparativement à 56,1 % en 2012 et à 56,4 % en 2011.

Les dotations aux pertes sur créances ont augmenté de 18 M\$ pour s'établir à 192 M\$, comparativement à 174 M\$ en 2012, notamment en raison de la croissance du volume de prêts tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Services aux particuliers

En 2013, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 3 %, pour atteindre 1 656 M\$, comparativement à 1 609 M\$ en 2012, provenant essentiellement de la hausse du volume des prêts et des dépôts. Les activités de crédit ont augmenté de 10 % comparativement à 2012, surtout celles du crédit garanti, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires, ainsi que le volume des prêts à la consommation. Cette croissance a été en partie contrebalancée par la réduction de la marge bénéficiaire.

La Banque a continué d'accroître ses revenus d'assurances, qui sont en progression de 6 % par rapport à 2012, en raison de l'augmentation des revenus de primes brutes atténuée par une croissance des prestations payées aux clients. Les revenus liés à la carte MasterCard augmentent de 6 % en raison d'une augmentation des volumes, atténuée par le coût accru du programme de fidélisation de certains types de cartes de crédit.

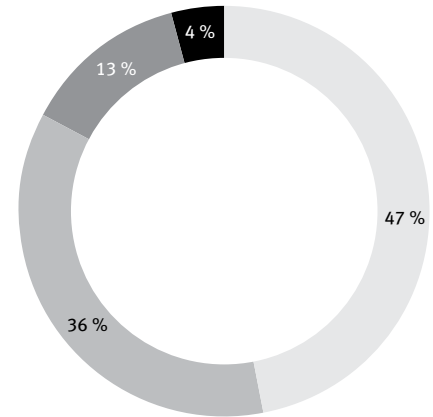
Services aux entreprises

En 2013, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 2 % pour s'établir à 943 M\$, contre 922 M\$ en 2012. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance des revenus sur acceptations, dont la hausse de 11 % en 2013 s'explique par l'attrait pour ce type de financement. La croissance des volumes de prêts et de dépôts est atténuée par la réduction de la marge bénéficiaire. Les revenus tirés d'autres activités, qui comprennent les services internationaux, ont diminué de 8 % en raison du ralentissement des opérations de change.

Revenu total par catégorie

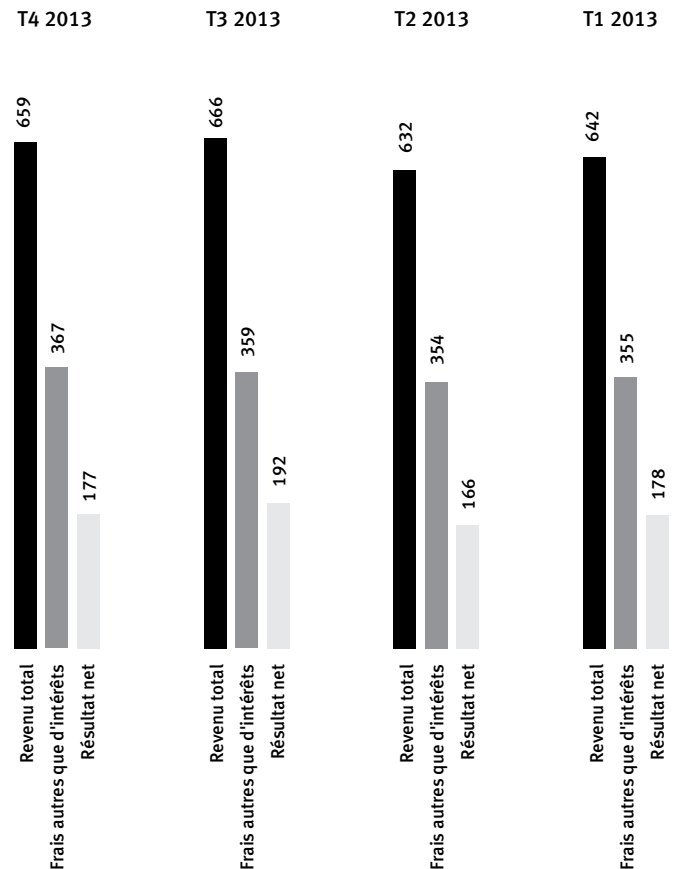
Exercice terminé le 31 octobre 2013

- Services aux particuliers (2012 : 46 %)
- Services aux entreprises (2012 : 36 %)
- Solutions de paiement (2012 : 13 %)
- Assurances (2012 : 5 %)



Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



Principaux enjeux et défis en 2013

Les enjeux et défis auxquels a dû faire face le secteur des Particuliers et Entreprises ont été nombreux et variés durant l'exercice 2013 et les plus importants identifiés par les gestionnaires du secteur ont été les suivants :

- la croissance économique est demeurée modérée et en deçà de la moyenne, ce qui a eu des répercussions en particulier sur les volumes d'activité d'octroi de prêts hypothécaires qui ont enregistré un certain ralentissement;
- la concurrence entre les institutions s'est faite plus vive tandis que le client consommateur et emprunteur a appris à mieux gérer son niveau d'endettement. Cela peut avoir eu une incidence favorable sur la qualité des prêts, mais également un effet réducteur sur l'octroi de nouveaux prêts; et
- l'incertitude quant à l'ampleur et au moment d'une hausse des taux d'intérêt a été une importante source d'inquiétude pour les marchés.

Stratégies

Les initiatives du secteur des Particuliers et Entreprises en 2013 ont reflété dans l'ensemble les priorités stratégiques globales de la Banque, toujours dans une perspective d'offrir en tout temps une prestation de services remarquable et de répondre efficacement aux besoins du client. Les stratégies du secteur en 2013 ont été avant tout orientées sur les axes suivants.

Renforcement de l'infrastructure technologique

L'un des leviers pour bonifier la qualité de service consiste à améliorer la technologie et les processus d'affaires. Les gains générés par ces améliorations profitent aux clients et aux employés.

Transformation et déploiement de l'approche client

Dans le cadre de la *Promesse client* instaurée en 2012, la Banque s'est dotée en 2013 d'une approche intégrée et de principes directeurs afin d'investir ses ressources sur les aspects qui comptent vraiment pour le client. Cette stratégie s'accompagne d'un changement de culture de la Banque dans son approche client pour se rapprocher de la clientèle et poursuivre cette transformation vers une culture de vente et de services, orientée en particulier sur une simplification et une standardisation des outils et processus de traitement des demandes des clients.

Accélération de la croissance des dépôts et des investissements

Ce choix stratégique, une importante priorité pour le secteur des Particuliers et Entreprises en 2013, a nécessité le déploiement de plusieurs initiatives qui ont porté fruit.

Rayonnement de l'image de « banque des entreprises »

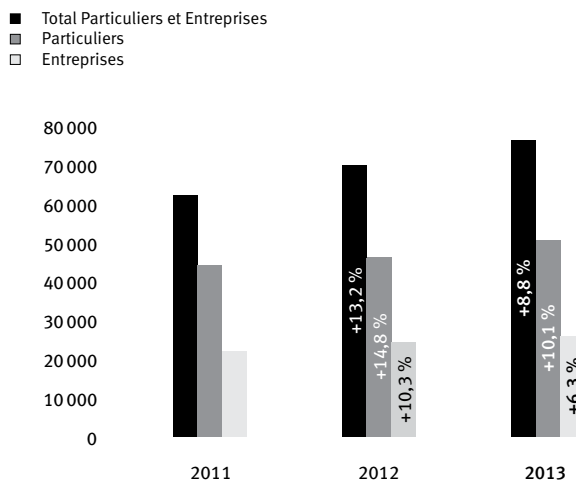
Pour soutenir sa croissance dans ce marché, la Banque a défini trois priorités stratégiques axées sur les services aux PME, les services-conseils spécialisés et la standardisation du développement des affaires.

Développement du plein potentiel hors Québec

Cette orientation vise particulièrement les marchés du centre et de l'ouest du Canada ainsi que celui de l'Atlantique. Pour ce faire, la Banque mise sur la collaboration et le maillage entre ses différents secteurs.

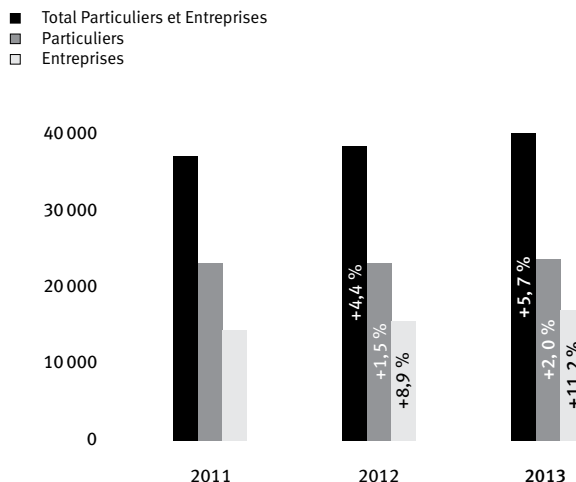
Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Réalisations

Renforcement de la technologie et de l'efficacité des processus

La Banque a déployé cette année un nouveau processus de financement hypothécaire soutenu par une plateforme de vente et de services dans l'ensemble de son réseau de distribution aux particuliers, dans le secteur des assurances, ainsi que dans le soutien et le développement des produits. Avec une technologie et un processus hautement performants, les clients obtiennent plus rapidement la solution hypothécaire qui convient le mieux à leurs besoins et accèdent plus facilement à du financement complémentaire et à une couverture d'assurance sur mesure.

Amorcées en 2011, la centralisation et la standardisation des opérations de la Banque par grands processus d'affaires se sont poursuivies cette année et prendront fin en 2014. Cette initiative vise à simplifier et automatiser certaines activités opérationnelles, dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Déploiement de la *Promesse client*

La Banque a instauré, dans le cadre du programme *Promesse client*, plusieurs initiatives directement liées à l'amélioration de la satisfaction des clients :

- une mesure mensuelle d'évaluation de la performance en matière d'expérience client pour chaque succursale, afin de maintenir les résultats à un niveau élevé et d'ajuster rapidement les comportements au besoin;
- des principes directeurs destinés aux gestionnaires du réseau des particuliers pour optimiser les heures d'ouverture des succursales et réagir efficacement aux changements dans le marché;
- une augmentation de la latitude des employés en succursale en matière de remboursement de frais de service aux clients, pour régler rapidement les insatisfactions de ceux-ci;
- des mesures visant à raffermir les relations entre les conseillers et les clients, afin de mieux connaître ces derniers et d'offrir des solutions adaptées à leurs besoins; et
- une approche proactive en matière de renouvellement hypothécaire comportant une offre personnalisée à chaque client au niveau des conditions d'octroi, dans le but de faciliter leur décision et de favoriser la fidélisation.

Consolidation de la transformation de la culture à l'égard de l'approche client

La Banque a déployé en début d'année une nouvelle structure de distribution simplifiée et plus souple pour se rapprocher de sa clientèle des particuliers et des entreprises. Elle a également consolidé, par les regroupements appropriés, son réseau de distribution spécialisé dans le crédit hypothécaire aux particuliers, pour mieux répondre à l'ensemble des besoins de ces clients. Les gestionnaires sont ainsi pleinement outillés pour développer et diffuser les habiletés de vente et de services au sein de leurs équipes, et ainsi augmenter la satisfaction des clients.

Le secteur a également réaligné ses mesures de performance pour se concentrer sur la livraison des priorités d'action. Conséquent, la force de vente est maintenant évaluée sur quatre axes d'exécution, tous aussi importants les uns que les autres et liés à l'atteinte des objectifs en matière de développement des affaires, de satisfaction des clients, de développement des employés et de qualité opérationnelle.

De plus, tous les gestionnaires des ventes appliquent un processus uniforme d'activité ayant un maximum d'effet de levier sur les ventes et l'expérience client. Ces activités planifiées portent sur l'animation des ventes, le coaching, le suivi et la reconnaissance.

Accélération de la croissance des dépôts et des investissements

Plusieurs initiatives découlant de cette priorité ont été mises de l'avant. De nombreuses activités de vente ciblant les produits de dépôt et de placement ont mobilisé les équipes tout au long de l'année, favorisant une prise en charge proactive des clients Particuliers et Entreprises.

Pour répondre aux besoins des clients de combiner rendement et accessibilité de leur épargne, la Banque a lancé un Compte Épargne à intérêt élevé offrant des caractéristiques concurrentielles. Soutenu par une offre de lancement attrayante, ce produit bonifie de manière significative la gamme de produits d'épargne et contribue à la croissance du portefeuille de dépôts.

Afin d'offrir une expertise conseil de pointe en matière d'investissement, les planificateurs financiers ont vu leur rôle évoluer pour renforcer leurs relations avec les clients possédant un avoir net élevé. L'ensemble des clients épargnants ont accès quant à eux à des conseillers et des services adaptés à leurs besoins, au moment et à l'endroit de leur choix.

Rayonnement de l'image de « banque des entreprises »

Pour poursuivre sa croissance dans le marché des entreprises canadiennes, la Banque a défini trois priorités stratégiques. Ces stratégies ont donné lieu à plusieurs réalisations en 2013 et continueront à orienter les initiatives visant la clientèle Entreprises au cours des prochaines années.

Premièrement, la Banque souhaite augmenter la satisfaction de ses clients de la petite et moyenne entreprise. Elle a standardisé le processus d'octroi de crédit d'un montant maximal de 500 000 \$ et automatisé les décisions de crédit pour ce segment, afin d'accélérer le traitement des demandes de financement. Toujours en vue de mieux répondre aux besoins de cette clientèle, la Banque a aussi entrepris de simplifier l'offre de produits lui étant destinée.

Deuxièmement, la Banque offre des services spécialisés dans plusieurs créneaux et a développé une expertise de pointe dans des domaines comme l'agroalimentaire, le cinéma et la télévision, la santé, la haute technologie, le financement immobilier et l'affacturage. Elle accompagne également les entreprises faisant des affaires à l'international et les clients souhaitant procéder au transfert de leur entreprise. Cette approche, qui favorise la fidélisation et la satisfaction de la clientèle, a été renforcée cette année par un regroupement des équipes spécialisées.

Enfin, soucieuse d'offrir en tout temps une qualité de service supérieure et prenant en compte l'ensemble des besoins des clients des Services aux entreprises, la Banque a déployé une démarche de vente standardisée auprès des directeurs attirés à cette clientèle. Pour chacune des étapes du cycle de vente, le directeur connaît les activités, les meilleures pratiques ainsi que l'ensemble de spécialistes disponibles pour offrir des conseils à valeur ajoutée.

À cet égard, la Banque met de l'avant avec succès la synergie entre ses grands secteurs et le regroupement d'expertises pour proposer des solutions novatrices dans des projets d'envergure. Des équipes multidisciplinaires composées notamment de spécialistes en financement spécialisé et en gestion des risques sont mises à contribution pour répondre aux besoins complexes de la clientèle.

La « banque des entreprises » est aussi très visible et active dans son marché. Une campagne publicitaire à la télévision, dans les grands quotidiens, dans Internet et en succursale met de l'avant des clients qui témoignent de leur relation avec la Banque. De plus, le programme *Les Prix PME Banque Nationale*, qui met en valeur la performance exceptionnelle d'entreprises québécoises, a reconnu cette année 16 lauréats dans 6 catégories. La Banque commandite également la série télévisée « Dans l'œil du dragon », mettant en vedette des entrepreneurs et leurs projets.

Développement du potentiel des marchés du centre et de l'ouest du Canada ainsi que de l'Atlantique

Un tel développement se démarque en particulier par l'initiative d'offrir à cette clientèle des services financiers intégrés. À cet égard, la Banque a inauguré cette année les premiers centres financiers dans ses succursales du centre-ville de Toronto et de Richmond Hill. Ces centres regroupent les services aux particuliers et aux entreprises, ainsi que les services de gestion de patrimoine offerts par l'entremise de Financière Banque Nationale.

Afin de maximiser l'impact de ce lancement, la Banque a déployé des activités de formation auprès des employés des centres financiers et a mené une campagne de marketing et de visibilité dans les deux communautés visées.

Priorités et perspectives pour 2014

En 2014, les priorités du secteur des Particuliers et Entreprises répondront à trois objectifs d'affaires :

- poursuivre sa croissance dans ses principaux marchés;
- développer les marchés du centre et de l'ouest du Canada ainsi que celui de l'Atlantique; et
- offrir les services de la Banque à la clientèle provenant des récentes acquisitions.

L'une des principales initiatives soutenant ces objectifs sera le déploiement de nouveaux processus de financement par l'ajout de produits et de types de financement à la plateforme déjà déployée auprès des utilisateurs du Québec. De plus, cette plateforme sera déployée dans sa version bonifiée, dans le réseau de distribution du centre et de l'ouest du Canada, de l'Atlantique, et d'autres régions ciblées.

La satisfaction des clients continuera à guider les activités du secteur afin d'augmenter l'accessibilité des produits et services, de simplifier les processus d'affaires et de donner des conseils judicieux, adaptés à leurs besoins.

ANALYSE SECTORIELLE

GESTION DE PATRIMOINE

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine propose une stratégie axée sur le principe d'offrir une expérience client de qualité exceptionnelle et professionnelle à ses investisseurs.

L'objectif de cette équipe est d'être reconnue pour son offre de produits et services digne d'un chef de file du milieu bancaire, proposée par une des meilleures équipes de professionnels en investissement au pays. L'équipe met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses fabricants de produits, pour assumer sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur de Gestion de patrimoine souhaite se distinguer par sa mise en œuvre rigoureuse d'un modèle d'affaires unique et son niveau élevé de professionnalisme au cœur de sa culture.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12 Variation %	2012-11 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾					
Revenu net d'intérêts	272	255	229	7	11
Revenus tirés des services tarifés	555	520	446	7	17
Revenus tirés des transactions et autres revenus	316	305	314	4	(3)
Revenu total	1 143	1 080	989	6	9
Frais autres que d'intérêts	819	819	698	–	17
Contribution	324	261	291	24	(10)
Dotations aux pertes sur créances	3	3	2	–	50
Résultat avant charge d'impôts	321	258	289	24	(11)
Charge d'impôts	85	70	76	21	(8)
Résultat net excluant les éléments particuliers	236	188	213	26	(12)
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(24)	165	(14)		
Résultat net	212	353	199	(40)	77
Participations ne donnant pas le contrôle	–	1	4		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	212	352	195	(40)	81
Actif moyen	8 159	7 980	7 861	2	2
Dépôts moyens	21 477	19 454	19 788	10	(2)
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	71,7 %	75,8 %	70,6 %		

(1) Les activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants ont été reclassées du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine. La Banque a procédé à ce changement le 1^{er} novembre 2012 pour refléter le suivi de la performance effectué par la direction. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, a augmenté de 26 % pour s'établir à 236 M\$, comparativement à 188 M\$ pour 2012. Le revenu total a augmenté de 6 % pour atteindre 1 143 M\$, comparativement à 1 080 M\$ en 2012, en raison de la croissance de tous les types de revenus. Le revenu net d'intérêts augmente de 7 % en raison du compte Surintérêt et du Programme Immigrants Investisseurs. Les revenus tirés des services tarifés sont également en hausse de 7 % en 2013 en raison de la croissance des actifs sous administration et sous gestion. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus augmentent de 4 % en 2013 en raison de la croissance des activités. Les actifs sous administration et sous gestion s'établissent à 258,0 G\$, une augmentation de 11 % attribuable à la bonne performance de la division Gestion privée 1859 et à la hausse des marchés boursiers.

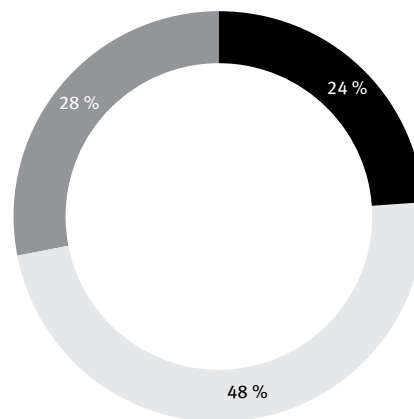
Les frais autres que d'intérêts, excluant les éléments particuliers, sont stables essentiellement en raison d'un contrôle rigoureux des coûts. Enfin, le ratio d'efficacité s'établit à 71,7 %, comparativement à 75,8 % en 2012 et à 70,6 % en 2011.

Le résultat net excluant les éléments particuliers de 236 M\$ pour 2013 a connu une forte croissance par rapport à 2012, et ce, principalement en raison de la synergie favorable créée par les transactions récentes du secteur et à la croissance des actifs sous administration. Au cours de l'exercice 2013, des éléments particuliers pour un montant de 24 M\$, déduction faite des impôts, ont eu un impact négatif sur le résultat net et comprenaient principalement des charges relatives aux acquisitions. Les éléments particuliers de 2012 avaient affecté positivement le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine de 165 M\$ et se composaient d'un gain net de 212 M\$ tiré de la cession des activités de Natcan combiné à l'acquisition d'une participation de 35 % dans Fiera, ainsi que des charges relatives aux acquisitions pour un montant de 41 M\$, déduction faite des impôts, et d'autres indemnités de départ liées à l'optimisation de la structure du secteur pour un montant net de 6 M\$.

Revenu total par catégorie

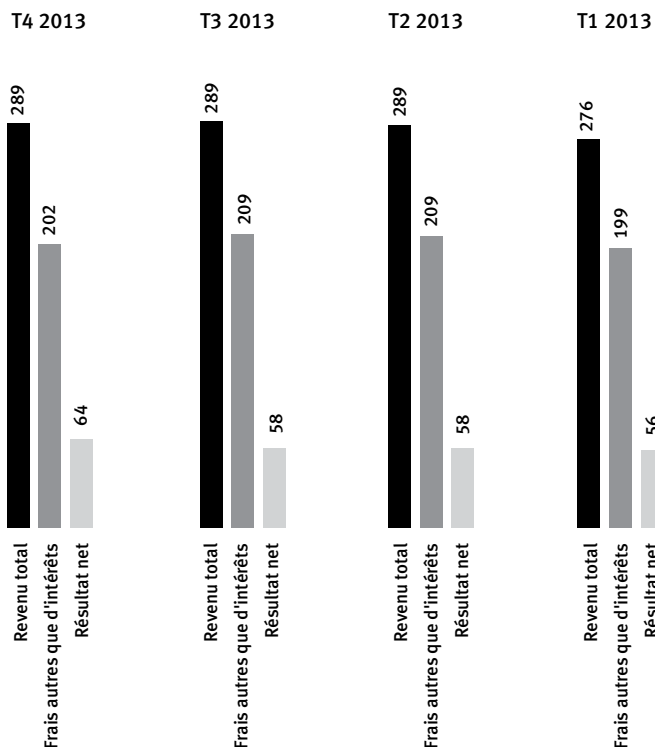
Exercice terminé le 31 octobre 2013

- Revenu net d'intérêts (2012 : 24 %)
- Services tarifés (2012 : 48 %)
- Transactions et autres revenus (2012 : 28 %)



Résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Filiales, entreprises associées, unités d'affaires spécialisées, partenaires internes et tiers

Services-conseils complets — La division de gestion patrimoine de la filiale de courtage de plein exercice, Financière Banque Nationale (FBN), offre des services-conseils financiers complets, une vaste gamme de produits et services financiers, des services d'exécution de transactions ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à plus de 350 000 Canadiens, dont les actifs administrés et gérés par quelque 960 conseillers totalisent 76 G\$.

Courtage autogéré — Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) met à la disposition des investisseurs autonomes une plateforme technologique novatrice dotée d'une interface client conviviale, d'une fonction de recherche parmi plusieurs sources largement reconnues, d'outils de modélisation interactifs et de services hors pair d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières.

Services à la clientèle bien nantie — Gestion privée 1859 offre la gamme complète des services de gestion de patrimoine axés sur la planification et conçus précisément pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée composée de particuliers, de familles et de petites entreprises.

Conception de produits de placement — Placements Banque Nationale inc. (PBN) conçoit toute la gamme des solutions en fonds communs de placement offertes dans le réseau de succursales de la Banque, par l'intermédiaire de ses filiales de courtage de plein exercice, de courtage direct et de services à la clientèle bien nantie, ainsi que par l'intermédiaire de nombreuses autres institutions financières partout au pays.

Services fiduciaires — Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre la gamme complète des services fiduciaires à l'intention des particuliers de la Banque et de ses canaux de distribution de services de gestion de patrimoine, ainsi qu'à l'intention des clients institutionnels. De plus, TBN dispose d'une équipe d'experts conseils en planification fiscale et successorale œuvrant tant pour les clients des services fiduciaires que pour les clients bien nantis de Gestion privée 1859 et de FBN.

Solutions d'affaires aux intermédiaires — La division Solutions d'affaires aux intermédiaires de la Banque offre des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels de marque et disponibles sous une autre étiquette à des institutions financières canadiennes de grande envergure qui les redistribuent à leurs clients. De plus, elle vend en gros, par l'intermédiaire de canaux de distribution de tiers, divers produits de placement et de dépôt conçus par la Banque. Cette unité d'affaires est également le plus grand fournisseur de services de règlement et de garde de valeurs auprès du secteur des services financiers au Canada.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12 Variation %	2012-11 Variation %
Actifs sous administration	216 727	196 403	186 524	10	5
Actifs sous gestion					
Clients institutionnels	–	–	25 449		
Clients particuliers	24 650	20 597	17 363	20	19
Fonds communs de placement	16 633	15 027	13 659	11	10
	41 283	35 624	56 471	16	(37)
Actifs sous administration et sous gestion	258 010	232 027	242 995	11	(5)

Au 31 octobre 2013, l'ensemble des actifs sous administration et sous gestion totalise 258,0 G\$, en hausse de 26,0 G\$, ou 11 %, par rapport au 31 octobre 2012 et une croissance de 6 % par rapport au 31 octobre 2011.

Les actifs sous administration se chiffrent à 216,7 G\$ au 31 octobre 2013, en hausse de 20,3 G\$ ou 10 % par rapport au 31 octobre 2012. Cette augmentation provient principalement de la hausse des marchés boursiers. Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 24,7 G\$ au 31 octobre 2013 par rapport à 20,6 G\$ au 31 octobre 2012. Cette forte hausse de 20 % provient des acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine qui portent fruit ainsi que de la progression des activités de Gestion privée 1859.

Les actifs sous gestion des clients institutionnels sont nuls au 31 octobre 2013 et 2012, en raison de la vente des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) qui a donné lieu au transfert des clients institutionnels chez Corporation Fiera Capital (Fiera). Les fonds communs de placement se chiffrent à 16,6 G\$ au 31 octobre 2013, en hausse de 11 %, suite à un intérêt accru des clients pour ce type d'épargne ainsi qu'à la hausse des marchés boursiers.

Principaux enjeux et défis de 2013

Le secteur de Gestion de patrimoine a cerné les enjeux et défis suivants comme les plus marquants en 2013 pour ses activités :

- l'environnement dans lequel a évolué ce marché n'a pas été des plus favorables;
- la faiblesse des rendements aux investisseurs a incité des clients à reconsidérer la pertinence d'investir;
- les décaissements d'actifs ont été à la hausse par suite de l'augmentation du nombre de nouveaux retraités; et
- l'augmentation des coûts d'exploitation et de la tarification des produits et services a amené un resserrement des marges bénéficiaires.

Stratégies

Les priorités stratégiques du secteur de Gestion de patrimoine sont toutes guidées par son plein engagement à faire croître son chiffre d'affaires et elles s'articulent autour de plusieurs axes.

Importance accrue de la croissance interne

Les trois transactions majeures effectuées par le secteur de Gestion de patrimoine au cours des dernières années ont permis à la Banque de rehausser de façon significative son positionnement sur le marché dans ce domaine des services financiers. Le besoin d'absorber correctement l'impact à long terme de ces transactions et de tirer profit de l'effet de synergie favorable qu'elles génèrent font en sorte que l'accent, en 2013 et pour l'avenir immédiat, se porte sur la croissance interne plutôt que sur l'apport des acquisitions externes.

Cela dit, l'actuelle tendance à la consolidation dans les services financiers au Canada a pour conséquence de favoriser les initiatives d'acquisition. Le secteur de Gestion de patrimoine compte bien demeurer à l'affût des nouvelles possibilités d'acquisitions qui présentent un intérêt pour la Banque, comme le démontre l'acquisition des Services institutionnels TD Waterhouse.

Priorité à la distribution axée sur les conseils financiers

Le secteur réitère sa grande confiance dans les perspectives de forte croissance des activités de distribution de produits et services financiers assortie de conseils au client. Cet optimisme est fondé à la fois sur certaines tendances démographiques au Canada et sur la nette évolution à la hausse du nombre de ménages et de clients disposant d'un avoir net considérable. Il n'est pas prévu que ces tendances s'inversent, et elles ont plutôt pour effet de renforcer le besoin des clients de recourir aux services-conseils personnalisés en matière de gestion financière, en raison de la complexité accrue des décisions financières et de l'importance des enjeux auxquels le client doit faire face.

L'accent mis par le secteur sur ce segment des activités de gestion de patrimoine n'est pas pour autant une indication que les autres catégories de services sont moins importantes. Il est convenu que les stratégies de croissance, mises de l'avant par le secteur, visent l'ensemble des catégories de produits et services offerts par celui-ci.

Importance des partenariats et associations dans la stratégie globale

Le caractère unique du modèle d'affaires utilisé par le secteur de Gestion de patrimoine dans l'élaboration de ses stratégies est la place prépondérante accordée à la mise en place de partenariats et d'associations stratégiques. Ces ententes présentent des avantages mutuels indéniables pour les deux parties concernées et permettent à la Banque de les utiliser comme un levier pour exploiter de façon optimale ses capacités à concevoir des produits financiers et à utiliser ses plateformes d'exploitation. Les divers partenariats et associations mis en place font partie intégrante de l'univers stratégique du secteur de Gestion de patrimoine pour soutenir son expansion sur le marché. En conséquence, nonobstant l'importance accrue accordée à la croissance interne en 2013, le secteur continue d'examiner les possibilités de partenariats ou d'associations susceptibles d'étendre la portée de la Banque dans le domaine de la gestion de patrimoine. La croissance visée par le secteur est indissociable du maintien de l'effet de levier positif créé par la conclusion de telles ententes.

Tirer profit des perspectives de croissance dans les marchés en développement pour la Banque

Le secteur entrevoit d'excellentes perspectives de développement pour les services de gestion de patrimoine dans les régions du Canada où la présence de la Banque est moindre. À l'instar d'autres grands secteurs d'activité de la Banque, il met l'accent sur l'expansion dans les régions du centre et de l'ouest du Canada ainsi que de l'Atlantique où la Banque est déjà active.

Réalisations

De façon générale, pour le secteur de Gestion de patrimoine, 2013 aura été une période de transition résultant des diverses acquisitions. L'accent a été mis de façon plus marquée sur la nécessité d'une gestion prudente et d'un contrôle des coûts d'exploitation dans l'ensemble de ses unités d'affaires.

Actualisation des effets de synergie des transactions récentes

Le secteur de Gestion de patrimoine a cherché en 2013 à tirer profit au maximum de l'effet de synergie favorable créé par les transactions récentes, effectuées entre juillet 2011 et avril 2012. Ces transactions sont respectivement les acquisitions de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) et de la division des services-conseils en placement de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que la cession des activités de Natcan à Fiera suivie par l'acquisition d'une participation dans cette dernière. Considérant le caractère récent de ces transactions, l'accent a été mis jusqu'à maintenant sur le besoin d'intégration de chacun de ces nouveaux segments d'activité dans l'univers des services existants et l'exploitation du plein potentiel de l'actionariat dans Fiera. La Banque juge que le processus de transition par suite de ces trois transactions majeures a été, pour l'essentiel, terminé en 2013 et que les effets positifs en termes de synergie peuvent être dorénavant pleinement exploités.

Les activités issues de l'acquisition de Wellington West par FBN sont pleinement intégrées depuis maintenant une année entière. Cette intégration a généré pour la Banque des avantages en termes de rationalisation des coûts d'exploitation. Le secteur a procédé à un balisage des principaux paramètres d'affaires sur lesquels une différenciation marquée peut se produire par rapport aux autres acteurs importants sur le marché, particulièrement la culture d'entreprise et de gestion des risques, les meilleures pratiques en usage et les produits et services offerts. Cet exercice a permis de repérer les pratiques et caractéristiques de pointe dans le domaine. Enfin, la synergie de l'intégration de Wellington West a également eu un impact favorable sur la vente croisée des produits de la Banque aux nouveaux clients et a permis d'apprécier l'apport d'un certain nombre de produits développés préalablement par Wellington West. L'empreinte géographique de FBN s'est grandement élargie, particulièrement dans le centre et l'ouest du Canada, ce qui a été bénéfique à plusieurs niveaux : le développement de la marque, le recrutement de conseillers en placement et la réalisation d'économies d'échelle.

Les activités de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. ont été fusionnées à celles déjà existantes du secteur au début de l'exercice 2013, ce qui correspond à un peu moins d'un an d'activités combinées. La synergie favorable de la transaction s'est surtout concrétisée par des économies au niveau des coûts d'exploitation qui ont résulté de l'intégration des activités. Celle-ci a également donné lieu à une fusion et une certaine uniformisation du catalogue de produits et services offerts par l'ancienne firme avec celui de FBN. Enfin, à l'instar de l'acquisition décrite ci-dessus, un balisage a été effectué pour déterminer les pratiques de pointe en matière de culture d'entreprise et de gestion des risques, de meilleures pratiques en usage et de produits et services offerts.

L'opération par laquelle la Banque a vendu les activités de Natcan à Fiera, et qui a permis à la Banque de prendre une participation de 35 % dans cette dernière, a jusqu'ici donné tous les résultats escomptés. Grâce au professionnalisme et à l'expertise de son équipe de gestionnaires d'actifs, Fiera a affiché une très bonne performance pour les mandats de placement que la Banque lui a confiés. Cette expertise a également été mise à profit par la Banque pour créer un certain nombre de nouveaux produits financiers innovateurs. Enfin, Fiera a déployé beaucoup d'efforts pour gérer la croissance de ses actifs sous gestion, résultant à la fois de sa croissance interne et de l'incidence des nouvelles acquisitions; les marchés ont reconnu les résultats de cette croissance et cette reconnaissance s'est traduite par une appréciation notable de la valeur de la participation de la Banque dans cette société.

Renforcement de la productivité et du professionnalisme des équipes de vente

Le secteur a bénéficié d'une augmentation appréciable du nombre de conseillers en placement ayant l'accréditation requise pour assumer les mandats de gestion de portefeuille discrétionnaire.

Des efforts particulièrement importants ont été consentis pour les équipes de vente afin de favoriser l'accréditation des employés à titre de « gestionnaire de patrimoine » et de promouvoir la formation des employés dans le domaine. Des outils de gestion additionnels ont également été élaborés afin de stimuler la performance et de renforcer les résultats.

Mise en place de solutions d'affaires aux intermédiaires

Le secteur a procédé à une restructuration de l'entité NBCN inc. (NBCN), filiale de la Banque qui est responsable des opérations en matière de valeurs mobilières (livraison, garde, etc.). À cet égard, un nouveau dirigeant a été embauché pour prendre en charge la direction de cette entité.

La Banque a conclu une entente en cours d'année pour acquérir les services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition permettra d'améliorer encore davantage la représentation géographique de la Banque et d'enrichir son expertise, mais surtout d'atteindre un meilleur équilibre dans le type de clientèle servie par NBCN, grâce à l'augmentation du nombre de firmes spécialisées en gestion de portefeuille relativement aux courtiers remisiers.

Une expérience client de qualité exceptionnelle et professionnelle

Comme en fait foi la dernière étude de la société d'information marketing *J.D. Power*, les clients de CDBN sont les investisseurs autonomes les plus satisfaits de l'industrie canadienne du courtage. Cette position de CDBN est d'autant plus enviable que la popularité du courtage pour investisseurs autonomes ne cesse de croître au Canada.

Un sondage portant sur la satisfaction de la clientèle de FBN, réalisé par une firme indépendante, démontre que les clients ont, vis-à-vis de leur conseiller et de l'entreprise, un niveau de satisfaction supérieur à celui du secteur des services financiers et en progression constante depuis les 10 ans que cette étude est réalisée.

Pour la première fois depuis la création de Gestion privée 1859, une large étude de satisfaction de la clientèle a été réalisée et révèle que plus de 84 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits du service qu'ils obtiennent de leur conseiller, dépassant nettement la moyenne du secteur des services financiers qui est de 80 % à ce chapitre.

Priorités et perspectives 2014

En 2014, les priorités du secteur de Gestion de patrimoine répondent à quatre objectifs d'affaires :

- intégrer les Services institutionnels TD Waterhouse dans les services existants offerts par le secteur de Gestion de patrimoine;
- privilégier avant tout le développement des services de distribution axés sur les conseils financiers au client;
- profiter du levier des partenariats et associations pour accentuer la portée de la Banque sur le marché; et
- centrer les efforts de croissance à l'interne, en accordant la priorité aux régions du centre et de l'ouest du Canada ainsi que de l'Atlantique.

Dans l'atteinte de ces objectifs, le secteur compte mettre davantage l'accent sur la poursuite des améliorations technologiques en vue de réaliser des gains de productivité, sur le renforcement du professionnalisme et de l'approche de gestion de patrimoine notamment par le biais des accréditations et par le déploiement de l'éventail des produits et services offerts aux clients, tant dans la distribution axée sur les conseils que dans le cadre des partenariats, en particulier sur les marchés à l'extérieur du Québec.

ANALYSE SECTORIELLE

MARCHÉS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de solutions financières, allant des titres de créance et de participation au crédit bancaire, en passant par les produits de gestion du risque. Le secteur des Marchés financiers offre des services axés sur les besoins de ses clients au Canada, en s'assurant de mettre toutes ses capacités au service de sa clientèle. Cette dernière se compose notamment de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il fournit des services-conseils complets en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement. Ce secteur permet également à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenus fixes, les titres de participation et les produits dérivés.

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file des activités de banque d'investissement au Québec et bénéficie d'une forte présence en croissance dans l'ensemble du Canada. Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de recherche ainsi que de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires.

Par l'intermédiaire de bureaux situés à New York et à Londres, le secteur des Marchés financiers vend également des titres de créance et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis et à l'international. Le secteur des Marchés financiers offre une grande expertise en investissement et en gestion de portefeuilles de prêts à la consommation en souffrance, par l'intermédiaire de sa filiale de financement spécialisé Credigy Ltd. qui exerce ses activités exclusivement à l'extérieur du Canada.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12 Variation %	2012-11 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾					
Revenu net d'intérêts	785	584	579	34	1
Revenus autres que d'intérêts	594	719	641	(17)	12
Revenu total	1 379	1 303	1 220	6	7
Frais autres que d'intérêts	657	669	665	(2)	1
Contribution	722	634	555	14	14
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	(14)	3	(5)		
Résultat avant charge d'impôts	736	631	560	17	13
Charge d'impôts	195	170	166	15	2
Résultat net excluant les éléments particuliers	541	461	394	17	17
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	(28)	(5)		
Résultat net	541	433	389	25	11
Participations ne donnant pas le contrôle	8	3	(1)		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	533	430	390	24	10
Actif moyen	87 063	76 084	72 613	14	5
Dépôts moyens	6 541	4 160	6 066	57	(31)
Prêts et acceptations moyens (Grandes sociétés seulement)	7 081	5 855	4 899	21	20
Prêts douteux nets	–	40	16		
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	0,7 %	0,3 %		
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	47,6 %	51,3 %	54,5 %		

(1) Les activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie ont été transférées du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement le 1^{er} novembre 2012 pour refléter le suivi de la performance effectué par la direction. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 541 M\$ pour l'exercice 2013, soit une hausse de 108 M\$ ou 25 % par rapport à 2012. En excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur augmente de 80 M\$ ou 17 % pour s'établir à 541 M\$ en 2013, comparativement à 461 M\$ en 2012. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 1 379 M\$, en hausse de 76 M\$ par rapport à 2012 et de 159 M\$ par rapport à 2011.

Les revenus liés aux activités de négociation ont connu une remontée de 82 M\$ ou 15 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse provient de tous les types de revenus découlant des activités avec les clients. Les revenus des services bancaires ont connu une croissance de 23 %, notamment en raison des besoins accrus de financement de la clientèle. Les commissions des marchés financiers ont reculé de 23 M\$ ou 8 %, principalement attribuable à la baisse des activités de fusions et d'acquisitions et au ralentissement des nouvelles émissions de capital. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont atteint 26 M\$, en baisse de 23 M\$ par rapport à 2012, suite à l'enregistrement de gains plus importants en 2012. Les revenus tirés d'autres activités sont légèrement à la baisse suite à la contribution moindre de l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. qui a été compensée partiellement par la croissance des revenus provenant des activités d'achat de créances de la filiale Credigy Ltd.

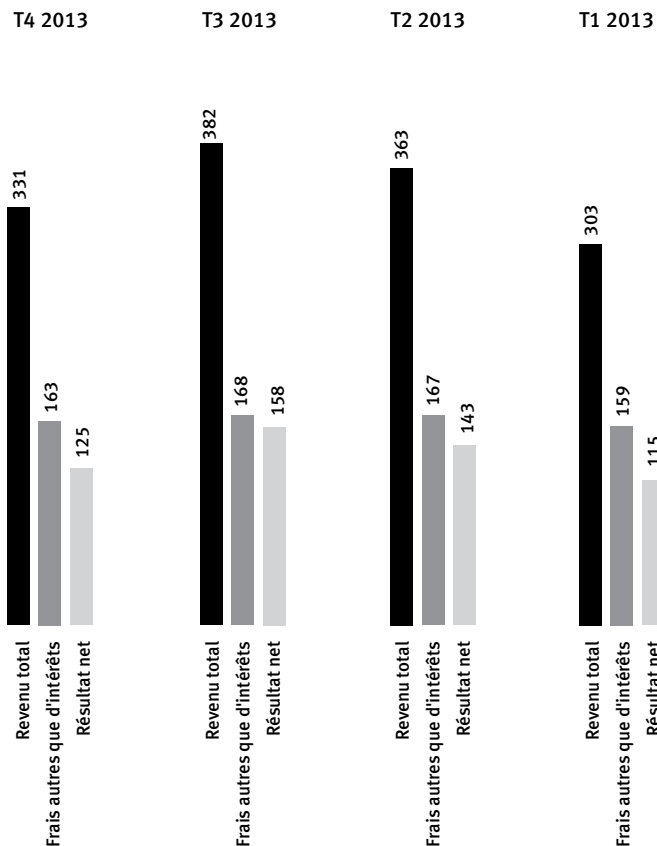
En excluant les éléments particuliers de 2012, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 657 M\$, en baisse de 12 M\$ comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution de la rémunération variable découlant d'une saine gestion des coûts et de la variation de la provenance des revenus. Le ratio d'efficacité est de 47,6 %, comparativement à 51,3 % en 2012. Les éléments particuliers de 38 M\$ pour 2012 sont principalement composés de paiements pour des indemnités de départ liées à l'optimisation de la structure du secteur et à la rationalisation de certaines activités.

Pour l'exercice 2013, le secteur a enregistré des récupérations de pertes sur créances de 14 M\$ alors que des dotations aux pertes sur créances de 3 M\$ étaient enregistrées en 2012.

L'actif moyen du secteur des Marchés financiers est en hausse pour atteindre 87,1 G\$ comparativement à 76,1 G\$ en 2012 et de 72,6 G\$ en 2011. Les prêts aux grandes sociétés ont augmenté de plus de 20 % depuis 2012 suite à une demande de financement accrue de la clientèle.

Résultats trimestriels ^{(1) (2)}

(en équivalent imposable) ⁽²⁾
(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Revenus par catégorie – Marchés financiers ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2013-12 Variation %	2012-11 Variation %
Revenus liés aux activités de négociation					
Titres de participation	288	246	234	17	5
Titres à revenus fixes	237	212	130	12	63
Marchandises et devises	88	73	92	21	(21)
	613	531	456	15	16
Commissions des marchés financiers	257	280	292	(8)	(4)
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	26	49	62	(47)	(21)
Services bancaires	234	191	190	23	1
Autres	249	252	220	(1)	15
Total	1 379	1 303	1 220	6	7

(1) Les activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie ont été transférées du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. La Banque a procédé à ce changement le 1^{er} novembre 2012 pour refléter le suivi de la performance effectué par la direction. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Stratégies et réalisations

Un client, une banque

En 2013, le secteur des Marchés financiers a maintenu le cap sur sa stratégie *un client, une banque* visant à mettre l'ensemble des capacités de la Banque au service de tous les clients. Pour y arriver, le secteur a recours à une approche de collaboration et de partenariat entre ses lignes d'affaires et les secteurs de Gestion de patrimoine et de Particuliers et Entreprises de la Banque. Peu importe le point de contact initial du client, le secteur des Marchés financiers s'assure de mettre à profit l'ensemble de son expertise et de ses capacités pour satisfaire les besoins du client. Tout au long de l'exercice, le secteur a tiré parti de ses forces afin d'établir ou d'accroître sa position de chef de file dans certains domaines ciblés.

Les transactions suivantes reflètent la capacité du secteur des Marchés financiers à fournir une vaste gamme de solutions intégrées à ses clients.

- Le secteur des Marchés financiers a fourni des facilités de crédit liées à l'acquisition et a agi à titre de co-chef de file pour le financement par obligations en deux tranches dans le cadre de l'acquisition de *Canada Safeway ULC* par *Sobeys Inc.* d'un montant de 5,8 G\$. Le secteur a également fourni à *Sobeys Inc.* des solutions de gestion du risque.
- Le secteur des Marchés financiers a, pour le compte de *Whitecap Resources Inc.*, agi à titre de chef de file, d'unique teneur de livres et agent administratif dans le cadre d'un financement d'entreprise de 520 M\$, a été co-chef de file dans le cadre de deux opérations sur les marchés des titres de participation et a fourni des services-conseils en matière de fusions et acquisitions ainsi que des solutions de gestion du risque.
- Cogeco Câble inc. a confié au secteur des Marchés financiers le mandat de lui fournir des services-conseils dans le cadre de son acquisition de *Peer 1 Network Enterprises, Inc.*, pour un montant de 635 M\$, ainsi que de garantir un financement d'acquisition de 650 M\$ pour la réalisation de l'opération. Le secteur des Marchés financiers a également fourni des solutions de gestion du risque dans le cadre de cette opération.
- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de conseiller financier auprès du comité spécial d'*Astral Media inc.* dans le cadre de la vente de cette société à *BCE inc.* pour un montant de 3,4 G\$.

Maintenir le cap sur les entreprises de moyenne capitalisation

En offrant aux clients de moyenne capitalisation des services-conseils pour accéder aux marchés des capitaux et une gamme complète de produits de gestion des risques, le secteur des Marchés financiers a continué en 2013 d'accentuer sa présence nationale sur le marché des entreprises de taille intermédiaire. En plus de l'énergie et des mines, le secteur des Marchés financiers a aussi servi d'autres secteurs d'activité dont les produits industriels, le transport, la consommation et le détail. Pour la période de 12 mois terminée le 30 avril 2013, le secteur des Marchés financiers a été classé au troisième rang pour les services de banque d'affaires rendus aux entreprises de moyenne capitalisation selon la firme *Brendan Wood International*.

Durant l'exercice, le secteur des Marchés financiers a fourni des services-conseils dans le cadre de 39 transactions annoncées publiquement et a agi à titre de chef ou co-chef de file dans 70 émissions d'actions au nom des sociétés émettrices.

Tirer parti de la position de chef de file du marché au Québec

Chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers a continué d'accroître sa présence dans la province. Le secteur a conservé sa position dominante dans les domaines de banque d'investissement, de financement des grandes sociétés et de financement des finances publiques. Le secteur des Marchés financiers a participé à l'octroi de 52 prêts syndiqués visant des émetteurs du Québec, et a supervisé 32 de ces transactions, avec une part de marché de 19,2 %. Le secteur, qui domine depuis longtemps le marché du Québec en matière de prise ferme de titres de créance du gouvernement, a réussi à s'imposer à l'échelle canadienne, se classant au premier rang pour une troisième année d'affilée.

Le secteur des Marchés financiers s'est classé au premier rang des participants à des appels publics à l'épargne au Québec, ayant participé à 19 émissions d'une valeur globale de plus de 2 G\$. Le secteur a supervisé 13 de ces financements, avec une part de marché de 17,6 %. Il s'est également classé parmi les trois premiers conseillers en matière de fusions et acquisitions, ayant pris part à des opérations d'une valeur globale de 4,0 G\$. Le secteur des Marchés financiers a tiré parti de la reprise du marché des premiers appels publics à l'épargne (PAPE) en participant aux trois PAPE réalisés par des sociétés établies au Québec, et en agissant à titre de chef de file ou de co-chef de file dans le cadre de deux d'entre eux. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2013, le secteur a consolidé son engagement à l'égard des entreprises en phase de démarrage dans la province et a mis sur pied une équipe spécialisée axée sur ce segment de marché. Voici quelques faits saillants des opérations réalisées par des émetteurs établis au Québec :

- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de chef de file dans le cadre du PAPE de 40 M\$ de *Manac inc.*
- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de co-chef de file dans le cadre du PAPE de 153 M\$ de *Papier Tissé KP inc.*, une filiale de *Kruger inc.*, ainsi que dans le cadre d'un financement par émission d'actions de 237,4 M\$ de *l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*

Maintenir la position de chef de file des marchés des titres à revenus fixes

Le groupe des titres à revenus fixes du secteur des Marchés financiers a conservé son statut de contrepartiste de premier plan, obtenant une part de marché de 22,4 % et se classant au premier rang du classement global du magazine *Bloomberg* pour la prise ferme de titres d'emprunt du gouvernement du Canada en 2012 et 2013. En outre, le groupe a continué d'accroître sa part sur le marché secondaire des obligations provinciales et canadiennes.

Menant à bien sa mission consistant à tirer parti de ses positions de chef de file pour accroître ses activités, le groupe des titres à revenus fixes s'est établi comme preneur ferme de premier ordre auprès des grandes entreprises, participant à 111 prises ferme de titres de sociétés, dont 29 à titre de chef de file.

Le groupe des titres à revenus fixes possède également de solides capacités en matière de financement d'infrastructures, arrivant en tête au chapitre des revenus gagnés sur le marché des partenariats public-privé au Canada. En 2013, le Conseil canadien pour les partenariats public-privé a désigné l'opération liée au système de transport léger sur rail d'Ottawa réalisée par le groupe comme le partenariat public-privé de l'année. Le secteur des infrastructures restera au centre de l'attention et connaîtra une croissance soutenue au cours des prochaines années. Le groupe utilisera également son expertise pour soutenir ses clients sur le marché américain.

La distribution de produits canadiens sur les marchés internationaux demeure un des objectifs stratégiques. Le groupe a établi une présence solide à New York et possède le plus important pupitre de négociation axé sur les produits canadiens au Royaume-Uni.

Faits saillants – Revenus fixes

Secteur public : Chef de file ou co-chef de file de 47 prises ferme et émissions pour compte de tiers de billets à moyen terme gouvernementaux, pour un total de 38,9 G\$, notamment :

- Émissions d’obligations hypothécaires du Canada libellées en dollars canadiens à l’échelle mondiale;
- Placements syndiqués au Canada par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, Financement-Québec, les gouvernements de l’Ontario, de la Colombie-Britannique et de l’Alberta, les municipalités de Montréal et de Peel, et la *Municipal Finance Authority of British Columbia*;
- Émissions pour compte de tiers exclusives ou conjointes de billets à moyen terme à l’échelle nationale par les gouvernements de l’Ontario et de la Colombie-Britannique; et
- Émissions à l’échelle mondiale de titres libellés en dollars américains pour le gouvernement du Manitoba.

Titres de créance de sociétés : Chef de file ou co-chef de file de 10,9 G\$, notamment :

- 400 M\$: Vidéotron ltée
- 750 M\$: Fonds de placement immobilier Cominar
- 1,0 G\$: Bell Canada
- 1,3 G\$: Alimentation Couche-Tard inc.
- 1,0 G\$: Groupe TMX limitée
- 650 M\$: Banque Manuvie du Canada
- 200 M\$: Pembina Pipeline Corporation
- 475 M\$: EnerCare Solutions Inc.

Leader dans l’offre de produits de gestion du risque auprès des clients de la Banque

Le secteur des Marchés financiers a continué de tirer parti de son expertise en structuration et négociation de produits dérivés pour élaborer des solutions de gestion du risque innovantes en vue d’aider ses clients à gérer les risques auxquels ils sont exposés, dans toutes les catégories d’actifs. Le groupe a enregistré une forte croissance du nombre de ses clients actifs qui utilisent des produits de gestion du risque, ainsi que du nombre de clients qui utilisent plus d’un produit de gestion du risque. Cela se traduit par une solide hausse des revenus.

Nombre de clients corporatifs

Dérivés sur énergie



Hausse de 17 %

Dérivés sur taux d’intérêt



Hausse de 14 %

Opérations de change



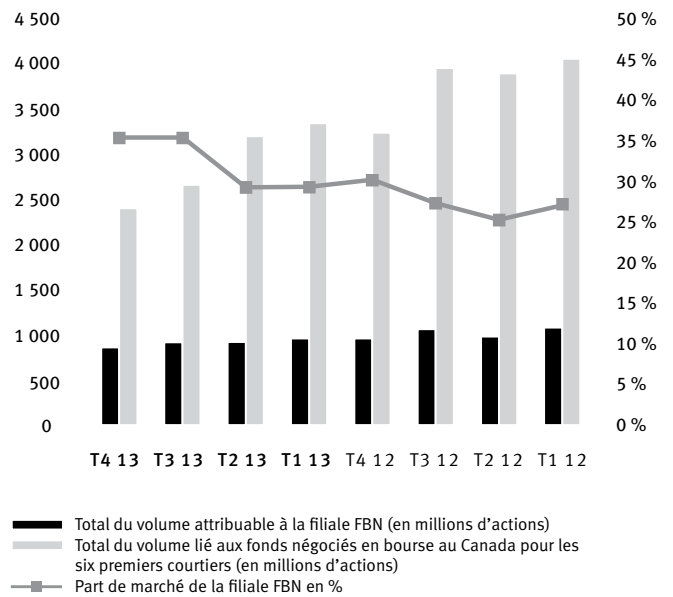
Hausse de 8 %

Fournisseur de premier plan de titres de participation et de produits structurés

Le groupe des produits dérivés a continué d’offrir des produits dérivés négociés hors bourse et une expertise en structuration pour toutes les catégories d’actifs, des fonds négociés en bourse (FNB) et pour les émetteurs de billets structurés et de produits de détail gérés. Le groupe a aussi continué de fournir des liquidités aux investisseurs ainsi que des services de recherche à l’égard de tous les produits de placement.

Faits saillants – Fonds négociés en bourse (FNB) et billets structurés

- Le groupe est le plus important teneur de marché pour les FNB au Canada (selon le volume) (*Bloomberg*).
- Le groupe a fourni des liquidités à tous les FNB et a été désigné comme teneur de marché pour 52 % des FNB inscrits au Canada.
- Les volumes de ventes de billets structurés se sont accrus de 68 % au cours des six derniers exercices.



Offre au client des capacités parmi les meilleurs du secteur

Les réalisations suivantes confirment l'engagement des Marchés financiers à offrir à ses clients des services de pointe :

- L'équipe de recherche, avec le plus d'analystes primés au Canada, figure parmi les trois premières équipes du classement *StarMine Analyst Award* en 2013 pour le choix des actions et les projections de résultats.
- L'économiste et stratège en chef de la Banque, a été le seul économiste canadien à figurer au palmarès 2013 de *Bloomberg* des meilleurs prévisionnistes pour l'économie américaine (pour la période de deux ans terminée en avril 2013).

Gamme solide de financement spécialisé grâce à Credigy Ltd.

Credigy Ltd. est la division de financement spécialisé du secteur des Marchés financiers. La Banque a acquis une participation de 80 % dans Credigy Ltd. en 2006. Cette dernière achète des portefeuilles d'actifs productifs et non productifs liés au secteur de la consommation et, grâce à son expertise en analyse et modélisation de données, elle optimise les recouvrements de façon à atteindre les rendements cibles. Elle agit également comme prêteur auprès d'autres grands acheteurs d'actifs semblables.

Credigy Ltd. vise les marchés internationaux, en faisant l'acquisition de portefeuilles aux États-Unis, y compris à Porto Rico, au Brésil et, plus récemment, en Espagne. Le groupe est aussi diversifié en termes de catégories d'actifs. La croissance de ses revenus et de son résultat avant impôts de 2012 à 2013, s'est respectivement chiffrée à 13 % et à 38 %.

Priorités et perspectives pour 2014

En 2014, le secteur des Marchés financiers continuera à mettre l'accent sur sa stratégie orientée client et axée sur le Canada, en concevant des solutions innovantes et intégrées afin de combler les besoins de ses clients et de saisir les occasions de marché. La cohérence de ce modèle et de cette stratégie d'affaires continuera à favoriser la croissance du secteur en 2014 et par la suite.

Les priorités stratégiques incluent le renforcement de sa position de chef de file, la poursuite de la diversification des revenus et la conquête d'autres domaines en mettant à profit ses positions favorables. Le secteur accroîtra aussi sa présence de façon sélective dans des domaines tels les marchés d'entreprises de moyenne capitalisation, la distribution de titres canadiens à l'étranger et par le biais de sa filiale Credigy Ltd.

ANALYSE SECTORIELLE

AUTRES

VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information et Performance organisationnelle, Gestion des risques, Opérations, Marketing, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finance et Trésorerie.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(4)	90	178
Revenus autres que d'intérêts	125	83	(18)
Revenu total	121	173	160
Frais autres que d'intérêts	160	109	92
Résultat avant charge d'impôts	(39)	64	68
Charge d'impôts	(40)	3	(1)
Résultat net excluant les éléments particuliers	1	61	69
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	87	112	10
Résultat net	88	173	79
Participations ne donnant pas le contrôle	67	69	69
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	21	104	10
Actif moyen	21 587	26 756	23 263

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Résultats financiers

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels atteint 1 M\$ pour l'exercice 2013, en baisse comparativement à 61 M\$ pour l'exercice précédent en raison de la réduction de la contribution de la Trésorerie corporative et de la hausse des frais autres que d'intérêts. Ces derniers sont en hausse par rapport à l'année précédente en raison de l'ajout de la taxe compensatoire et des coûts de projets liés à l'amélioration de processus. Les éléments particuliers de l'exercice 2013, déduction faite des impôts, comprennent des revenus liés à la détention des billets restructurés, déduction faite du coût de financement lié à la détention de ces billets, de 104 M\$, des indemnités de départ et des locaux vacants de 21 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 29 M\$, et des charges relatives à la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée de 4 M\$.

Pour l'exercice 2012, les éléments particuliers, déduction faite des impôts, se composaient de revenus liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés de 113 M\$, d'indemnités de départ et de résiliations de baux de 17 M\$ en raison de l'optimisation de certaines structures organisationnelles et des radiations d'immobilisations incorporelles de 13 M\$. Enfin, des renversements de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ et 29 M\$ respectivement ont été comptabilisés au cours des exercices 2013 et 2012.

Services centralisés

Le secteur Technologie de l'information et Performance organisationnelle a pour responsabilités d'une part d'entretenir le patrimoine technologique de la Banque afin de garantir la fiabilité des services informatiques offerts à ses clients et employés, et d'autre part de faire évoluer ces services avec agilité afin de soutenir les objectifs d'affaires de la Banque et de se conformer aux évolutions des exigences réglementaires. La gestion des risques technologiques, qu'il s'agisse de la sécurité d'accès aux données, de la prévention de la désuétude, ou encore du plan de relève, font également partie des responsabilités de ce secteur.

Le secteur de Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir une saine culture de gestion des risques. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques (se reporter à la section « Gestion des risques » pour plus de détails). De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

Le secteur Opérations est un partenaire d'affaires stratégique rigoureux et fiable qui crée de la valeur en livrant de façon efficiente des produits et services financiers aux clients. Ce secteur assure notamment le leadership du Centre d'excellence en gouvernance des processus d'affaires dont le mandat est de gouverner de bout en bout les grands processus d'affaires de la Banque et de veiller à accroître la performance en continu. Le secteur est également responsable du Bureau des initiatives stratégiques de la Banque dont le rôle est de conseiller le bureau de la présidence dans ses décisions stratégiques d'investissement. L'équipe des Opérations est un levier de la croissance de la Banque et une source de différenciation pour l'expérience client.

Le secteur Marketing est le maître d'œuvre de l'expérience client distinctive de la Banque. Il en assure la réalisation par l'entremise de stratégies d'affaires et de distribution électronique adaptée aux besoins et aux attentes des clients particuliers et commerciaux, une image de marque forte, des solutions d'affaires concurrentielles et différenciées ainsi qu'une gestion proactive de la satisfaction de la clientèle. L'équipe de Marketing appuie les secteurs d'affaires dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques en créant les conditions propices à des relations fructueuses et durables avec les clients, les communautés et les différents intervenants externes.

Le secteur Ressources humaines et Affaires corporatives offre son expertise à l'ensemble des unités de la Banque. Par des stratégies visant notamment à attirer, perfectionner et retenir les meilleurs talents, les Ressources humaines contribuent à la performance de l'organisation, à sa croissance et au maintien de son statut d'employeur de choix. Ce secteur met en place des pratiques favorisant la mobilisation des employés et veille à cultiver un environnement de travail où chacun peut développer son plein potentiel. Pour leur part, les Affaires corporatives veillent à minimiser les risques juridiques de l'organisation en fournissant de judicieux conseils notamment à l'égard des questions réglementaires, de gouvernance et de litiges commerciaux. Il soutient les activités du Conseil et veille à préserver la réputation de la Banque dans les marchés où elle exerce ses activités.

Le secteur Finance et Trésorerie a pour responsabilités la gestion optimale des ressources financières (capital, liquidité, financement et matériel), la gestion active de l'appariement du bilan et la gouvernance adéquate de l'information comptable et financière. De plus, ce secteur participe à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, et supervise les activités du fonds commun d'investissement des régimes de retraite des employés de la Banque. Enfin, il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information aux actionnaires ainsi que des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Par ailleurs, l'Audit interne relève du secteur Finance et Trésorerie pour les aspects administratifs.

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse des résultats consolidés

Revenu total

Pour l'exercice 2013, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 5 372 M\$, en baisse de 113 M\$ par rapport à l'exercice 2012 (tableau 2, page 88). En excluant les éléments particuliers de 2013 et 2012, le revenu total en équivalent imposable de 2013 est en hausse de 155 M\$ ou 3 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2013 et 2012 comprennent des éléments liés à la détention des billets restructurés, et en 2012, l'élément particulier le plus important était le gain sur cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan).

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2013 atteint 2 658 M\$ par rapport à 2 510 M\$ pour l'exercice 2012 (tableau 3, page 88) en hausse de 148 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 33 M\$ ou 2 % pour s'établir à 1 614 M\$ pour l'exercice 2013. Le volume moyen des prêts et des dépôts a connu une bonne croissance par rapport à la période 2012 avec des hausses respectives de 9 % et 6 %, surtout en provenance des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. La hausse a toutefois été atténuée par un rétrécissement de la marge bénéficiaire à 2,28 % en 2013 par rapport à 2,42 % en 2012. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 17 M\$ pour s'établir à 272 M\$ en raison de la hausse des volumes du compte Surintérêt et du Programme Immigrants Investisseurs. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 201 M\$ en 2013 par rapport à 2012, provient principalement des activités de négociation, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en baisse surtout en raison des activités de la Trésorerie.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2013 sont de 2 714 M\$, par rapport à 2 975 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 89). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 186 M\$ comparativement à 233 M\$ en 2012. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus de négociation ont atteint 825 M\$ en 2013, soit une hausse de 136 M\$ en comparaison avec l'exercice 2012 (tableau 5, page 89). Cette hausse provient des conditions de marché qui ont été favorables à tous les types de revenus provenant des activités de négociation et aux éléments liés à la détention des billets restructurés. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont en baisse en 2013, notamment en raison de gains plus importants enregistrés en 2012.

Tel que le présente le tableau 4 de la page 89, les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires totalisant 533 M\$, en hausse de 53 M\$, progressent surtout en raison des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration. Les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en baisse de 5 % suite à une diminution des transactions. Les commissions de courtage en valeurs mobilières diminuent de 2 %, conséquence de la migration vers les services tarifés. Les revenus sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie augmentent de 23 M\$ en raison d'une croissance des volumes pour ce type de financement des clients entreprises. Les revenus de change, autres que de négociation, sont moins élevés que l'an passé suite à une réduction du volume de transactions.

Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en légère baisse suite à la contribution moins élevée de Maple Financial Group Inc. Les revenus divers s'établissent à 296 M\$, en baisse de 237 M\$, notamment en raison de l'enregistrement du gain sur cession des activités de Natcan en 2012, compensé par la hausse des revenus provenant des activités d'achat de créances de la filiale Credigy Ltd.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2013 sont stables (tableau 6, page 90). Les dotations aux pertes sur créances des particuliers augmentent de 13 M\$ principalement sur les prêts à la consommation, notamment en raison de la croissance des volumes de prêts. Les dotations aux pertes sur créances pour le crédit aux entreprises ont été de 44 M\$ pour l'exercice 2013, soit une hausse de 8 M\$, surtout pour les prêts aux entreprises du secteur de l'énergie. Les dotations aux pertes sur créances des prêts aux grandes sociétés sont en baisse de 17 M\$ suite à des récupérations importantes au cours de l'exercice 2013. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de 2013 ont représenté 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,21 % à l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration et demeure toujours relativement faible dans le contexte économique actuel.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 3 165 M\$ en 2013, en baisse de 8 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 91). En excluant les éléments particuliers de 2013 et 2012, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 54 M\$ ou 2 %.

En 2013, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 1 858 M\$, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des indemnités de départ plus importantes comptabilisées l'année dernière, de la réduction de la rémunération variable ainsi que de la réduction d'effectifs suite à l'optimisation des processus.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, sont en hausse principalement en raison des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles plus élevées en 2013 qu'en 2012. Pour les frais d'occupation, incluant l'amortissement, la hausse provient notamment de l'enregistrement d'une provision au titre de locaux vacants en 2013. Les honoraires professionnels augmentent de 26 M\$ pour s'établir à 221 M\$ en 2013, en raison des investissements technologiques. Enfin, les initiatives de marketing expliquent la hausse de 7 M\$ des coûts liés à la publicité et aux relations externes.

Charge d'impôts

La note 23 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 180 et 181, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2013, la charge d'impôts totalise 263 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 14 % comparativement à une charge de 326 M\$ en 2012, pour un taux effectif d'imposition de 17 %. Cette baisse du taux effectif d'impôt s'explique par des revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières plus importants en 2013 qu'en 2012, et du renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ en 2013 contre 29 M\$ en 2012.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus et les frais autres que d'intérêts trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 86 et 87. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Le résultat net du deuxième trimestre de 2013 a été plus élevé suite à l'enregistrement d'un revenu provenant de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés.
- Un résultat net record a été déclaré pour deux des quatre trimestres de 2013.
- Au cours du quatrième trimestre de 2012, des revenus ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés alors que des charges importantes liées aux indemnités de départ, à des résiliations de baux et à des radiations d'immobilisations incorporelles ont été comptabilisées.
- Le résultat net des troisièmes trimestres de 2013 et de 2012 comprend des renversements de provisions fiscales.
- La Banque a cédé les activités de sa filiale Natcan au cours du deuxième trimestre de 2012 et a réalisé un gain important.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net consolidé a été positif, certains trimestres affichant même un résultat net record. Cette situation reflète le rendement soutenu des secteurs d'exploitation. Une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêts a été relativement stable au cours des huit derniers trimestres. La progression du volume des prêts dans le secteur des Particuliers et Entreprises a été contrebalancée par le recul des marges bénéficiaires.

Au quatrième trimestre de 2013, la baisse s'explique principalement par le revenu enregistré en 2012 en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, alors qu'au deuxième trimestre de 2013, le gain comptabilisé lors de la cession des activités de Natcan au deuxième trimestre de 2012 explique cette baisse.

Les dotations aux pertes sur créances sont demeurées relativement faibles pour les huit derniers trimestres. Ce niveau peu élevé s'explique par l'excellente qualité du portefeuille de prêts et par l'enregistrement d'importantes récupérations de pertes sur prêts des grandes entreprises au cours du premier trimestre de 2013.

Les frais autres que d'intérêts ont connu une baisse au cours des trimestres de 2013 principalement en raison du contrôle rigoureux effectué par les différents secteurs de la Banque, ainsi qu'à la comptabilisation d'indemnités de départ plus importantes en 2012.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont stables pour les huit trimestres de 2013 et de 2012.

Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres, à l'exception des troisièmes trimestres de 2013 et de 2012 où le taux a baissé considérablement suite aux renversements de provisions pour éventualités fiscales.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2013, consulter le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le Communiqué de presse du quatrième trimestre de 2013 déposé le 4 décembre 2013.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2013, l'actif total de la Banque s'établit à 188,2 G\$ en comparaison de 177,9 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 % surtout due à la croissance des prêts de 6,4 G\$ et aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et aux valeurs mobilières empruntées qui augmentent de 5,9 G\$ (se reporter aux bilans consolidés à la page 98).

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 3,6 G\$ au 31 octobre 2013, sont en hausse de 0,4 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2012. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 76 à 82 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 53,7 G\$ au 31 octobre 2013, ce qui représente 29 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2013, elles ont diminué de 1,2 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 54,9 G\$ au 31 octobre 2012. Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net ont diminué de 0,5 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la disposition de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, compensée par l'acquisition de titres de participation. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, se chiffrent à 9,7 G\$ à la clôture de l'exercice, en baisse de 0,7 G\$ depuis le 31 octobre 2012. La diminution des valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique, entre autres, par la baisse de 0,3 G\$ de titres émis ou garantis par les gouvernements des provinces et par la diminution de 0,4 G\$ d'autres titres de créance. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 71 à 76 du présent Rapport de gestion. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 21,4 G\$ au 31 octobre 2013, en hausse de 5,9 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2012, en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers.

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2013, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 727 M\$ (1 933 M\$ au 31 octobre 2012), dont un montant de 1 506 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 221 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 647 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 286 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2012). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice 2013 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013
VAC I	
Catégorie A-1	478
Catégorie A-2	553
Catégorie B	94
Catégorie C	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	12
Total VAC I	1 176
VAC II	
Catégorie A-1	101
Catégorie A-2	80
Catégorie B	14
Catégorie C	6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	16
Total VAC II	217
VAC III	
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	9
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	186
Total VAC III	195
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	139
Total	1 727

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 886 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2013, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 293 M\$, et 68 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 269 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 69 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2012). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des billets restructurés détenus par la Banque ainsi que leur échéance contractuelle résiduelle.

Valeur comptable des billets et échéances contractuelles résiduelles

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013			
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	2	–	1 189	1 191
VAC III	–	–	62	62
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	13	95	–	108
Valeur comptable des billets	15	95	1 251	1 361
Facilité de financement de marge				(30)
Total	15	95	1 251	1 331

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation qui comprend des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2013 (30 % en 2012) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque a ajusté, en 2013, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, des revenus de 139 M\$ et de 12 M\$ ont été enregistrés en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés et du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien, respectivement (111 M\$ et 34 M\$ respectivement au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2013. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA (faible) (sf) » et celle des billets VAC I de catégorie A-2 demeure inchangée à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 a augmenté de « BBB (élevé) (sf) » à « A (faible) (sf) » et une cote de crédit de « BBB (faible) (sf) » a été attribuée aux billets VAC I de catégorie B.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2013, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2013 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 9 M\$ à 16 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 3 M\$ à 5 M\$;
- une variation de 100 points de base de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 13 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 5 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2013, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 17 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2012) et les provisions pour pertes sur créances sont nulles (3 M\$ au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC totalisent 25 M\$ (100 M\$ au 31 octobre 2012) et celles adossées aux billets restructurés pour les actifs inadmissibles sont nulles (4 M\$ au 31 octobre 2012). La valeur nominale des billets restructurés du conduit VAC II affectés en garantie totalise 29 M\$ et la valeur nominale des billets restructurés du conduit VAC III affectés en garantie est nulle (150 M\$ et 9 M\$ respectivement au 31 octobre 2012).

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour 52 % de l'actif total et s'élèvent à 97,3 G\$ au 31 octobre 2013, en hausse de 6,4 G\$ ou 7 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2013 est de 36,6 G\$, en hausse de 3,1 G\$ par rapport à l'an passé. Cette croissance est surtout attribuable à la vigueur du marché immobilier résidentiel.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 28,0 G\$ à la fin de l'exercice 2013, en croissance de 1,5 G\$ ou 6 % par rapport à 26,5 G\$ pour l'exercice précédent. Cette forte progression est attribuable aux marges de crédit hypothécaires. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ sont inchangées par rapport à la fin de l'exercice 2012.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 33,3 G\$ au 31 octobre 2013, sont en hausse par rapport à l'exercice 2012, principalement les prêts aux petites et moyennes entreprises qui augmentent de 5 % et les prêts aux grandes sociétés qui ont bondi de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations sont en hausse de 9 % et contribuent également à la croissance.

Le tableau 9, à la page 92, présente les prêts bruts par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2013. Les prêts hypothécaires résidentiels affichent une croissance depuis 2009 et s'établissent à 46,8 G\$ au 31 octobre 2013 et comptent pour 52,6 % de l'ensemble des prêts. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit hypothécaires et des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur de la construction et des services immobiliers ainsi que du secteur des services.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 395 M\$ au 31 octobre 2013, comparativement à 387 M\$ au 31 octobre 2012, en hausse de 2 % (tableau 10, page 93). Ils représentent 6,5 % du capital tangible ajusté des provisions, soit une baisse de 1,0 % par rapport au 31 octobre 2012. Les prêts douteux, après déduction des provisions individuelles et collectives sont légèrement en hausse, 4 M\$ depuis un an, surtout en raison de l'augmentation des prêts douteux du secteur des Particuliers et Entreprises dans le contexte de la croissance des volumes de prêts, atténuée par une baisse importante des prêts douteux pour les prêts aux grandes sociétés.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 65 à 70 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'aux notes 5 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2013, les autres actifs se chiffrent à 12,1 G\$ légèrement en baisse par rapport à la même date en 2012. Ces rubriques sont composées des instruments financiers dérivés, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des participations dans des entreprises associées et des coentreprises, des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et d'autres éléments. Les instruments financiers dérivés sont en baisse de 0,8 G\$, ce qui explique essentiellement cette diminution.

Passif-dépôts

Les dépôts de 101,9 G\$ sont en hausse de 8,7 G\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 42,7 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 11 de la page 93, représentent 41,9 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 1,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2012. Cette hausse résulte du taux d'intérêt faible qui favorise les comptes d'épargne traditionnels et le compte Surintérêt. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté ci-dessous.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques sont en hausse de 5,7 G\$ par rapport au 31 octobre 2012, pour s'établir à 31,7 G\$ au 31 octobre 2013, les entreprises ayant augmenté leurs liquidités. La hausse de 2,5 G\$ provient des dettes de premier rang non garanties qui font partie des sources de financement requises pour assurer une saine gestion des liquidités. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en baisse de 1,5 G\$. Les sources de dépôts provenant des États-Unis et d'autres pays sont respectivement à la baisse de 28 % et 49 % par rapport au 31 octobre 2012.

Au 31 octobre 2013, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 7 % et s'élève à 157,5 G\$ comparativement à 146,7 G\$ au 31 octobre 2012. Plus de 60 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 27 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 114,9 G\$, en hausse de 9,0 G\$ ou 8 % depuis un an.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012	Variation %
Bilan			
Dépôts	42 652	40 814	5
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	94 550	87 291	8
Fonds communs de placement	16 633	15 027	11
Autres	3 680	3 551	4
	114 863	105 869	8
Total	157 515	146 683	7

Autres passifs

Les autres passifs incluent les éléments suivants : les acceptations, les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, les instruments financiers dérivés, les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, les passifs relatifs à des créances cédées et les autres éléments. Les autres passifs sont stables par rapport à l'an passé.

Dettes subordonnées et autres engagements

La dette subordonnée est en baisse de 44 M\$ depuis le 31 octobre 2012. Cette diminution est attribuable à l'ajustement au titre de la couverture de la juste valeur.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars canadiens)	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	2 995	3 822	6 653	369	13 839
Dettes subordonnées ⁽¹⁾	500	350	1 500	33	2 383
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats ⁽²⁾	688	453	696	550	2 387
	4 183	4 625	8 849	952	18 609

(1) Présentée à la valeur nominale.

(2) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location simple pour des locaux, et d'autres contrats, principalement à des services informatiques impartis et d'autres contrats.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2013, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 9,2 G\$ comparativement à 8,2 G\$ au 31 octobre 2012. Les états consolidés de la variation des capitaux propres à la page 101 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. Cette augmentation s'explique par le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes, et par l'émission d'actions ordinaires liée aux levées d'options pour un montant de 107 M\$ dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ordinaires.

Au 31 octobre 2013, la Banque compte 163,0 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 161,3 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable à l'émission d'actions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions pour 1,8 million actions. Le 7 novembre 2012, la Banque a émis 8,0 millions actions privilégiées série 28. La Banque a également complété le rachat de 8,0 millions actions privilégiées série 15 et de 3,4 millions actions privilégiées série 21, les 15 janvier 2013 et 16 août 2013 respectivement. Se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés. Une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Actions et options d'achat d'actions

Au 31 octobre 2013	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 16	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 24	2 425 880	61
Série 26	1 724 835	43
Série 28	8 000 000	200
	27 050 715	677
Actions ordinaires	162 991 368 ⁽¹⁾	2 160
Options d'achat d'actions	7 507 878 ⁽¹⁾	

(1) Au 29 novembre 2013, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 162 931 289 et le nombre d'options en cours est de 7 457 750.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues selon des conditions similaires à celles accordées à des tiers non liés.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 % jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

Regroupement d'entreprises

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Le 1^{er} janvier 2012, la Banque avait conclu l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que de certains actifs liés aux fonds distincts et au portefeuille d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Au cours de la période d'évaluation terminée le 1^{er} janvier 2013, la conclusion des ajustements relatifs au fonds de roulement et au prix d'acquisition n'a pas eu d'incidence significative sur le goodwill.

Investissement dans Groupe TMX limitée

Le 31 juillet 2012, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), désormais Groupe TMX limitée, une société comptant parmi ses investisseurs la Banque ainsi que 11 autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, avait annoncé que toutes les conditions de l'offre de Maple visant à acquérir jusqu'à 80 % des actions de Groupe TMX Inc. (TMX), au prix de 50 \$ par action en espèces, avaient été respectées.

Le 1^{er} août 2012, Maple avait conclu l'acquisition d'Alpha Trading Systems Inc., d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. La Banque avait comptabilisé un gain de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) sur la vente des participations qu'elle détenait dans ces trois sociétés. De plus, dans le cadre de son engagement à investir dans Maple, la Banque, par l'entremise d'une filiale, avait souscrit à des titres de Maple pour un montant de 190 M\$. En outre, la Banque avait agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et d'agent administratif dans le cadre du financement de l'acquisition.

Le 13 septembre 2012, le tribunal avait approuvé le plan d'arrangement aux termes duquel les actions de TMX qui n'étaient pas acquises à cette date par Maple seraient échangées contre des actions ordinaires de Maple, à raison d'une contre une. Le 14 septembre 2012, Maple détenait la totalité des actions de TMX.

Après ces événements, la Banque détenait 8,8 % du Groupe TMX limitée. Se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Disposition

Le 2 avril 2012, la Banque avait conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan), à Corporation Fiera Capital (Fiera). Un gain sur cession de 246 M\$ avant impôts (212 M\$ déduction faite des impôts), qui comprenait une radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ ainsi que des charges directes de 4 M\$, avait été comptabilisé à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, et présenté dans le secteur de Gestion de patrimoine.

En contrepartie de la vente, la Banque a fait l'acquisition d'une participation de 35 % dans Fiera, qui a été comptabilisée à titre de participation dans une entreprise associée depuis cette date. Se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Le prix d'acquisition s'élève à 250 M\$, sous réserve d'un mécanisme de rajustement du prix fondé sur la conservation des actifs pour une période d'un an. Cette acquisition représente une autre étape décisive dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien.

La Banque n'a pas terminé la comptabilisation initiale de l'acquisition puisqu'elle n'a pas encore achevé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris les immobilisations incorporelles et le goodwill. Les actifs et les passifs de Services institutionnels TD Waterhouse sont principalement composés de créances de clients, de négociants et de courtiers et de montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, respectivement.

Rachat de dette subordonnée

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à leur valeur nominale à des fins d'annulation, des billets d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en novembre 2018.

Rachat d'actions privilégiées

Le 3 décembre 2013, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 24 et le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 26, émises et en circulation. Ces rachats sont conditionnels à l'approbation du BSIF.

Fractionnement d'actions ordinaires

Le 3 décembre 2013, le Conseil a déclaré un dividende en actions à raison d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, payable le 13 février 2014. Cette opération aura la même incidence qu'un fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux actions pour chaque action ordinaire. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action seront ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte du dividende en actions.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités ad hoc, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités ad hoc

La Banque a recours à des entités ad hoc, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité ad hoc doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités ad hoc se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités ad hoc non consolidées et consolidées sont présentés à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2013, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 13,3 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt en défaut. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En 1998, la Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme. Au 31 octobre 2013, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT a émis des certificats d'investisseurs du même montant dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS Limited* et *Standard & Poor's Corporation*. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 6,3 % (séries 2010-1, 2012-1 et 2013-1) du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 25 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages qui sont inhérents à ces fonds.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués et ceux qui sont utilisés comme élément de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 15 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 25 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Facilité de financement de marge des conduits VAC

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 886 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 25 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il a succédé au Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum* ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des finances, etc.) ainsi que plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

En avril 2008, le FSF publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Le BSIF avait demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées dans le rapport.

Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités ad hoc, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 661 M\$ au 31 octobre 2013 (621 M\$ au 31 octobre 2012). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a acquis un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels présentant un profil de risque de crédit plus élevé pour un montant total de 328 M\$.

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans les tableaux ci-contre.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2013, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 865 M\$ (1 044 M\$ au 31 octobre 2012). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités ad hoc à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux) (en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre	2013			
	Portefeuille de crédit		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices, sociétés et autres	42	–	1 071	235
Tranches sur indices	–	–	–	1
Swaps à rendement total	–	–	–	9

Au 31 octobre	2012			
	Portefeuille de crédit		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices, sociétés et autres	25	–	3 423	2 877
Tranches sur indices	–	–	781	770
Swaps à rendement total	452	–	–	26

En mai 2012, le FSB a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque a mis tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations au 31 octobre 2013 et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 10 du présent Rapport annuel.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont eu une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. Dans le cas des titres de créance, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substitués de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes, mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes sur créances et, par conséquent, sur les dotations aux pertes sur créances de l'exercice. Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir les provisions pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie de l'échange de l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur le marché hors bourse;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent aux prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse, certains titres de créance ayant des cotes de crédit de première qualité, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées; et
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une grande part de données non observables sur le marché. Ces instruments regroupent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des billets de dépôts structurés et des titres de participation privés.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou si les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation utilisée est reportée au bilan consolidé. Le gain, ou la perte, reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain, ou la perte, est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue divers ajustements de la juste valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur. La Banque applique son jugement en tenant compte de facteurs qui pourraient être utilisés par les intervenants du marché, mais qui ne sont pas intégrés au modèle d'évaluation. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur les marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 3, 4 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, les *Instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auxquels un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel

Le calcul de la charge constatée à l'état consolidé des résultats et les écarts actuariels à l'état consolidé du résultat global, ainsi que le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, se fondent sur des évaluations actuarielles et des hypothèses établies par la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation, le rendement attendu de l'actif des régimes à long terme, le taux de croissance de la rémunération, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et le taux de croissance du coût des soins de santé. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Autres actifs (Autres Passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les écarts actuariels présentés dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés des régimes, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Notamment, la Banque est impliquée dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit. L'audition à la Cour suprême du Canada devrait avoir lieu en février 2014. La décision à être rendue pourrait également avoir des répercussions sur d'autres recours collectifs contre la Banque. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités ad hoc

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités ad hoc. Les entités ad hoc sont des entités qui sont créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Une entité ad hoc est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des risques et avantages inhérents à cette entité, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 45 et 46, et à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines pourraient avoir une incidence sur la Banque. Le résumé de ces normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque. Selon l'avis du BSIF, la Banque ne peut adopter ni les normes ni les modifications de façon anticipée.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. L'adoption rétrospective des modifications de cette norme qui porte sur des informations à fournir n'aura aucune incidence sur la situation financière de la Banque.

IFRS 10 – *États financiers consolidés*

L'IFRS 10 remplace les indications en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC-12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans d'autres entités. Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir et d'exposition à des rendements variables, ainsi que sur la capacité d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Pour la Banque, la norme IFRS 10 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et sera appliquée de façon rétrospective. Selon l'évaluation faite à ce jour, la Banque estime que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence notable sur les états financiers consolidés de la Banque, à l'exception de la déconsolidation de Fiducie de capital BNC. Se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements. La principale incidence de cette déconsolidation sera un reclassement au sein des bilans consolidés au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012. Ainsi, un montant de 225 M\$ présenté actuellement dans les *Participations ne donnant pas le contrôle* sera reclassé dans les *Dépôts*. Il n'y aura aucune incidence sur le résultat par action de la Banque.

IFRS 11 – *Partenariats*

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et la SIC-13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. En vertu de l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord. L'IFRS 11 exige l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans une coentreprise. L'adoption rétrospective de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. L'adoption rétrospective de cette norme qui porte sur des informations à fournir n'aura aucune incidence sur la situation financière de la Banque.

IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de la norme IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Pour la Banque, les modifications apportées à l'IAS 19 entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et seront appliquées de façon rétrospective. La Banque estime que l'adoption des modifications de la norme IAS 19 n'aura aucune incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012. Les impacts prévus et estimés de la norme révisée sur le bilan consolidé de la Banque au 31 octobre 2013 seront une augmentation des *Autres actifs* de 15 M\$, une diminution des *Autres passifs* de 6 M\$ et une augmentation des *Résultats non distribués* de 21 M\$. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, les impacts prévus et estimés sur les résultats seront une diminution du *Résultat net* de 30 M\$ et une augmentation des *Autres éléments du résultat global*, déduction faite des impôts, de 51 M\$.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle.

Date d'entrée en vigueur – Indéterminée

IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers et constitue un projet en trois phases, soit : 1) classement et évaluation des actifs et passifs financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. En juillet 2013, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, et ne pas préciser cette date jusqu'à la finalisation des exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers ainsi que de dépréciation des actifs financiers. La Banque suit l'évolution des travaux de l'IASB.

GESTION DU CAPITAL

Cadre de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Des tests de tension sont effectués afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques, évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour maintenir une structure de coût de capital efficiente. Ces stratégies comprennent notamment l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, la réaffectation d'actifs ou de fonds propres, de même que la révision de la fourchette cible de versement de dividendes ou de la rémunération variable des employés.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres internes (ou, de manière équivalente, le capital économique) constituent une mesure qui permet de déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui consiste à :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour plus d'information sur les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, se référer à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes; et
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et de la Finance, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres démontre que la Banque dispose d'une structure financière solide et dispose de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crise rigoureuses et vraisemblables. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Ainsi, le Conseil, sur recommandation du CGR :

- examine et approuve la politique de gestion du capital;
- examine et approuve la tolérance au risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examine et approuve le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examine et approuve l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examine les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle; et
- s'assure du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion de l'appariement supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle II

Les normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1^{er} novembre 2007. Les règles de calcul permettent d'uniformiser davantage les exigences de fonds propres dans le secteur bancaire mondial tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine dans une certaine mesure la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1^{er} novembre 2007. Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit à des fins de présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. Le 1^{er} novembre 2011, le BSIF a mis en œuvre des changements au cadre réglementaire en matière de risque de marché en vertu desquels les banques doivent inclure une charge additionnelle dans leur actif pondéré en fonction des risques pour la valeur à risque (VaR) en période de tension, ainsi qu'une charge de capital supplémentaire liée au risque à l'égard du portefeuille de négociation. En 2009, afin de répondre à certaines exigences de divulgation, des informations ont été ajoutées au Rapport de gestion ainsi qu'au document intitulé « Informations financières complémentaires » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

Bâle III : Accroître la résistance du secteur bancaire

En décembre 2012, le BSIF a publié le libellé définitif de la *Ligne directrice sur les normes de fonds propres* (NFP) qui a pris effet en janvier 2013. Les nouvelles règles établies dans cette ligne directrice ne remplacent pas le cadre de l'Accord de Bâle II, mais s'inscrivent plutôt dans le prolongement de ce cadre. La nouvelle ligne directrice reflète les modifications aux exigences en matière de fonds propres adoptées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Ces modifications ainsi que les normes mondiales en matière de liquidités visent à affermir la résilience du secteur bancaire et du système financier. Voici les principaux changements :

- Exigences de capital plus strictes : Non seulement le nouveau cadre impose des exigences de capital minimales plus élevées, mais il ajoute également une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % (à la fin de la période de transition) et, selon le contexte national, une « réserve contractuelle » variant de 0 % à 2,5 % de l'actif pondéré en fonction des risques sous la forme de fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) ou d'autres fonds propres absorbant entièrement les pertes.

- Deux nouveaux ratios : Le ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) mesure la portion d'actions ordinaires, soit la catégorie de fonds propres de première qualité, par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques. Ce ratio est présenté depuis le premier trimestre de 2013. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui correspond au montant des fonds propres de catégorie 1 par rapport à la somme des actifs au bilan et hors bilan. Le ratio de levier devra être présenté à compter de 2015, mais les détails restent incertains et pourraient changer puisque ce nouveau ratio est actuellement en phase d'observation. L'entrée en vigueur complète est prévue pour le premier trimestre de 2018. Enfin, le nouveau ratio de levier remplacera le ratio actifs/fonds propres actuel présentement requis pour les institutions financières au Canada.
- Déductions : Le montant des déductions augmente et une grande partie, sinon la totalité, de ce montant doit être déduite des fonds propres attribuables aux actions ordinaires.
- Nouvelles charges de l'actif pondéré en fonction des risques : Les charges liées au risque de crédit de contrepartie augmentent.

En outre, le BSIF exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à l'Accord de Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, feront l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire », qui respecte les lignes directrices du CBCB, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 dès le premier trimestre de 2013 pour le ratio des fonds propres CET1. Pour le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé à compter du premier trimestre de 2014. Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. La Banque estime que la charge de CVA aura une incidence de 20 points de base sur le ratio des fonds propres CET1 en 2014.

Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 %, dont 4,5 % pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III.

De nouvelles exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au troisième trimestre de 2013. Les institutions financières canadiennes sont tenues de suivre un modèle de déclaration de leurs fonds propres réglementaires « tout compris » ainsi que de présenter un rapprochement de tous les éléments de fonds propres réglementaires avec les éléments du bilan. Ces deux exigences sont présentées dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est maintenant disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

La gestion du capital en 2013

Fonds propres

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les placements dans des entités non consolidées à des fins réglementaires sont déduits des fonds propres réglementaires et les actifs de ces entités sont exclus de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le CBCB distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres attribuables aux actions ordinaires » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les fonds propres de catégorie 1. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La solidité du capital de la Banque et la capacité de celle-ci à générer des fonds propres placent la Banque dans une bonne position afin de respecter ces nouvelles exigences pour la période de transition qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Compte tenu du statut BISN de la Banque, la direction a décidé que la Banque viserait un ratio des fonds propres CET1 de plus de 8,75 % d'ici la fin de l'exercice 2014, sous réserve qu'il n'y ait aucun changement important dans les conditions de marché et dans les exigences réglementaires ou que la Banque ne conclue aucune acquisition d'ici là. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et de ceux requis selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISN, le cas échéant.

Exigences – Ratios des fonds propres réglementaires

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratios transitoires établis par le CBCB									
Réserve de conservation des fonds propres				0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Ratio des fonds propres CET1	3,5 %	4,0 %	4,5 %	5,125 %	5,75 %	6,375 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	4,5 %	5,5 %	6,0 %	6,625 %	7,25 %	7,875 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,625 %	9,25 %	9,875 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Éléments faisant l'objet d'une application progressive ou d'un retrait progressif :									
Application progressive des ajustements aux fonds propres réglementaires		20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF									
Réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Surcharge relative aux BISN				1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio des fonds propres CET1	7,0 %	7,0 %	7,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1		8,5 %	8,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Ratio du total des fonds propres		10,5 %	10,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Éléments faisant l'objet d'un retrait progressif :									
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %

En 2012, conformément aux lignes directrices du BSIF sur l'adéquation des fonds propres, la Banque a choisi d'appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. La Banque a appliqué l'incidence de la conversion aux IFRS selon la méthode linéaire, sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres, soit du premier trimestre de 2012 jusqu'au premier trimestre de 2013.

Activités de gestion

Le 20 juin 2013, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 2 % de ses actions ordinaires en circulation, au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 19 juin 2014. Au cours de l'exercice 2013, la Banque n'a racheté aucune action ordinaire.

Le 30 octobre 2012, la Banque avait annoncé l'émission de 7 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 28, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 175 M\$. La Banque avait également attribué aux preneurs ferme une option leur permettant de souscrire jusqu'à 1 000 000 actions privilégiées série 28 additionnelles. L'option a été exercée et 8 000 000 actions ont été émises pour un produit brut total de 200 M\$. La Banque a terminé l'émission le 7 novembre 2012.

Le 15 janvier 2013, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 15, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 15 pour un prix total de 200 M\$.

Le 16 août 2013, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 21, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 3 410 861 actions privilégiées série 21 pour un prix total de 85 M\$.

Le 20 septembre 2013, la Banque a annoncé le rachat pour annulation de la totalité de ses billets à moyen terme de série 6 d'un montant de 500 M\$ (titres de dette subordonnée) venant à échéance le 15 novembre 2018. Ces billets ont été rachetés à un prix correspondant à leur valeur nominale le 15 novembre 2013, après la clôture de l'exercice.

Variation des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture ⁽²⁾	4 565
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du Régime d'options d'achat d'actions)	106
Rachat d'actions ordinaires	–
Surplus d'apport	–
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(592)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479
Autres éléments reliés aux résultats non distribués	56
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (après impôts)	2
Déduction de réserves découlant de la réévaluation d'immeubles	(26)
IFRS – ajustement de conversion	(162)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	6
Valeurs mobilières disponibles à la vente	8
Autres	(1)
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(123)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation des actifs des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(5)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	20
Placement important dans des actions ordinaires d'entités financières et d'assurance	30
Variation d'autres ajustements réglementaires ⁽³⁾	(13)
Solde de clôture	5 350
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture ⁽²⁾	1 737
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachat de fonds propres	(285)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 progressif non admissibles faisant l'objet d'un retrait ⁽⁴⁾	200
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–
Solde de clôture	1 652
Fonds propres de catégorie 1	7 002
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture ⁽²⁾	2 450
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	(238)
Variation des provisions collectives admissibles	(28)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–
Solde de clôture	2 184
Total des fonds propres réglementaires	9 186

(1) Les données pour 2013 sont présentées selon la méthode « tout compris » de Bâle III.

(2) Les données sont présentées sur une base pro forma.

(3) Représente la variation des placements dans les fonds propres attribuables aux actions ordinaires de la Banque et des placements importants dans les fonds propres d'entités non consolidées au-delà du seuil de 10 %.

(4) Comprend l'émission d'actions privilégiées de 200 M\$ au premier trimestre de 2013, lesquelles sont considérées comme non admissibles selon les exigences du BSIF (Bâle III) et font l'objet d'un retrait progressif.

Actif pondéré en fonction des risques

Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Certains portefeuilles considérés de moindre importance sont pondérés en fonction du risque de crédit, conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes. Pour les positions liées aux activités de négociation sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, des actions, des marchandises et du crédit, les exigences en matière de fonds propres sont calculées selon la VaR. La Banque utilise aussi l'approche de modèles standardisés pour évaluer le capital lié au risque de marché pour le risque spécifique de taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche sépare les risques par tranche de pondération en fonction de notations établies à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's Investors Service*, *Standard & Poor's*, *Fitch Ratings* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. L'approche fondée sur les notations tient compte de facteurs additionnels comme la période visée par la notation (long terme ou court terme), la somme de détails disponibles sur le groupe d'actifs sous-jacents et le rang qu'occupe la position. Selon l'approche fondée sur les notations, les risques sont multipliés par les tranches de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques.

Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction des risques, selon les règles de Bâle III, a diminué de 0,9 G\$ pour s'établir à 61,3 G\$ au 31 octobre 2013, comparativement à un actif pondéré en fonction des risques pro forma selon Bâle III de 62,2 G\$ à l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement du report de la charge d'ajustement de l'évaluation du crédit jusqu'en 2014 (la charge d'ajustement de l'évaluation du crédit avait été incluse dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pro forma au 31 octobre 2012), en partie contrebalancée par la croissance interne. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

		2013		2012
	Exposition en cas de défaut ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Exigence de capital ⁽⁴⁾	Actif pondéré en fonction des risques
Risque de crédit				
Approche NI avancée				
États souverains	19 432	418	33	
Institutions financières	2 907	599	48	
Entreprises	42 998	19 159	1 533	
Particuliers				
Hypothèques résidentielles	37 988	4 494	360	
Crédits rotatifs admissibles	4 574	1 440	115	
Particuliers – autres	9 547	4 704	376	
Approche standardisée				
États souverains	202	–	–	
Institutions financières	325	144	12	
Entreprises	3 259	3 015	241	
Particuliers				
Hypothèques résidentielles	426	71	6	
Crédits rotatifs admissibles	–	–	–	
Particuliers – autres	2 429	921	74	
	124 087	34 965	2 798	
Autres actifs	21 340	4 337	347	
Risque de crédit de contrepartie				
Approche NI avancée				
États souverains	15 200	10	1	
Institutions financières	48 874	2 425	194	
Entreprises	243	16	1	
Portefeuille de négociation	7 268	2 251	180	
Approche standardisée				
États souverains	–	–	–	
Institutions financières	–	–	–	
Entreprises	2 222	213	17	
Portefeuille de négociation	806	273	22	
	74 613	5 188	415	
Titres du portefeuille bancaire				
Méthode de pondération simple				
Négociés en bourse	226	226	18	
Non négociés en bourse	211	211	17	
	437	437	35	
Positions de titrisation – approche NI avancée				
Facteur scalaire réglementaire	4 307	2 269	182	
		2 255	180	
Total – Risque de crédit	224 784	49 451	3 957	51 246
Risque de marché				
Modèle interne				
VaR		775	62	
VaR en période de tension		1 109	89	
Approche standardisée				
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 498	120	
		3 382	271	2 887
Risque opérationnel – approche standardisée		8 418	673	8 057
Total	224 784	61 251	4 901	62 190

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ». L'actif pondéré en fonction des risques de 2012 est présenté sur une base pro forma.

(2) L'exposition en cas de défaut se rapporte au risque brut prévu en cas de défaillance d'un débiteur.

(3) L'actif pondéré en fonction des risques selon l'approche standardisée tient compte de l'incidence du risque de crédit.

(4) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

Au cours de l'exercice 2013, la Banque, avec l'approbation du BSIF, a adopté des modèles conformes à l'approche NI avancée pour certaines expositions qui étaient auparavant comptabilisées conformément à l'approche standardisée. Ces expositions comprennent certains prêts hypothécaires aux particuliers que la Banque a acquis au cours des années précédentes ainsi que des expositions liées aux entreprises, notamment des prêts au secteur de la construction et des prêts hypothécaires sur immeubles de petite et moyenne taille. Toutes ces modifications sont incluses dans le risque de crédit sous la rubrique « Mises à jour des modèles » et diminuent l'actif pondéré en fonction des risques de crédit de 431 M\$.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs⁽¹⁾

Pour le trimestre terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2013		
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début			49 257
Taille du portefeuille	44 156	5 101	49 257
Qualité du portefeuille	(221)	633	412
Mises à jour des modèles	716	(485)	231
Méthode et politique	(431)	(105)	(536)
Acquisitions et cessions	–	–	–
Fluctuations du change	–	–	–
	43	44	87
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	44 263	5 188	49 451
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 252
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾			130
Mises à jour des modèles			–
Méthode et politique			–
Acquisitions et cessions			–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			3 382
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			8 386
Variation des niveaux de risque			32
Acquisitions et cessions			–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			8 418
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			61 251

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Comprend également la fluctuation du change, qui n'est pas considérée comme étant importante.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles. La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation. La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

Ratios des fonds propres réglementaires

Pour l'exercice 2013, les institutions financières canadiennes doivent se conformer aux ratios « tout compris » établis par le BSIF, soit le ratio des fonds propres CET1 de 7,0 % (y compris la réserve de conservation de 2,5 %). Le respect des exigences relatives au ratio des fonds propres de catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres sera requis au début de 2014. Néanmoins, la Banque respecte déjà tous les ratios. Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres décrits précédemment par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 8,7 % au 31 octobre 2013, comparativement à un ratio pro forma selon Bâle III de 7,3 % au 31 octobre 2012. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, au délai d'application de la nouvelle charge de CVA qui a été prise en compte dans le ratio pro forma de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options sur actions. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » se chiffrent respectivement à 11,4 % et à 15,0 % au 31 octobre 2013, comparativement à des ratios pro forma de 10,1 % et de 14,1 % à l'exercice précédent. L'augmentation découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment.

Le ratio actifs/fonds propres en date du 31 octobre 2013 s'établit à 18,4 comparativement à 18,3 au 31 octobre 2012.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 350	4 565
Fonds propres de catégorie 1	7 002	6 302
Total des fonds propres	9 186	8 752
Actif pondéré en fonction des risques	61 251	62 190
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	7,3 %
catégorie 1	11,4 %	10,1 %
total	15,0 %	14,1 %

(1) Les données de 2013 sont calculées selon la méthode « tout compris » et les données de 2012 sont présentées pro forma.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 % du résultat net en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2013, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 552 M\$, ce qui représente 40 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers (2012 : 39 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires dans le contexte économique qui prévaut actuellement. Néanmoins, elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats attendus.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

Contexte général et conjoncture économique

La Banque exerce ses activités principalement au Canada. Elle est également présente aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces pays peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créance et des marchés financiers, les taux de change, la crise qui touche certains pays d'Europe, la situation budgétaire aux États-Unis, ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des activités exercées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

Les variations des taux de change des monnaies des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence sur la situation financière de celle-ci et sur les résultats futurs.

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions d'organismes publics sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque.

Étant donné les effets négatifs qu'une détérioration de l'économie mondiale, américaine ou canadienne pourrait avoir sur le profil de risque et la rentabilité de la Banque, celle-ci surveille de près la situation et gère activement ses activités en vue de réaliser ses objectifs stratégiques, de réduire les risques et de saisir les occasions. Se reporter à la section « Principales tendances économiques » du présent Rapport de gestion pour plus d'information sur l'économie.

Niveau élevé d'endettement des ménages canadiens et déséquilibre du marché de l'immobilier

Le niveau élevé d'endettement des ménages et du prix des propriétés représente encore une source de risques pour l'économie canadienne. Certains segments de marché continuent de montrer des signes de surconstruction et une normalisation des taux d'intérêt, ce qui pourrait mener à des conditions économiques défavorables ainsi qu'à une correction du marché de l'habitation. Ainsi, la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à son appétit pour le risque. La qualité du crédit de son portefeuille demeure solide, ce dernier affichant un faible niveau de provisions pour pertes sur créances de même qu'un bon mixte d'affaires.

Faiblesse des taux d'intérêt

En raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme continuent d'être historiquement bas dans les principales économies avancées. Ce contexte pourrait donner lieu à des stratégies de prise de risques excessives par les participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.

Réformes en matière de réglementation

En raison de la crise financière, le secteur bancaire fait face à un nombre croissant de changements en matière de réglementation dont l'étendue et l'intensité sont sans précédent. La conformité à certaines de ces réformes pourrait nécessiter des efforts considérables et avoir un effet sur la façon dont la Banque gère ses activités sur le marché national et à l'étranger. La Banque surveille et agit de façon proactive pour se conformer aux développements en matière de réglementation en cherchant à atténuer leur incidence négative sur les activités et la rentabilité de la Banque.

Risques liés à la technologie

La technologie est devenue une part importante des activités du secteur bancaire en raison de l'utilisation sans cesse croissante des appareils mobiles, sans fil et applications Web. Par conséquent, les risques liés à la cybersécurité et à la cybercriminalité sont en hausse. Cette réalité pourrait donner lieu, par exemple, à des interruptions de systèmes, à la corruption de données ou encore à l'accès à de l'information sensible, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives comme une perte financière ou une atteinte à la réputation. La Banque surveille de près son environnement de contrôle et poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place pour assurer une efficacité et une protection continues.

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque est également partie prenante à des ententes d'impartition visant le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités. Afin de réduire ce risque, la Banque dispose d'un solide cadre de gestion du risque d'impartition qui comprend des plans de continuité des affaires qui sont testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise.

Cadre de la gestion des risques

Le risque doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il est décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité	Risque opérationnel	Risque de réglementation	Risque de réputation	Risque environnemental
--------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------	--------------------------	----------------------	------------------------

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques;
- structure de gouvernance;
- cadre d'appétit pour le risque;
- politiques de gestion des risques;
- validation de modèles de risque;
- rapports sur les risques pour assurer la surveillance régulière du profil de risque et sensibiliser l'ensemble de la Banque à la gestion des risques;
- révision des décisions relatives au risque par des professionnels indépendants;
- répartition du capital aux unités d'affaires;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité; et
- évaluation indépendante par le service d'Audit interne.

Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait continuellement la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Les principes directeurs suivants soutiennent une solide culture de gestion des risques :

- Le risque est l'affaire de tous : les lignes d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et à sa surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer qu'un cadre de gestion des risques efficace et robuste soit en place.
- Orientation client : connaître ses clients est la clé d'une bonne gestion des risques et d'un excellent service à la clientèle.
- À l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction.
- Capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise. Leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Jugement : même si elle est soutenue par des modèles et des systèmes perfectionnés, une bonne gestion des risques repose grandement sur un discernement rigoureux et un bon jugement.

La culture de gestion des risques de la Banque a un impact direct sur son appétit pour le risque.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer en fonction de sa stratégie. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatifs et qualitatifs, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit minimum de A ou l'équivalent;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités; et
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnel, réglementaire et de réputation.

Première ligne de défense Lignes d'affaires	Deuxième ligne de défense Gestion et surveillance des risques	Troisième ligne de défense Audit interne
Repérer, gérer, mesurer et atténuer les risques inhérents aux activités quotidiennes Veiller à ce que les activités soient alignées avec l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques	Établir le cadre de gestion intégrée des risques et les politiques Assurer une surveillance indépendante des pratiques de gestion et un examen critique indépendant de la première ligne de défense Suivre les risques et en rendre compte	Donner l'assurance à la direction et au Conseil sur l'efficacité des politiques, processus et pratiques de gestion des risques

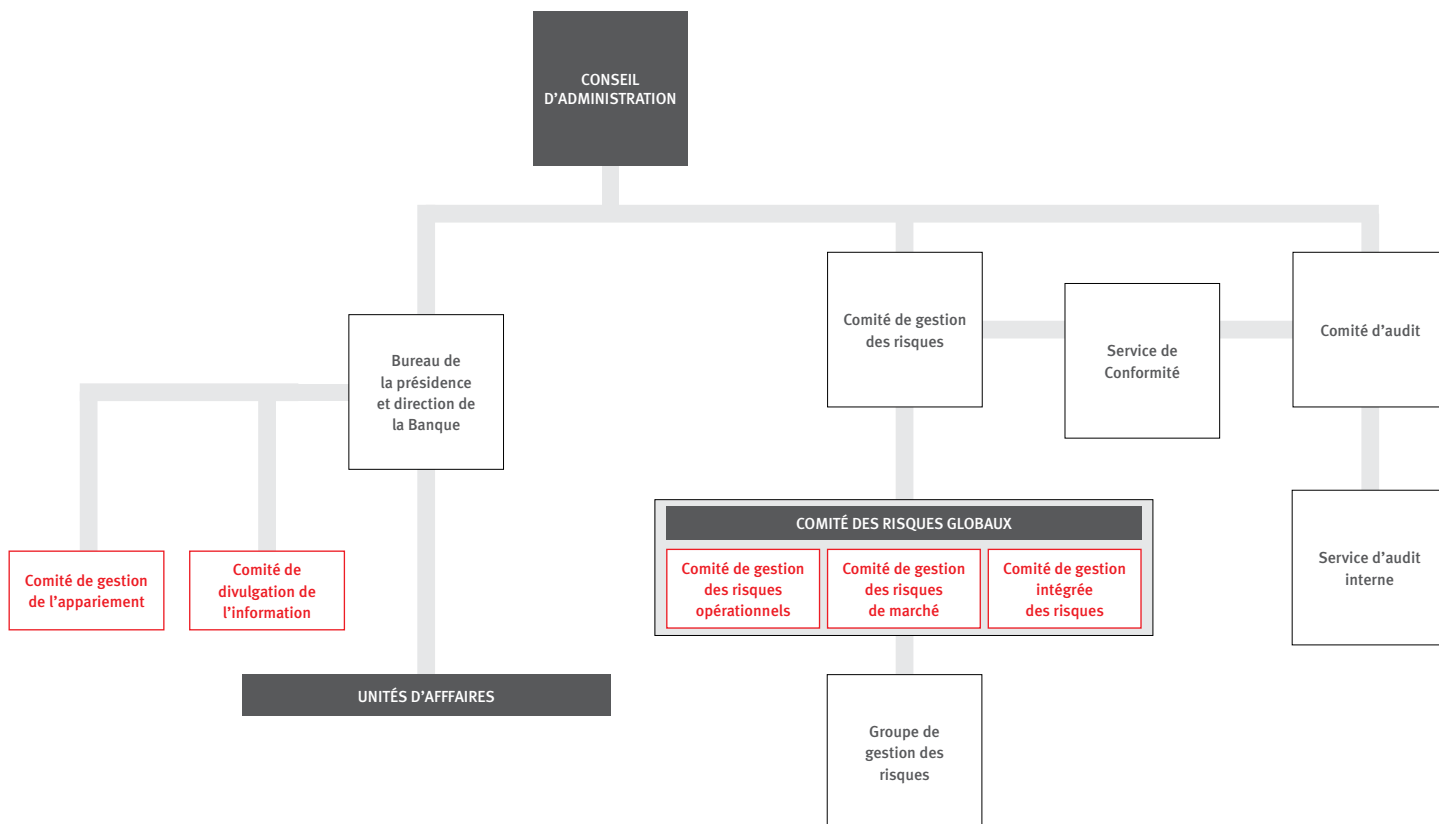
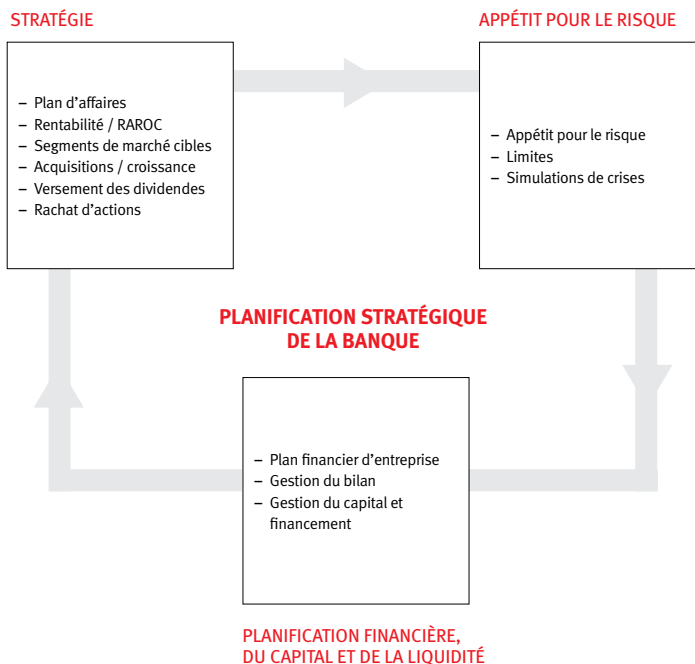
La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Comme l'illustre le graphique ci-contre, ce processus est continu et itératif. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourront être prises.

Simulation de crise à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crise est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme supporte le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe de supervision des simulations de crise et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil.

Structure de gouvernance

Le diagramme ci-dessous présente les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



La structure de gouvernance de la Banque définit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et le comité de gestion des risques.

Le comité d'audit

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

Le comité de gestion de l'appariement

Le comité de gestion de l'appariement fournit une orientation stratégique de la gestion du risque de taux d'intérêt autre que de négociation à l'échelle de l'entreprise et surveille la situation de liquidité et de financement, la structure et la taille du bilan, ainsi que la situation du capital afin d'atteindre un équilibre optimal entre le risque et le rendement.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques de marché, le comité senior d'évaluation des transactions complexes, le comité de gestion des risques opérationnels, le comité des banques, le comité de supervision des modèles de fonds propres, le comité de gestion intégrée des risques et le comité de révision des produits et activités relèvent tous du comité des risques globaux.

Le comité de divulgation de l'information

Le comité de divulgation de l'information a la responsabilité de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la communication de l'information financière.

Le groupe de Gestion des risques

Ce groupe assure une supervision indépendante des pratiques et des normes en matière de gestion des risques. Il fait la promotion d'une forte culture du risque à l'échelle de la Banque, propose des politiques de gestion des risques et met en œuvre les outils et les modèles de détection, de mesure et de surveillance des risques. En plus de mettre en place et d'appliquer les différents processus d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe propose aussi les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CGR et informe la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Lignes de défense

Le cadre de gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur le concept des trois lignes de défense, dans le but ultime de promouvoir l'imputabilité des différentes parties prenantes dans la gestion des risques. La première ligne de défense correspond aux unités d'affaires exposées aux risques dans le cadre de leurs activités. Les unités d'affaires représentent le premier niveau d'examen critique quant à l'exécution des activités occasionnant le risque. De plus, ces unités doivent s'assurer qu'elles se conforment aux politiques et qu'elles respectent les limites d'appétit pour le risque. La deuxième ligne de défense est essentiellement constituée du groupe de Gestion des risques, de la Conformité et d'autres services centralisés. Les dirigeants et employés de ces groupes ont la responsabilité de s'assurer de l'existence d'un cadre adéquat de gestion des risques et d'un appétit pour le risque, ainsi que de la conformité aux politiques. Ils constituent à cette fin un niveau d'examen critique indépendant des décisions des unités d'affaires, des stratégies et de l'exposition au risque. La troisième ligne de défense est la fonction d'audit interne qui donne l'assurance quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes, y compris la façon dont la première et la deuxième lignes de défense atteignent leurs objectifs en matière de gestion des risques et de contrôles. La fréquence des revues périodiques de l'audit interne est déterminée par le niveau de risque des activités à vérifier.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent à l'ensemble de la Banque et ses filiales.

Gouvernance des modèles de risque et cadre validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les deux éléments clés suivants : la politique de gestion du risque de modèle et le groupe de validation des modèles qui relève du vice-président, Gestion intégrée des risques. La politique établit les règles et les normes applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles automatisés de prise de décisions en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise.

Les modèles jouent un rôle de plus en plus important dans le processus décisionnel depuis que l'on comprend mieux dans quelle mesure ils peuvent améliorer la gestion du risque. La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au risque de modèle, ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation de modèles rigoureux afin d'assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires de la politique de la Banque est le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le « risque de modèle » est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation.

La Conformité constitue un service indépendant au sein de la Banque, et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CGR, au président du comité d'audit ainsi qu'au président et chef de la direction. L'équipe de la Conformité peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de ses filiales qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations;

- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- formation continue de tous les employés;
- processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place;
- rapport trimestriel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité; et
- processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par l'Audit interne

Le service d'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à celle-ci une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités et lui fournit des conseils en vue de les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Cette activité aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et en formulant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'Audit interne a pour mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation à cet égard.

Le premier vice-président, Audit interne, relève du président du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction, et il peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne, mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a ni responsabilité directe ni autorité sur les activités qu'elle examine. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées.

Le champ de compétence de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Contexte réglementaire

La Banque exerce ses activités dans un contexte réglementaire strict qui a fait l'objet de profondes réformes réglementaires au cours des dernières années. En raison du rythme et de l'ampleur de ces réformes, la Banque a adapté son cadre de gouvernance et de gestion du risque afin de gérer de façon plus efficace la mise en œuvre et la supervision continue des modifications réglementaires ainsi que la conformité à ces dernières dans le but de réduire au minimum le risque lié à la réglementation. Se reporter à la section « Gestion du risque de réglementation » pour plus de détails.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, sont l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire. En outre, les projets d'acquisitions importantes sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à faire en sorte que ces acquisitions sont alignées sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces secteurs, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque et notation;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'adjudication et d'autorisation de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes et recouvrement; et
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de récessions utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

Approche NI	Données	Période de ralentissement	Méthode de calcul de la PCD
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2010 L'historique des notations observées par <i>S&P</i> au cours de la période de 1975 à 2011	Aucune période spécifique	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur
Institutions financières	Historique des données de perte et de recouvrement du PECDC (<i>Pan-European Credit Data Consortium</i>) au cours de la période de 1998 à 2011	1998, 2001, 2008 et 2009	Modèle économétrique de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2011	2000-2003 et 2008-2009	Recouvrement de PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes
Particuliers	Hypothèques résidentielles	1996-1998	Recouvrement de PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes
	Crédits rotatifs admissibles	Octobre 2008 – Décembre 2009	
	Particuliers – autres	Octobre 2008 – Décembre 2009	

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient également compte du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau client, les modèles d'évaluation par pointage servent à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une cote de risque de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir le comportement futur de ces emprunteurs. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, énergie, immobilier et agriculture.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur et qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour la Banque. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle complète des cotes de risque comportant 19 échelons est présentée dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et aux administrations publiques

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers pour valider l'efficacité des modèles utilisés pour mesurer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle; et
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une mention au Conseil une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le CGR et le CRG, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'exploitation. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit; et
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple l'agriculture, la construction, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios extrêmement précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires domiciliaires qui vise à confirmer : i) la volonté de l'emprunteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité de l'emprunteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque préconise une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios de capital de la Banque.

Pour contrer les effets négatifs d'un ralentissement économique, la Banque a préparé de façon préventive un plan de contingence pour faire face à cette situation éventuelle.

Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés, que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

En vertu de la stratégie de la Banque et de son appétit pour le risque, le portefeuille de crédit est bien diversifié :

- géographie : plus des deux tiers des prêts sont au Québec, près de 20 % en Ontario et les autres prêts sont dans le reste du Canada et à l'étranger;
- entreprises : aucun secteur ne représente plus de 20 % du portefeuille; et
- particuliers : les hypothèques résidentielles assurées représentent la classe d'actifs la plus importante, suivies par les marges de crédit hypothécaires et les hypothèques résidentielles non assurées. De plus, la proportion la plus grande du portefeuille d'hypothèques résidentielles se situe au Québec et une portion peu élevée à Toronto et à Vancouver.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires quant à la syndication des prêts.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés audités.

Tolérance et restructuration

Les situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas. La « Politique des prêts douteux » énonce les normes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière.

La « Politique d'intervention », pour sa part, établit des normes à l'égard des entreprises débitrices qui représentent un risque de défaut plus élevé que la normale. Elle définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus de gestion de ces dossiers.

Enfin, la « Politique sur les latitudes » fixe des pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence ainsi que des directives spécifiques à la poursuite des activités lors d'une prise de possession ou de la réalisation ou libération de garantie contre considération.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également sources de risque de contrepartie. La note 15 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du capital économique et l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

La réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique en matière de sûreté, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSA en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSA.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par exemple, *CLS Settlement*) a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Se reporter à la note 15 afférente aux états financiers consolidés, au tableau présentant les montants nominaux de référence pour plus d'information.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions principalement sur des instruments de taux d'intérêt, de capitaux propres et de change, sous forme de titres, de marchandises ou de produits dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de ses portefeuilles de gestion de l'actif et du passif, ainsi que des titres détenus dans ses portefeuilles d'investissement, de financement et de liquidité.

Le risque de marché représente le risque d'une incidence négative pouvant découler de la variation défavorable des facteurs de risque principaux suivants et de leur volatilité implicite :

- risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les dérivés;
 - risque de taux de change : lié aux changements dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les dérivés;
 - risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque en général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à titre d'une entité (risque spécifique sur actions) pour les instruments financiers tels que les actions ordinaires et les dérivés tels que les options;
 - risque sur marchandises : lié aux changements dans les prix des marchandises des instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des marchandises physiques, soit des dérivés sur marchandises;
 - risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements au chapitre de la solvabilité d'un ensemble d'émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur précis (risque de crédit spécifique lié aux activités de négociation) principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance;
 - risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les dérivés complexes;
 - risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides. La Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position entière peut être dénouée. La quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions; et
- risque de diversification du portefeuille et risque de couverture : liés aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque. Des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées. Par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des marchandises détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation, la négociation pour compte propre, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent tous les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le contexte soit davantage propice pour investir dans d'autres placements, ou strictement à des fins de gestion de la liquidité, ainsi que les portefeuilles structurels qui visent à gérer les risques structurels de taux d'intérêt et de change auxquels la Banque est exposée.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la VaR en période de tension, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

				Au 31 octobre 2013
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Principales mesures de risque autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾	
Actifs assujettis au risque de marché				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net	44 000	40 790	3 210	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 744	–	9 744	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 449	–	21 449	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Prêts	88 384	1 588	86 796	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instrument financiers dérivés	5 904	5 252	652	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations constituées	108	–	108	Autres ⁽⁸⁾
	169 589	47 630	121 959	
Passifs assujettis au risque de marché				
Dépôts	101 886	2 055	99 831	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	18 909	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 746	–	19 746	Taux d'intérêt ⁽³⁾ ⁽⁶⁾
Instrument financiers dérivés	4 858	4 559	299	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	15 323	2 028	13 295	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations constituées	208	–	208	Autres ⁽⁸⁾
Autres passifs	109	109	–	
	161 039	27 660	133 379	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension. Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers consolidés à la section « Gestion du risque du marché » pour plus d'information.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers consolidés à la section « Gestion du risque du marché » pour plus d'information.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus de 1 jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la VaR sous tension lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Se reporter aux notes 15 et 16 afférentes aux états financiers consolidés.

(8) Se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance des risques de marché.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits ci-dessus. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : VaR, perte maximale) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour des renseignements supplémentaires liés au capital économique, se reporter à la section « Vue d'ensemble » dans le présent Rapport de gestion.

Des politiques distinctes régissent l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR), la VaR en période de tension et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crise selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition de prix historique pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention de un jour pour la gestion continue du risque de marché et un horizon de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Le CGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historique sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR; et
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crise, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests de rétroaction du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes réels et théoriques aux résultats statistiques de la VaR. Les profits et les pertes théoriques sont calculés au moyen des variations quotidiennes des prix en supposant que la composition des portefeuilles ne change pas. Les tests de rétroaction sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests de rétroaction présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Simulations de crises et analyses de sensibilité

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles en cas de conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les scénarios exhaustifs de simulations de crises comprennent :

- des variations de l'ensemble des taux pertinents sur les marchés;
- des changements politiques potentiels;
- l'illiquidité des marchés; et
- l'interaction entre le risque de marché et le risque de crédit.

Ces simulations de crises et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché se compose notamment des différents scénarios chocs suivants :

- taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
- actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions;
- contrats sur marchandises : augmentation/diminution importante des prix des marchandises combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des marchandises à court terme et à long terme; et
- taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Les résultats des tests de simulations de crises et des analyses de sensibilité sont assujettis à des plafonds de pertes potentielles pour la Banque, lesquels sont approuvés par le Conseil.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR (période de détention de un jour aux fins de la gestion du risque et horizon de 10 jours aux fins du capital réglementaire), à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Activités de négociation

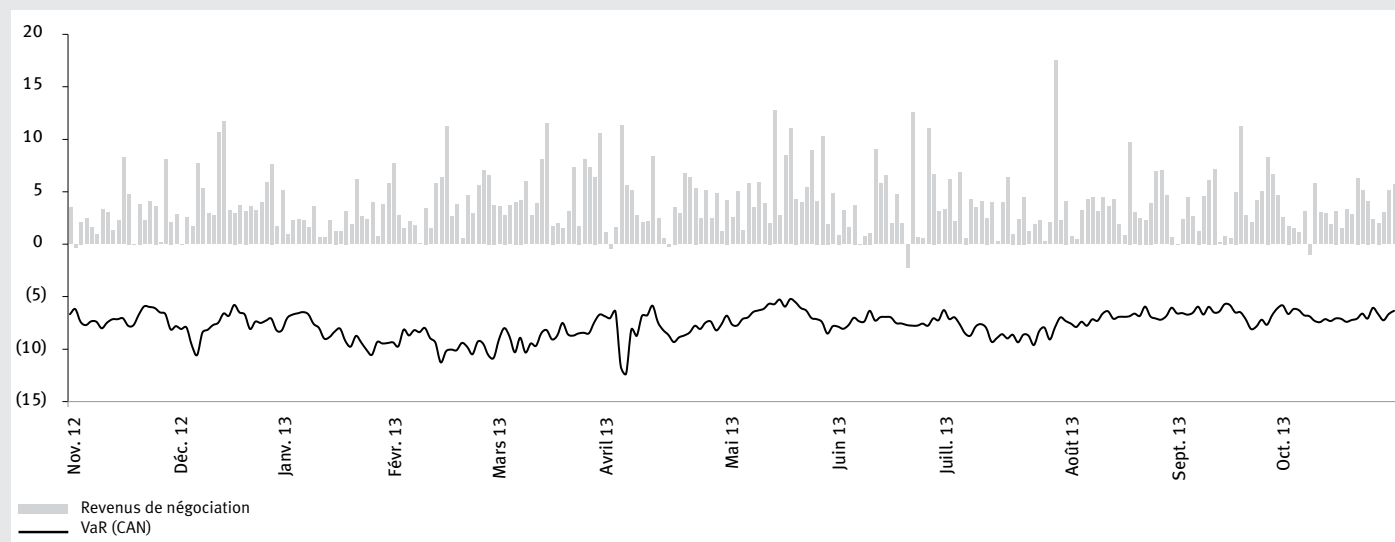
Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés dans la section « Gestion du risque de marché ». Comme l'illustre ce tableau, la VaR des portefeuilles de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui démontre l'effet de corrélation. La moyenne de la VaR des portefeuilles de négociation atteint 7,3 M\$ pour l'exercice 2013, en hausse de 1,6 M\$ par rapport à l'exercice 2012. Cette augmentation s'explique par des taux d'intérêt plus élevés et la VaR sur actions. La moyenne de la VaR des portefeuilles de négociation en période de tension atteint 10,0 M\$ pour l'exercice 2013 comparativement à 9,1 M\$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est causée par une VaR sur actions plus élevée. La VaR des portefeuilles de négociation ainsi que la VaR des portefeuilles de négociation en période de tension ont atteint un sommet au cours du deuxième trimestre de 2013 et ont diminué vers la fin de l'exercice 2013.

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant près de 97 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. De plus, 1 jour a été marqué par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars canadiens)



Pour de plus amples renseignements sur la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque, ainsi que sur l'effet de corrélation, se reporter à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités, dans la section « Gestion du risque de marché ».

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'émission de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, essentiellement les suivants :

- le désappariement des échéances et des dates de rajustement des taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif;
- le risque lié au niveau, à la forme et à la pente de la courbe des taux d'intérêt en fonction de l'échéance, et aux changements dans ces caractéristiques;
- le risque lié aux privilèges d'options rattachés aux produits inscrits au bilan, qu'ils soient implicites (remboursement anticipé de prêts hypothécaires, rachat de dépôts) ou explicites (hypothèque à taux plafonné); et
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

La gestion active de ce risque peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. Grâce à une couverture proactive du risque lié au bilan, la Banque est en mesure d'en modifier le profil de risque de manière à tirer bénéfice d'un mouvement anticipé des taux d'intérêt. L'objectif de la Banque est de gérer de façon dynamique et efficace l'exposition et d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux. L'approche de cette gestion dynamique est fondée sur la définition d'un indice de référence pour l'exposition au risque et sur une certaine latitude stratégique permettant de dévier de cet indice en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de la dynamique du portefeuille de gestion de l'appariement.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt relève du chef des finances et premier vice-président à la direction, Finance et Trésorerie et du premier vice-président, Trésorerie corporative, qui dirige la gestion de l'appariement au sein de la Banque. Au moyen d'un prix de cession interne, la gestion du portefeuille d'actif-passif est attribuée à une unité centralisée au sein de la Trésorerie corporative. Un comité principal, nommément le comité de gestion de l'appariement, et deux comités de gestion qui lui sont subordonnés assument les responsabilités de supervision et de surveillance générale de ce risque et du mécanisme de prix de cession interne sous-jacent.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique, approuvée par le Conseil, dont la révision et l'application sont supervisées par les divers comités mentionnés précédemment. La politique fixe les diverses limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres, principalement le revenu net d'intérêts annuel (perte maximale) et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Des simulations sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau *Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)* présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités, dans la section « Gestion du risque de marché », illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au Conseil.

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créance

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres réglementaires pour la gestion du risque de crédit, la Banque a adopté le 1^{er} novembre 2009 l'approche de notation interne avancée (NI avancée) pour ce risque, et elle applique cette approche dans l'évaluation du capital réglementaire depuis le premier trimestre de 2010. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque a satisfait aux exigences du BSIF prévues par l'approche NI avancée et elle a démontré que la présentation de ses fonds propres est exacte et de première qualité.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Pour les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – la Banque applique depuis le 1^{er} novembre 2009, une méthode liée à l'approche avancée pour l'adéquation aux Normes de fonds propres, c'est-à-dire la méthode de pondération simple de l'approche dite « fondée sur le marché » selon la terminologie de l'Accord de Bâle II. Cette approche exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En effet, les facteurs de risque prescrits sont de 24 % pour les titres de participation cotés en bourse, et de 32 % pour les titres de participation non cotés en bourse.

Les lignes directrices en matière d'investissement requièrent que les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur dépasse un certain seuil d'importance soient approuvés par une instance supérieure. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement pour lesquelles elle acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise sont connues et approuvées par la direction. De plus, ces investissements ont une grande incidence sur les exigences en fonds propres de la Banque. En conséquence, le groupe de Gestion du capital suit étroitement ces portefeuilles sur une base consolidée afin de déterminer s'ils sont rentables en terme de coût de capital réglementaire, et de s'assurer du respect des clauses de matérialité et des limites globales internes que la Banque s'est fixées pour ces investissements.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de valeurs sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare et suit un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

En 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié les nouvelles règles de Bâle III qui visent à favoriser une stabilité financière et une croissance économique durable. Ce document, intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité », propose des normes réglementaires internationales sur le risque de liquidité des banques. Les lignes directrices proposées prévoient deux principaux ratios de liquidité : le ratio de liquidité à court terme (LCR), qui a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme, ainsi que le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), qui vise à déterminer si les banques ont le financement à long terme nécessaire pour financer les éléments d'actif moins liquides. L'entrée en vigueur de ces nouvelles exigences réglementaires est prévue en 2015 pour le ratio LCR et en 2018 pour le ratio NSFR. Les règles applicables au ratio LCR ont été finalisées en janvier 2013. Par ailleurs, la Banque produit trimestriellement un rapport *Quantitative Impact Study* (QIS) qui est remis à la Banque des règlements internationaux (BRI). Les résultats de ce QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III. La Banque a déjà commencé à surveiller ces deux ratios et à soumettre son ratio LCR à l'organisme de réglementation national, le BSIF, à des fins d'observation.

En février 2012, le BSIF a mis à jour ses principes directeurs en matière de gestion des liquidités à l'intention des institutions financières. La ligne directrice révisée a été élaborée à partir de la publication intitulée « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » publiée par le CBCB.

Rôles et responsabilités

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités et des besoins de financement à l'échelle de la Banque. Ses activités couvrent :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du prix de cession interne du coût des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique de financement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités;
- l'élaboration et la mise en place du projet de liquidité de Bâle III selon les principes, les règles et les mesures établis par la BRI;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise; et
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

Gouvernance

La politique en matière de liquidités, de financement et de sûretés de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. À ce titre, les représentants du Conseil approuvent l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. La Trésorerie corporative, de concert avec Gestion des risques, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de Trésorerie corporative et de Gestion des risques. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la direction de la Trésorerie corporative suit, sur une base régulière, l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et approuvées par le Conseil. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées à la direction de Finance et trésorerie et de Gestion des risques ainsi qu'au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle, soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement, en tant que deuxième ligne de défense.

Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative, et cette dernière fixe les limites conjointement avec le groupe de Gestion des risques.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la liquidité, au financement et au nantissement, puisque la plupart s'appliquent sur une base consolidée, notamment les ratios de liquidité. Néanmoins, la politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en terme de financement sur le marché institutionnel, et fixe à ces centres certaines limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables du réseau de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque sont suivies quotidiennement en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels suivant diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du financement non garanti par des sûretés sur le marché institutionnel, échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir des actifs liquides non grevés équivalant au moins au montant total du financement non garanti du marché institutionnel échéant dans moins d'un an, en tenant compte d'une possible volatilité à la baisse des actifs sur le marché au moyen de l'application d'une marge de sécurité prudente à la valeur de ces valeurs mobilières.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons; par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour utiliser tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario prévoit un accès très limité à ses canaux de financement et une importante diminution de la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau de tolérance au risque de liquidité accepté, permettent à la Banque d'éviter les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque nécessite un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges engagées, de retrait de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes :

- le non-renouvellement à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel;
- le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises;
- des retraits massifs de dépôts à vue;
- le renouvellement partiel de prêts;
- aucune rentrée de fonds provenant des prêts à vue;
- des prélèvements sur les marges octroyées;
- des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit; et
- un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crise sont passés en revue par les comités désignés de la direction. Le Conseil examine les résultats chaque trimestre et approuve les scénarios de simulations de crises sur une base annuelle.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Se reporter à la section « Gestion du risque de réglementation » pour plus de détails.

Tolérance au risque de liquidité

La Banque surveille et gère sa tolérance au risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de scénarios de tension. La tolérance au risque de liquidité de la Banque repose sur trois principes :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidité supérieure à l'exigence réglementaire minimale; et
- s'assurer que la Banque maintient des produits de financement diversifiés.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crise imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau suivant où sont présentés les actifs grevés et non grevés.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

				2013		2012	
	Actifs appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs reçus ⁽²⁾	Total des actifs	Actifs grevés ⁽³⁾		Actifs non grevés	
				Cédés en nantissement	Autres ⁽⁴⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽⁵⁾
						Disponibles pour nantissement	Autres ⁽⁵⁾
Actifs liquides							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières							
Trésorerie et dépôts auprès des banques centrales	1 769	–	1 769	–	–	1 769	–
Dépôts auprès d'institutions financières	1 779	–	1 779	–	–	1 779	–
Métaux précieux	48	–	48	(48)	–	–	–
Valeurs mobilières ⁽⁶⁾							
Émises ou garanties par le Canada et les provinces	41 547	17 924	59 471	(45 491)	–	13 980	–
Émises ou garanties par les gouvernements d'autres pays	3 104	368	3 472	(2 192)	–	1 280	–
Autres	30 542	18 396	48 938	(28 315)	(804)	18 458	1 361
Prêts							
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 380	–	1 380	(760)	–	620	–
	80 169	36 688	116 857	(76 806)	(804)	37 886	1 361
Actifs non liquides							
Prêts hypothécaires résidentiels	35 186	–	35 186	(18 805)	–	16 381	–
Créances sur cartes de crédit	1 925	–	1 925	(1 461)	–	464	–
Autres prêts	49 893	–	49 893	–	–	49 893	–
Autres actifs	21 031	–	21 031	–	–	–	21 031
	108 035	–	108 035	(20 266)	–	66 738	21 031
	188 204	36 688	224 892	(97 072)	(804)	104 624	22 392

Au 31 octobre

Actifs non grevés disponibles pour nantissement par entité

	Moyenne ⁽⁷⁾	2013	2012
Banque Nationale (société mère)	93 226	90 886	88 457
Filiales canadiennes	10 865	10 059	4 220
Filiales et succursales étrangères	4 447	3 679	3 476
	108 538	104 624	96 153

Au 31 octobre

Actifs non grevés disponibles pour nantissement par monnaie

	2013	2012
Dollar canadien	87 072	79 932
Dollar américain	17 037	15 878
Autres devises	515	343
	104 624	96 153

(1) Les actifs appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspond à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances.

(4) Les autres actifs grevés sont des actifs pour lesquels il y a une restriction et par conséquent ne peuvent pas être utilisés à des fins de collatéral ou à des fins de financement.

(5) Les autres actifs non grevés sont des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction, mais qui ne sont pas disponibles car ils ne sont pas admissibles auprès des banques centrales.

(6) Comprennent les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente et valeurs mobilières empruntées.

(7) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des mois d'août, septembre et octobre, divisée par trois.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué depuis la crise financière. La Banque travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation internationaux et nationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités.

Tel que décrit précédemment, le CBCB a publié un document en 2010 qui portait essentiellement sur l'application proposée des deux ratios réglementaires : le LCR et le NSFR. Alors que la phase de mise en œuvre du LCR avance bien et devrait s'achever comme prévu en janvier 2015, une vaste consultation entre la BRI et le secteur financier visant à finaliser les règles relatives au NSFR est toujours en cours.

Par ailleurs, en avril 2013, le CBCB a publié un document sur la liquidité intrajournalière, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*. Ce document vise à donner des lignes directrices aux banques en ce qui a trait à la gestion du risque de liquidité intrajournalier et à la capacité de respecter les obligations de paiement et de règlement en temps opportun. Le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard.

La mesure des flux de trésorerie nets cumulatifs (FTNC) est définie comme une période de survie. Elle repose sur des hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter le cas qui combine une crise propre à une banque et une crise d'ordre systémique. La période de survie minimale requise est de 20 semaines. Cependant, chaque banque doit survivre au moins 16 semaines pour chaque monnaie importante. La Banque estime avoir deux monnaies importantes à cet égard : le dollar canadien et le dollar américain.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. Au cours du dernier exercice, la liquidité intrajournalière a fait l'objet d'une plus grande attention au sein de l'organisation, par conséquent, un processus de suivi a été mis en place.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financements garantis. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Le passif-dépôts provenant de son réseau de distribution représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 5 des états financiers consolidés audités.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants :

- soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à de graves crises;
- financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation stables; et
- limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

À cette fin, la Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités juridiques, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notations représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir d'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction du contexte macro-économique ou de la situation financière actuelle ou anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influenceront la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse de la notation pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance des émissions futures. Le tableau suivant présente les notations de crédit de quatre agences en date du 31 octobre 2013.

	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Banque Nationale				
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dette de premier rang à long terme	Aa3	A	AA (faible)	A+
Dette subordonnée	Baa1	BBB+	A (élevé)	A
Actions privilégiées	Baa3	P-2	Pfd-2	BBB-
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

Structure de financement

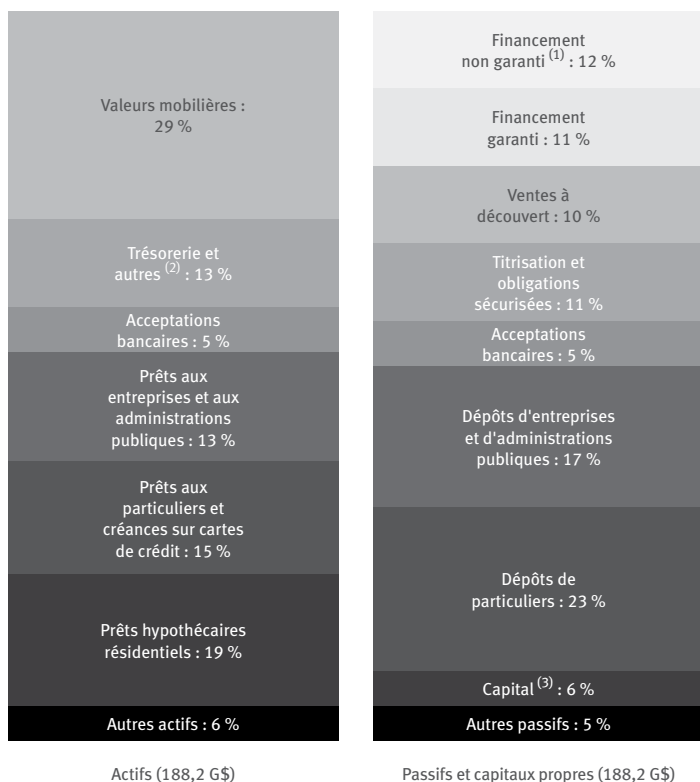
Afin d'assurer une bonne gestion du risque de liquidité, la Banque a mis en place une structure de financement solide. Cette structure permet d'optimiser la situation de trésorerie globale de la Banque en réduisant au minimum les tensions possibles, en vue du respect des obligations financières.

La structure de financement porte à la fois sur les sources et sur l'utilisation de fonds, de façon à assurer que les activités bancaires de base soient financées au moyen de dépôts stables et d'opérations de titrisation. Le financement sur le marché institutionnel est utilisé pour financer les actifs liquides.

Le cadre de financement de la Banque se résume comme suit :

- maintenir un accès actif au financement sur le marché institutionnel et assurer une diversification par déposant, par type de véhicule de financement, par emplacement géographique, par devise, et par nature du financement sur les marchés de financement garanti et non garanti;
- surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement au sein de l'ensemble des entités de la Banque, des secteurs d'exploitation et des devises au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds comprenant une prime de liquidité;
- disposer d'équipes de financement aux bureaux de Montréal, de New York et de Londres;
- investir dans l'infrastructure afin d'assurer la communication de données de qualité en temps opportun; et
- intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2013 :



- (1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.
 (2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
 (3) Cette catégorie comprend la dette subordonnée.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et coordonnée à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des bouleversements majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

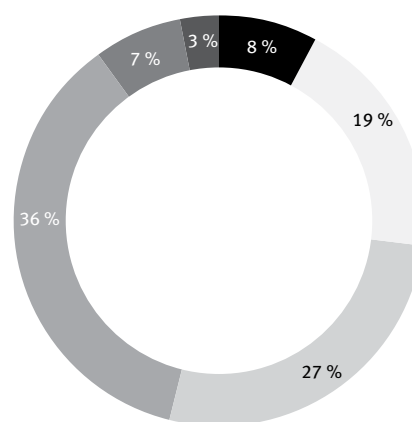
- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites approuvées par le Conseil sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être actif dans différents marchés de financement à différentes échéances; et
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- programme de billets à moyen terme;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programme de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme de billets à moyen terme libellés en euros;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust*; et
- programme d'obligations sécurisées libellées en dollars américains.

Le financement institutionnel de la Banque se détaille comme suit :

- Dépôts auprès de banques (y compris les certificats de dépôt nationaux)
- Billets de dépôt au porteur, certificats de dépôt, papier commercial
- Dépôts et billets à moyen terme
- Titrisation de prêts hypothécaires
- Obligations sécurisées
- Titrisation de créances sur cartes de crédit



Garanties

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

Exigences de garanties supplémentaires

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2013		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	77	138	201

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.

La Banque peut, dans le cadre de son processus décisionnel en vue de l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, utiliser des renseignements fournis par ces clients et tiers, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers en ce qui touche à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des experts-comptables en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela constitue un risque opérationnel qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque.

La capacité de la Banque de maintenir, voire d'accroître, sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation de nouvelles technologies, ainsi que la modification des technologies existantes afin de les adapter à ses produits et services, pourraient entraîner des dépenses élevées pour la Banque sans pour autant garantir le succès du déploiement de nouveaux produits ou services ni l'expansion de la clientèle.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin de les maintenir à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur la notion des trois lignes de défense et favorise la responsabilité à l'égard de la gestion des risques opérationnels, un facteur particulièrement important dans le contexte où la gestion des risques opérationnels est décentralisée aux unités de la Banque. Les rôles et responsabilités des parties prenantes constituant les trois lignes de défense sont mentionnés ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable; et
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont indexées dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionné et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et services centralisés d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion du risque d'impartition;
- gestion du risque de fraude; et
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels et de réputation présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques, sur les expositions matérielles aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des grands facteurs à l'origine du risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de réglementation

Le risque de réglementation est lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, c'est-à-dire lorsque la Banque, une de ses filiales ou un de ses employés ne se conforme pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait donner lieu à des enquêtes ou réclamations de nature réglementaire et entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Les modifications à l'encadrement réglementaire ou juridique constituent un facteur de risque potentiel important pour la Banque. Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services, ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Quelques-uns des éléments importants de la réforme de la réglementation bancaire canadienne, découlant principalement des règles du CBCB, sont décrits ci-après.

Modification des exigences en matière de liquidités et de fonds propres réglementaires

Afin d'accroître la résistance du secteur bancaire et de renforcer les normes internationales en matière de fonds propres, des règles internationales plus strictes sur les liquidités et les fonds propres réglementaires des banques ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III, et ont été mises en œuvre à une échelle nationale. Au Canada, les modifications relatives aux fonds propres ont été adoptées en janvier 2013 et les règles relatives aux liquidités seront mises en œuvre progressivement à compter de 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux sections « Gestion du capital » et « Gestion du risque de liquidité » du présent Rapport de gestion.

Désignation en tant que banque d'importance systémique nationale

Dans le cadre de l'évaluation du risque systémique par l'organisme de réglementation fédéral canadien, la Banque (de même que les cinq autres grandes banques canadiennes) a été désignée, en mars 2013, comme une banque d'importance systémique nationale (BISN). Toutes les BISN canadiennes seront tenues de conserver des fonds propres additionnels (c'est-à-dire, une surcharge de 1 % applicable aux fonds propres attribuables aux actions ordinaires) d'ici janvier 2016.

Les BISN seront également assujetties à une supervision réglementaire plus rigoureuse ainsi qu'à des obligations de communication d'information accrues sur le marché, conformément aux obligations auxquelles sont soumises leurs homologues à l'échelle internationale et aux recommandations du groupe EDTF, mandaté par le FSB, qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque a mis tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations au 31 octobre 2013 et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, et ce, de façon continue. Présentement, aucune banque canadienne n'a été désignée comme banque d'importance systémique mondiale (BISM).

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISN sont également tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque a commencé à élaborer ses plans de reprise des activités et de règlement en 2010 et les met à jour régulièrement à des fins de présentation aux organismes de réglementation nationaux. Par ailleurs, elle déposera, auprès des organismes de réglementation américains, un plan de reprise et de règlement pour ses entités et ses activités aux États-Unis.

Agrégation de données et rapports sur le risque

Dans le but de renforcer les procédures d'agrégation de données et d'émission de rapports sur le risque, le comité de Bâle a énoncé en janvier 2013 de nouveaux principes axés sur l'efficacité de telles procédures. Les banques désignées BSIN sont tenues de mettre en œuvre ces nouvelles normes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Réformes des marchés de produits dérivés hors bourse

Les réformes apportées à certains marchés de produits dérivés négociés hors bourse ont eu pour effet de modifier de façon importante les exigences en matière de fonds propres, l'encadrement réglementaire et les infrastructures des marchés. Les changements les plus significatifs sont ceux qui ont trait à la nouvelle exigence d'effectuer la compensation de ces opérations par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale et d'exiger davantage de capital pour les opérations qui ne sont pas compensées par des contreparties centrales accréditées. Les exigences financières et les règles de conduite des affaires sont également visées par les réformes en question.

Saine gestion du risque de réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive, et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion du risque de réglementation permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de ses filiales, et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires se rapportant à ses activités.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque découlant de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences qu'elle prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Outre les risques décrits dans la section sur la gestion des risques, il existe d'autres facteurs de risque pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque.

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd.), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou produits internationaux.

La Banque effectue entre autres, dans le cadre de ses activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes (RPCFAT), une vérification du risque pays. Ce contrôle est basé notamment sur la classification des différents pays en trois niveaux de risque en matière de RPCFAT et implique, à la lumière des différentes politiques de la Banque, des restrictions dont la rigueur varie en fonction du classement du pays concerné.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique, qui représente une proportion modérée du montant global du risque encouru, est concentrée surtout en Europe, laquelle fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans les « Informations financières complémentaires ». Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la Politique de gestion du risque de crédit. Ces limites, établies en proportion du capital réglementaire de la Banque, sont proportionnées au niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays en elles-mêmes, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

					2013
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	2 449	595	632	623	599
Revenus autres que d'intérêts	2 714	659	656	763	636
Revenu total	5 163	1 254	1 288	1 386	1 235
Dotations aux pertes sur créances	181	48	48	53	32
Frais autres que d'intérêts	3 165	808	789	815	753
Charge d'impôts	263	61	32	84	86
Résultat net	1 554	337	419	434	364
Participations ne donnant pas le contrôle	75	19	18	18	20
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479	318	401	416	344
Résultat par action ordinaire					
de base	8,87 \$	1,91 \$	2,41 \$	2,50 \$	2,05 \$
dilué	8,80	1,89	2,39	2,49	2,03
Dividendes (par action)					
Ordinaires	3,40 \$	0,87 \$	0,87 \$	0,83 \$	0,83 \$
Privilégiés					
Série 15	0,2444	–	–	–	0,2444
Série 16	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	1,0078	–	0,3360	0,3359	0,3359
Série 24	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
Série 26	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
Série 28	0,9728	0,2375	0,2375	0,2375	0,2603
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	20,6 %	16,6 %	21,9 %	24,3 %	20,0 %
Actif total		188 204	187 179	184 783	183 796
Passif financier à long terme ⁽¹⁾		2 426	2 426	2 456	2 452
Prêts douteux nets		183	172	146	165
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	162 234	162 687	162 386	162 278	161 585
moyen – dilué	163 524	164 297	163 588	163 538	163 045
fin de période		162 991	162 604	162 541	162 469
Par action ordinaire					
Valeur comptable		45,81 \$	45,07 \$	43,00 \$	41,38 \$
Cours de l'action					
haut	90,48	90,48	79,35	79,52	80,04
bas	72,35	77,72	72,66	72,35	75,06
Nombre d'employés		19 691	19 817	19 779	19 858
Nombre de succursales au Canada		453	453	452	452

(1) Correspond à la dette subordonnée.

					2012					2011				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
2 338	593	579	574	592	2 330	586	569	560	615	2 336	583	588	618	547
2 975	757	642	925	651	2 336	583	588	618	547	2 336	583	588	618	547
5 313	1 350	1 221	1 499	1 243	4 666	1 169	1 157	1 178	1 162	4 666	1 169	1 157	1 178	1 162
180	46	40	49	45	184	50	29	50	55	184	50	29	50	55
3 173	869	752	793	759	2 911	764	742	710	695	2 911	764	742	710	695
326	84	50	104	88	275	63	50	91	71	275	63	50	91	71
1 634	351	379	553	351	1 296	292	336	327	341	1 296	292	336	327	341
73	18	19	17	19	72	18	18	17	19	72	18	18	17	19
1 561	333	360	536	332	1 224	274	318	310	322	1 224	274	318	310	322
9,40 \$	1,99 \$	2,16 \$	3,25 \$	2,00 \$	7,00 \$	1,63 \$	1,90 \$	1,59 \$	1,88 \$	7,00 \$	1,63 \$	1,90 \$	1,59 \$	1,88 \$
9,32	1,97	2,14	3,22	1,99	6,92	1,62	1,87	1,57	1,86	6,92	1,62	1,87	1,57	1,86
3,08 \$	0,79 \$	0,79 \$	0,75 \$	0,75 \$	2,74 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,66 \$	0,66 \$	2,74 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,66 \$	0,66 \$
1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
24,5 %	19,8 %	21,7 %	35,0 %	21,9 %	20,2 %	18,3 %	21,4 %	18,7 %	22,2 %	20,2 %	18,3 %	21,4 %	18,7 %	22,2 %
177 903	179 816	176 456	175 245		166 854	163 599	165 231	162 754		166 854	163 599	165 231	162 754	
2 470	2 479	2 461	1 496		2 000	1 989	1 974	1 985		2 000	1 989	1 974	1 985	
179	158	130	159		175	162	173	194		175	162	173	194	
161 387	161 763	161 829	161 343	160 611	162 425	161 112	162 164	163 414	163 044	162 425	161 112	162 164	163 414	163 044
162 873	163 190	163 231	163 117	162 151	164 255	162 771	164 365	165 520	164 811	164 255	162 771	164 365	165 520	164 811
	161 308	161 959	161 911	160 920		160 474	162 298	162 740	163 593		160 474	162 298	162 740	163 593
	40,04 \$	39,60 \$	39,14 \$	36,87 \$		35,65 \$	35,19 \$	34,96 \$	34,75 \$		35,65 \$	35,19 \$	34,96 \$	34,75 \$
81,27	77,51	77,39	81,27	77,94	81,44	73,51	81,44	80,56	71,49	81,44	73,51	81,44	80,56	71,49
63,27	73,89	71,05	75,05	63,27	64,86	66,65	74,05	69,99	64,86	64,86	66,65	74,05	69,99	64,86
	19 920	20 183	19 785	19 990		19 431	19 217	18 492	18 407		19 431	19 217	18 492	18 407
	451	449	449	447		448	442	441	441		448	442	441	441

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2010 ⁽²⁾	2009 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	2 658	2 510	2 506	2 139	2 109
Revenus autres que d'intérêts	2 714	2 975	2 336	2 351	2 172
Revenu total	5 372	5 485	4 842	4 490	4 281
Frais autres que d'intérêts	3 165	3 173	2 911	2 822	2 662
Contribution	2 207	2 312	1 931	1 668	1 619
Dotations aux pertes sur créances	181	180	184	144	305
Résultat avant charge d'impôts	2 026	2 132	1 747	1 524	1 314
Charge d'impôts	472	498	451	427	400
Résultat avant participations ne donnant pas le contrôle				1 097	914
Participations ne donnant pas le contrôle				63	60
Résultat net	1 554	1 634	1 296	1 034	854
Participations ne donnant pas le contrôle	75	73	72		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479	1 561	1 224		
Actif moyen	193 505	181 344	165 942	140 360	140 978

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2010 ^{(2) (3)}	2009 ^{(2) (3)}
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 614	1 581	1 520	1 515	1 413
Actif moyen	76 696	70 524	62 205	61 076	56 070
Actif moyen portant intérêt	70 718	65 426	58 161	58 106	53 684
Marge bénéficiaire	2,28 %	2,42 %	2,61 %	2,61 %	2,63 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	272	255	229	108	127
Actif moyen	8 159	7 980	7 861	940	873
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	785	584	579	773	794
Actif moyen	87 063	76 084	72 613	65 469	97 805
Autres					
Revenu net d'intérêts	(13)	90	178	(257)	(225)
Actif moyen	21 587	26 756	23 263	12 875	(13 770)
Total					
Revenu net d'intérêts	2 658	2 510	2 506	2 139	2 109
Actif moyen	193 505	181 344	165 942	140 360	140 978

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(3) Les années 2010 et 2009 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine ainsi que le transfert des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. L'année 2009 n'a pas été redressée pour refléter le transfert des activités de la Trésorerie du secteur des Marchés financiers vers la rubrique *Autres*.

TABLEAU 4 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2010 ⁽²⁾	2009 ⁽²⁾
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	301	318	308	268	267
Commissions de courtage en valeurs mobilières	335	343	327	301	282
Revenus des fonds communs de placement	219	200	192	172	138
Revenus des services fiduciaires	314	280	234	203	189
Revenus de crédit	165	166	169	168	140
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	226	203	166	146	119
Revenus sur cartes	121	113	116	44	38
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	235	229	228	228	230
Revenus (pertes) de négociation	186	233	(25)	(93)	21
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	82	123	105	112	(97)
Revenus d'assurances, montant net	118	111	111	121	117
Revenus de titrisation	–	–	–	282	346
Revenus de change, autres que de négociation	90	94	105	109	110
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	26	29	2	17	80
Autres	296	533	298	273	192
	2 714	2 975	2 336	2 351	2 172
Canada	2 433	2 675	2 101	2 099	2 088
International					
États-Unis	227	223	185	160	5
Autres	54	77	50	92	79
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	50,5 %	54,2 %	48,2 %	52,4 %	50,7 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	49,1 %	50,7 %	48,1 %	52,2 %	53,6 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

TABLEAU 5 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011	2010 ^{(3) (4)}	2009 ^{(3) (4)}
Marchés financiers					
Titres de participation	288	246	234	243	205
Titres à revenus fixes	237	212	130	177	388
Marchandises et devises	88	73	92	85	91
	613	531	456	505	684
Autres secteurs	212	158	(31)	28	9
Total	825	689	425	533	693

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(3) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(4) Les années 2010 et 2009 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. L'année 2009 n'a pas été redressée pour refléter le transfert des activités de la Trésorerie du secteur des Marchés financiers vers la rubrique *Autres*.

TABLEAU 6 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011	2010 ^{(1) (2)}	2009 ^{(1) (2)}
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux					
Particuliers	148	135	139	95	95
Entreprises	44	36	63	42	53
Gestion de patrimoine	3	3	2	–	–
Grandes sociétés	(14)	3	(5)	2	27
Immobilier	–	3	–	5	–
Autres	–	–	–	–	4
Total	181	180	199	144	179
Provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾	–	–	(15)	–	126
Total des dotations aux pertes sur créances	181	180	184	144	305
Prêts et acceptations moyens	92 398	84 009	73 575	59 014	56 236
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,20 %	0,21 %	0,27 %	0,24 %	0,32 %
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,20 %	0,21 %	0,25 %	0,24 %	0,54 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	577	608	638	642	471
Ajustement à la conversion aux IFRS	–	–	58	–	–
Dotations aux pertes sur créances	181	180	199	144	305
Radiations	(112)	(154)	(193)	(134)	(103)
Radiations sur cartes de crédit	(78)	(78)	(91)	(103)	(105)
Recouvrements ⁽⁴⁾	10	21	12	89	74
Renversement ⁽⁵⁾	–	–	(15)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	578	577	608	638	642
Composition des provisions :					
Portion applicable aux valeurs	–	–	–	2	2
Individuelles et collectives sur prêts douteux	212	208	232	207	184
Collective sur prêt non douteux ⁽⁶⁾	366	369	376	429	456

- (1) Les données de 2010 et 2009 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine et des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.
- (2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.
- (3) Dotations constituées (renversées) à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.
- (4) Incluant les fluctuations des taux de change et la portion applicable aux valeurs de 2 M\$ en 2011.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ avait été enregistré aux dotations aux pertes sur créances.
- (6) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque (sauf pour les montants suivants constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC; 2013 : nul; 2012 : 3 M\$; 2011 : 10 M\$; 2010 : 121 M\$; 2009 : 148 M\$).

TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾
Rémunération et avantages du personnel ⁽²⁾	1 858	1 953	1 729	1 607	1 538
Frais d'occupation	194	162	151	138	153
Technologie	319	303	323	328	356
Frais d'amortissement – immobilisations	43	43	39	40	38
Frais d'amortissement – technologie	139	111	82	79	71
Communications	68	70	74	71	76
Honoraires professionnels	221	195	185	162	143
Charges de restructuration ⁽³⁾	–	–	–	22	–
Publicité et relations externes	71	64	58	55	53
Papeterie	22	22	25	25	24
Frais de déplacement	17	19	19	17	15
Sécurité et vols	26	30	22	17	18
Taxes sur capital et salaires	46	57	63	60	50
Divers	141	144	141	201	127
Total	3 165	3 173	2 911	2 822	2 662
Canada	2 965	2 953	2 683	2 609	2 477
International					
États-Unis	183	167	167	150	122
Autres	17	53	61	63	63
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁴⁾	58,9 %	57,8 %	60,1 %	62,9 %	62,2 %
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁴⁾	58,6 %	59,3 %	58,8 %	60,5 %	59,7 %

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) La rémunération et avantages du personnel de 2013 comprennent des indemnités de départ de 12 M\$; 2012 : 80 M\$, 2011 : 27 M\$.

(3) Les charges de restructuration comprenaient les éléments suivants en 2010 : 21 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 1 M\$ d'honoraires professionnels.

(4) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012		2011		2010 ⁽²⁾		2009 ⁽²⁾	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	7 051	0,27	7 025	0,24	6 211	0,24	3 362	0,06	2 069	0,58
Valeurs mobilières	58 090	2,33	59 520	2,09	61 277	1,98	57 072	2,05	53 888	2,24
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 271	0,79	15 929	0,69	11 241	1,45	–	–	–	–
Prêts hypothécaires résidentiels	35 590	3,13	31 846	3,33	27 265	3,88	15 898	3,73	15 314	4,23
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	26 917	4,21	25 236	4,32	22 585	4,43	19 315	3,41	16 726	3,63
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	21 126	3,60	19 394	3,72	17 318	3,91	26 712	2,38	29 523	2,50
Prêts douteux nets	(161)	(0,77)	(186)	(0,96)	(226)	(0,79)	(212)	(0,76)	(116)	(1,29)
Actif portant intérêt	169 884	2,68	158 764	2,67	145 671	2,84	122 147	2,51	117 404	2,74
Autres actifs	23 621		22 580		20 271		18 213		23 574	
Actif total	193 505	2,35	181 344	2,34	165 942	2,49	140 360	2,18	140 978	2,28
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	40 156	1,45	37 835	1,54	35 491	1,45	30 674	1,44	31 679	1,71
Institutions de dépôts	7 237	0,32	7 801	0,24	8 501	0,24	7 466	0,28	8 380	0,71
Autres dépôts	54 410	1,10	50 528	0,94	45 893	0,88	42 190	0,83	37 820	1,31
	101 803	1,18	96 164	1,12	89 885	1,05	80 330	1,01	77 879	1,41
Dettes subordonnées	2 381	4,30	1 927	4,54	1 886	4,88	1 895	5,32	2 030	5,01
Engagements autres que des dépôts	45 385	1,06	43 431	1,23	37 751	1,55	34 589	0,74	31 857	0,80
Passif portant intérêt	149 569	1,27	141 522	1,21	129 522	1,26	116 814	0,81	111 766	1,00
Autres passifs	34 796		31 859		28 878		16 739		23 092	
Capitaux propres	9 140		7 963		7 542		6 807		6 120	
Passif et capitaux propres	193 505	0,98	181 344	0,96	165 942	0,98	140 360	0,67	140 978	0,79
Marge bénéficiaire		1,37		1,38		1,51		1,51		1,49

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées sont présentées sous les valeurs mobilières.

TABLEAU 9 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS SELON LES CATÉGORIES D'ACTIFS DE L'ACCORD DE BÂLE II ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2013		2012		2011		2010 ⁽²⁾		2009 ^{(2) (3)}	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles	46 836	52,6	43 226	51,9	37 639	50,9	23 609	40,8	14 961	28,1
Crédits rotatifs admissibles	3 962	4,5	3 918	4,7	3 917	5,3	2 556	4,4	–	–
Autres prêts aux particuliers	10 896	12,3	11 472	13,8	11 226	15,2	10 207	17,6	18 313	34,4
Agriculture et pêche	2 513	2,8	2 314	2,8	2 115	2,8	2 017	3,5	1 911	3,5
Institutions financières et assurances	1 296	1,5	987	1,2	580	0,8	3 557	6,2	3 022	5,7
Fabrication	2 535	2,9	2 363	2,8	2 435	3,3	2 097	3,6	2 153	4,0
Construction et services immobiliers	5 992	6,7	3 539	4,3	3 015	4,1	2 738	4,7	2 717	5,1
Transports et communications	1 805	2,0	1 861	2,2	1 683	2,3	1 437	2,5	1 165	2,2
Mines, carrières et énergie	1 708	1,9	1 988	2,4	1 349	1,8	728	1,3	1 109	2,1
Commerce de gros et de détail	3 494	3,9	3 823	4,6	3 240	4,4	2 549	4,4	2 119	4,0
Services	5 099	5,7	4 490	5,4	3 725	5,0	3 567	6,2	3 253	6,1
Autres	2 826	3,2	3 268	3,9	3 048	4,1	2 762	4,8	2 554	4,8
	88 962	100,0	83 249	100,0	73 972	100,0	57 824	100,0	53 277	100,0

(1) Pour plus d'information, voir la note 7 afférente aux états financiers consolidés, page 149.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(3) Les crédits rotatifs admissibles sont inclus avec les autres prêts particuliers.

TABLEAU 10 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011	2010 ^{(1) (2)}	2009 ^{(1) (2)}
Prêts douteux nets – par secteur					
Particuliers ⁽³⁾	70	56	57	47	56
Entreprises	90	63	81	79	90
Gestion de patrimoine	2	2	–	–	–
Grandes sociétés	–	40	16	15	72
Immobilier	21	18	21	21	5
Autres	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets⁽⁴⁾	183	179	175	162	223
Prêts douteux bruts	395	387	407	369	407
Provisions individuelles et collectives sur prêts douteux	212	208	232	207	184
Prêts douteux nets	183	179	175	162	223
Taux de provisionnement	53,7 %	53,7 %	57,0 %	56,1 %	45,2 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,4 %
En % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2,5 %	2,5 %	2,7 %	2,6 %	4,1 %

- (1) Les données de 2010 et 2009 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine et des activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises.
- (2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.
- (3) Incluant 37 M\$ de prêts à la consommation nets en 2013 (2012 : 30 M\$; 2011 : 26 M\$; 2010 : 23 M\$; 2009 : 32 M\$).
- (4) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

TABLEAU 11 – DÉPÔTS

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2013		2012		2011		2010 ⁽¹⁾		2009 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	42 652	41,9	40 814	43,8	37 432	43,8	36 549	44,7	38 241	50,9
Entreprises et administrations publiques	31 684	31,0	25 997	27,9	23 911	27,9	23 227	28,4	19 460	25,9
Institutions de dépôts	1 072	1,1	2 547	2,7	1 781	2,1	2 326	2,8	1 211	1,6
Dettes de premier rang non garantie	23 336	22,9	20 876	22,4	20 046	23,4	19 683	24,1	16 258	21,6
Obligations sécurisées	3 142	3,1	3 015	3,2	2 392	2,8	–	–	–	–
Total	101 886	100,0	93 249	100,0	85 562	100,0	81 785	100,0	75 170	100,0
Canada	94 422	92,7	82 593	88,6	74 865	87,5	71 872	87,9	65 461	87,1
International										
États-Unis	6 893	6,8	9 545	10,2	10 144	11,9	8 204	10,0	7 114	9,5
Autres	571	0,5	1 111	1,2	553	0,6	1 709	2,1	2 595	3,4
Total	101 886	100,0	93 249	100,0	85 562	100,0	81 785	100,0	75 170	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		22,7		24,7		24,2		26,7		30,3

- (1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	96
Rapport de l'auditeur indépendant	97
Bilans consolidés	98
États consolidés des résultats	99
États consolidés du résultat global	100
États consolidés de la variation des capitaux propres	101
États consolidés des flux de trésorerie	102
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	103

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2013 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine et recommande au Conseil l'approbation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

Le premier vice-président, Audit interne, et la vice-présidente, Conformité, bénéficient d'un accès direct au président du comité d'audit ainsi qu'au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF examine régulièrement les activités de la Banque dans le but de vérifier la solidité financière de celle-ci ainsi que d'assurer la protection des déposants.

L'auditeur indépendant Deloitte s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il a bénéficié d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à la publication de l'information.



Louis Vachon
Président et chef de la direction



Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction,
Finance et Trésorerie

Montréal, Canada, le 3 décembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2013 et 2012 et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.



Deloitte s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada, le 3 décembre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre		2013	2012
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		3 596	3 249
Valeurs mobilières	Note 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		44 000	44 524
Disponibles à la vente		9 744	10 374
		53 744	54 898
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		21 449	15 529
Prêts	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		36 573	33 538
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		27 989	26 529
Aux entreprises et aux administrations publiques		24 400	23 182
		88 962	83 249
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		8 954	8 250
Provisions pour pertes sur créances		(578)	(577)
		97 338	90 922
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 15	5 904	6 696
Créances de clients, de négociants et de courtiers		1 101	1 661
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	684	625
Immobilisations corporelles	Note 10	404	440
Goodwill	Note 11	1 064	1 063
Immobilisations incorporelles	Note 11	898	778
Autres actifs	Note 12	2 022	2 042
		12 077	13 305
		188 204	177 903
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	Notes 4 et 5		
Particuliers		42 652	40 814
Entreprises et administrations publiques		56 878	49 314
Institutions de dépôts		2 356	3 121
		101 886	93 249
Autres			
Acceptations		8 954	8 250
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		18 909	18 124
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		19 746	19 539
Instruments financiers dérivés	Note 15	4 858	5 600
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		2 442	1 959
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	15 323	15 398
Autres passifs	Note 13	4 499	5 074
		74 731	73 944
Dettes subordonnées	Note 14	2 426	2 470
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	Notes 17 et 21		
Actions privilégiées		677	762
Actions ordinaires		2 160	2 054
Surplus d'apport		58	58
Résultats non distribués		5 034	4 091
Autres éléments cumulés du résultat global		214	255
		8 143	7 220
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 18	1 018	1 020
		9 161	8 240
		188 204	177 903

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Jean Houde
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Revenus d'intérêts		
Prêts	3 247	3 037
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	942	926
Valeurs mobilières disponibles à la vente	201	147
Dépôts auprès d'institutions financières	20	17
	4 410	4 127
Frais d'intérêts		
Dépôts	1 003	805
Passifs relatifs à des créances cédées	408	427
Dette subordonnée	102	87
Autres	448	470
	1 961	1 789
Revenu net d'intérêts	2 449	2 338
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	301	318
Commissions de courtage en valeurs mobilières	335	343
Revenus des fonds communs de placement	219	200
Revenus des services fiduciaires	314	280
Revenus de crédit	391	369
Revenus sur cartes	121	113
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	235	229
Revenus (pertes) de négociation	186	233
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	82	123
Revenus d'assurances, montant net	118	111
Revenus de change, autres que de négociation	90	94
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	26	29
Autres	296	533
	2 714	2 975
Revenu total	5 163	5 313
Dotations aux pertes sur créances	181	180
	4 982	5 133
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	1 858	1 953
Frais d'occupation	237	205
Technologie	458	414
Communications	68	70
Honoraires professionnels	221	195
Autres	323	336
	3 165	3 173
Résultat avant charge d'impôts	1 817	1 960
Charge d'impôts	263	326
Résultat net	1 554	1 634
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés	40	43
Actionnaires ordinaires	1 439	1 518
Actionnaires de la Banque	1 479	1 561
Participations ne donnant pas le contrôle	75	73
	1 554	1 634
Résultat par action (en dollars)		
de base	8,87	9,40
dilué	8,80	9,32
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,40	3,08

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Résultat net	1 554	1 634
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	51	(20)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(45)	5
	6	(15)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	49	63
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(41)	(79)
	8	(16)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(26)	(2)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(28)	(54)
	(54)	(56)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	53	(233)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(1)	1
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	12	(319)
Résultat global	1 566	1 315
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	1 491	1 246
Participations ne donnant pas le contrôle	75	69
	1 566	1 315

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	2	(1)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(11)	6
	(9)	5
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	20	26
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(17)	(34)
	3	(8)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(10)	(1)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(10)	(20)
	(20)	(21)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	21	(86)
	(5)	(110)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre		2013	2012
Actions privilégiées au début	Note 17	762	762
Émission d'actions privilégiées, série 28		200	–
Rachat d'actions privilégiées, séries 15 et 21, à des fins d'annulation		(285)	–
Actions privilégiées à la fin		677	762
Actions ordinaires au début	Note 17	2 054	1 970
Émissions d'actions ordinaires			
Régime d'options d'achat d'actions		107	93
Acquisition de Wellington West Holdings Inc.		–	2
Autres		(1)	2
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation		–	(13)
Actions ordinaires à la fin		2 160	2 054
Surplus d'apport au début	Note 21	58	46
Charge au titre des options d'achat d'actions		16	15
Options d'achat d'actions levées		(13)	(10)
Autres		(3)	7
Surplus d'apport à la fin		58	58
Résultats non distribués au début		4 091	3 366
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		1 479	1 561
Dividendes	Note 17		
Actions privilégiées		(40)	(43)
Actions ordinaires		(552)	(498)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 17	–	(62)
Frais d'émission d'actions et autres		(4)	–
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel		53	(233)
Autres		7	–
Résultats non distribués à la fin		5 034	4 091
Autres éléments cumulés du résultat global au début		255	337
Écart de change, montant net		6	(15)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		8	(16)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(54)	(52)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		(1)	1
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		214	255
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		8 143	7 220
Participations ne donnant pas le contrôle au début		1 020	1 024
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		75	73
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		–	(4)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(77)	(73)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		1 018	1 020
Capitaux propres		9 161	8 240

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 octobre		2013	2012
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		(6)	(12)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		172	164
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		47	101
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		1	2
		214	255

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 554	1 634
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	181	180
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	150	143
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles	39	18
Gain sur cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc.	–	(271)
Radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles	–	31
Impôts différés	23	33
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	–
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(111)	(159)
Baisses de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	29	36
Charge au titre des options d'achat d'actions	16	15
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles :		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	524	2 926
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	(5 920)	(3 022)
Prêts	(5 893)	(9 488)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(59)	(255)
Dépôts	8 637	7 687
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	785	(22)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	207	(729)
Instruments financiers dérivés, montant net	124	(264)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 043	726
Passifs relatifs à des créances cédées	(75)	2 553
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	97	56
Actifs et passifs d'impôt exigible	(183)	100
Autres éléments	(479)	16
	690	1 944
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions privilégiées	200	–
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(285)	–
Émissions d'actions ordinaires	93	85
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	(75)
Émission de dette subordonnée	–	1 000
Rachat de dette subordonnée	–	(501)
Frais d'émissions d'actions	(4)	–
Dividendes versés sur actions	(581)	(528)
Variation des autres éléments	(113)	(155)
	(690)	(174)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition des services-conseils Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	–	109
Cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc.	–	86
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(5 876)	(7 468)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	6 519	6 269
Variation nette des immobilisations corporelles	(146)	(176)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(127)	(191)
	370	(1 371)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(23)	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	347	398
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 249	2 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	3 596	3 249
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 929	1 741
Intérêts et dividendes reçus	4 346	4 120
Impôts payés sur les résultats	339	150

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. La Banque est tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes est de 456 M\$ au 31 octobre 2013 (228 M\$ au 31 octobre 2012). De plus, un montant de 7 M\$ est entiercé au 31 octobre 2013 (11 M\$ au 31 octobre 2012).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	103	Note 17	Capital-actions	166
Note 2	Modifications futures des méthodes comptables	116	Note 18	Participations ne donnant pas le contrôle	170
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	118	Note 19	Informations sur le capital	172
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	126	Note 20	Revenus liés aux activités de négociation	173
Note 5	Gestion des risques associés aux instruments financiers	127	Note 21	Paiements fondés sur des actions	174
Note 6	Valeurs mobilières	144	Note 22	Avantages du personnel	177
Note 7	Prêts	149	Note 23	Impôts sur le résultat	180
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	153	Note 24	Résultat par action	181
Note 9	Entreprises associées et coentreprises	154	Note 25	Garanties, engagements et passifs éventuels	182
Note 10	Immobilisations corporelles	155	Note 26	Acquisitions et disposition	185
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	156	Note 27	Informations sur les entités ad hoc	186
Note 12	Autres actifs	158	Note 28	Informations relatives aux parties liées	188
Note 13	Autres passifs	158	Note 29	Sensibilité aux taux d'intérêt	190
Note 14	Dette subordonnée	159	Note 30	Informations sectorielles	191
Note 15	Instruments financiers dérivés	160	Note 31	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	192
Note 16	Opérations de couverture	164			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 3 décembre 2013, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Chiffres comparatifs

La Banque a modifié le classement de certains montants présentés dans les *Dépôts* du bilan consolidé et de certains *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des soldes et des revenus présentés. Ainsi, au 31 octobre 2012, un montant de 3,1 G\$ provenant des *Dépôts – Particuliers* a été reclassé dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* et, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012, les *Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie* de 203 M\$ ont été regroupés dans les *Revenus de crédit*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent : les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions et la consolidation d'entités ad hoc. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de toutes les filiales et entités ad hoc dont la Banque détient le contrôle, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les entités sont considérées comme des filiales lorsque la Banque a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles pour retirer des avantages de leurs activités, tout en détenant généralement plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables, et la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote sont pris en compte au moment de déterminer si la Banque contrôle l'entité.

Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Une entité ad hoc est consolidée lorsque la Banque conclut, suite à l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des risques et avantages inhérents à cette entité, qu'elle a le contrôle de ladite entité. Les indicateurs de contrôle comprennent, entre autres, une évaluation servant à établir ce qui suit :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne des avantages des activités de l'entité;
- la Banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, elle peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité; ou
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

L'évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation avec l'entité et se fonde sur les accords en vigueur. La Banque réévalue son contrôle sur une entité dès que survient un changement dans sa relation avec l'entité.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé si certaines conditions sont respectées et que les parts répondent à la définition d'un passif.

Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entreprise lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'elle partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel et lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles de l'entreprise exigent le consentement unanime des parties qui s'en partagent le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût après amortissement. Les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base. Ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie de l'échange de l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Il n'est pas toujours possible d'obtenir la juste valeur d'une opération hors bourse, ou d'une opération effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles suite à des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance déterminée. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. La Banque comptabilise ces transactions à la date de règlement, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de créance, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation :

- dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance. Les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte; et
- dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats. Toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les chances de recouvrement sont inexistantes et que toutes garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Provisions individuelles sur prêts douteux

Une provision individuelle sur prêts douteux est comptabilisée suite à une analyse détaillée du dossier de l'emprunteur. Ce type de provision touche principalement les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Ces portefeuilles comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, de même que les prêts aux administrations publiques et aux institutions financières. Quant aux portefeuilles de prêts aux particuliers, la Banque constate des provisions individuelles pour les prêts hypothécaires résidentiels et certains autres prêts. Le risque de crédit pour ces prêts est évalué individuellement et de façon continue.

Provisions collectives sur prêts douteux

La majorité des portefeuilles de prêts aux particuliers, autres que les prêts hypothécaires résidentiels, qui comprennent les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont des portefeuilles de prêts composés d'un nombre élevé de soldes homogènes gérés ensemble, à l'égard desquels une provision collective est établie prêt par prêt en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective sur prêts non douteux

La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée. Cette provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée dans les prêts douteux.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique.

La provision collective non attribuée reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe principalement à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés au bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé. Conformément à la méthode comptable de compensation des actifs et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains actifs et passifs financiers dérivés figurent dans le bilan consolidé, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Un instrument financier dérivé incorporé est classé avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et il est évalué à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts liés aux instruments financiers dérivés qui sont gérés avec les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* à l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	8 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement	Amortissement linéaire	(1)

(1) Période d'amortissement correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels, les développements technologiques conçus à l'interne et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et des marques de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins de tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les modifications des estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats de la période où la réévaluation a lieu. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Constatation des revenus

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement

Les revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement à ce qui suit :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire; et
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés au bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion, sous vérification par les autorités fiscales ou toutes autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations définies sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent également l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis et qui remplissent certaines conditions liées aux années de participation. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, des coûts des soins de santé, à la croissance d'autres coûts, à l'âge de départ à la retraite des employés, au taux de mortalité et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque. Le rendement attendu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs des régimes au 31 octobre de chaque année.

Des actifs et des passifs relatifs aux régimes de retraite et autres régimes sont comptabilisés et présentés respectivement dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs* du bilan consolidé et représentent la valeur actuelle des obligations au titre des prestations constituées moins la juste valeur des actifs des régimes.

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes est composée des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement attendu de l'actif des régimes basé sur la juste valeur, et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés s'il y a lieu. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti sur une base linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. Le coût des services passés à l'égard des prestations dont les droits sont déjà acquis est immédiatement constaté aux résultats.

Les écarts actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement attendu pour cette période, et des ajustements sur les passifs liés à l'historique ou à des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net et sont constatés dans les *Résultats non distribués*.

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes, et cette augmentation est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines pourraient avoir une incidence sur la Banque. Le résumé de ces normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque. Selon l'avis du BSIF, la Banque ne peut adopter ni les normes ni les modifications de façon anticipée.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. L'adoption rétrospective des modifications de cette norme qui porte sur des informations à fournir n'aura aucune incidence sur la situation financière de la Banque.

IFRS 10 – *États financiers consolidés*

L'IFRS 10 remplace les indications en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC-12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans d'autres entités. Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir et d'exposition à des rendements variables, ainsi que sur la capacité d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Pour la Banque, la norme IFRS 10 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et sera appliquée de façon rétrospective. Selon l'évaluation faite à ce jour, la Banque estime que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence notable sur les états financiers consolidés de la Banque, à l'exception de la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements). La principale incidence de cette déconsolidation sera un reclassement au sein des bilans consolidés au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012. Ainsi, un montant de 225 M\$ présenté actuellement dans les *Participations ne donnant pas le contrôle* sera reclassé dans les *Dépôts*. Il n'y aura aucune incidence sur le résultat par action de la Banque.

IFRS 11 – *Partenariats*

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et la SIC-13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. En vertu de l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord. L'IFRS 11 exige l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser des participations dans une coentreprise. L'adoption rétrospective de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. L'adoption rétrospective de cette norme qui porte sur des informations à fournir n'aura aucune incidence sur la situation financière de la Banque.

IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de la norme IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Pour la Banque, les modifications apportées à l'IAS 19 entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2013 et seront appliquées de façon rétrospective. La Banque estime que l'adoption des modifications de la norme IAS 19 n'aura aucune incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012. Les impacts prévus et estimés de la norme révisée sur le bilan consolidé de la Banque au 31 octobre 2013 seront une augmentation des *Autres actifs* de 15 M\$, une diminution des *Autres passifs* de 6 M\$ et une augmentation correspondante des *Résultats non distribués* de 21 M\$. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, les impacts prévus et estimés sur les résultats seront une diminution du *Résultat net* de 30 M\$ et une augmentation des *Autres éléments du résultat global*, déduction faite des impôts, de 51 M\$.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle.

Date d'entrée en vigueur – Indéterminée

IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers et constitue un projet en trois phases, soit : 1) classement et évaluation des actifs et passifs financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. En juillet 2013, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, et ne pas préciser cette date jusqu'à la finalisation des exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers ainsi que de dépréciation des actifs financiers. La Banque suit l'évolution des travaux de l'IASB.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

	Au 31 octobre 2013						
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	3 596	3 596	3 596	3 596
Valeurs mobilières	40 778	3 222	9 744	–	–	53 744	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	21 449	21 449	21 449	21 449
Prêts et acceptations	1 526	62	–	95 750	96 323	97 338	97 911
Autres							
Instruments financiers dérivés	5 904	–	–	–	–	5 904	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 101	1 101	1 101	1 101
Autres actifs	–	–	–	891	891	891	891
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	–	1 846	–	100 040 ⁽¹⁾	100 398	101 886	102 244
Autres							
Acceptations	–	–	–	8 954	8 954	8 954	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	–	–	–	–	18 909	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	19 746	19 746	19 746	19 746
Instruments financiers dérivés	4 858	–	–	–	–	4 858	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	2 442	2 442	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819	–	8 504	8 593	15 323	15 412
Autres passifs	109	–	–	2 341	2 341	2 450	2 450
Dettes subordonnées	–	–	–	2 426	2 450	2 426	2 450

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2012

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	3 249	3 249	3 249	3 249
Valeurs mobilières	39 072	5 452	10 374	–	–	54 898	54 898
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	54	–	15 475	15 475	15 529	15 529
Prêts et acceptations	1 017	39	–	89 866 ⁽¹⁾	90 483	90 922	91 539
Autres							
Instruments financiers dérivés	6 696	–	–	–	–	6 696	6 696
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 661	1 661	1 661	1 661
Autres actifs	–	–	–	490	490	490	490
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	–	1 039	–	92 210 ⁽¹⁾	93 064	93 249	94 103
Autres							
Acceptations	–	–	–	8 250	8 250	8 250	8 250
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 124	–	–	–	–	18 124	18 124
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	19 539	19 539	19 539	19 539
Instruments financiers dérivés	5 600	–	–	–	–	5 600	5 600
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	1 959	1 959	1 959	1 959
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 960	–	6 438	6 492	15 398	15 452
Autres passifs	110	–	–	2 451	2 451	2 561	2 561
Dette subordonnée	–	–	–	2 470	2 479	2 470	2 479

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Détermination de la juste valeur

La Banque dispose de politiques régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

À la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait versé pour l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou si les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation utilisée est reportée au bilan consolidé. Le gain, ou la perte, reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain, ou la perte, est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance. Aux 31 octobre 2013 et 2012, les montants reportés sont négligeables.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue divers ajustements de la juste valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur. La Banque applique son jugement en tenant compte de facteurs qui pourraient être utilisés par les intervenants du marché mais qui ne sont pas intégrés au modèle d'évaluation. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur les marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de la trésorerie, des dépôts auprès d'institutions financières, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et des valeurs mobilières empruntées, des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, ainsi que la valeur comptable de certains éléments d'autres actifs et d'autres passifs, correspond à la juste valeur.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif; en l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC, désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est présenté à la note 6.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, elle est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les conventions-cadres de compensation et les ententes de sûreté. La Banque incorpore également son propre risque de crédit.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Dépôts

La juste valeur des dépôts est principalement déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus et aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains dépôts, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. Quant aux billets de dépôts structurés, la juste valeur est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de deux transactions, soit : 1) la vente à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada, et 2) la vente de prêts hypothécaires résidentiels assurés à un fond commun de placement administré par la Banque. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs au bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la vente à FCH, la juste valeur du passif à la date du bilan est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada. Quant à la vente au fonds commun de placement, la juste valeur du passif est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Dettes subordonnées

La juste valeur de la dette subordonnée est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur le marché hors bourse;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent aux prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse, certains titres de créance ayant des cotes de crédit de première qualité, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées; et
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une grande part de données non observables sur le marché. Ces instruments regroupent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des billets de dépôts structurés et des titres de participation privés.

La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau de la hiérarchie le plus bas pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Au cours des exercices 2013 et 2012, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés;
- valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC et des titres de participation privés; et
- billets de dépôts structurés compris dans les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. Pour l'analyse de sensibilité sur les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, se reporter à la note 6. Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaires futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 17 M\$ au 31 octobre 2013 (une augmentation ou une diminution de 18 M\$ au 31 octobre 2012). Pour les autres instruments financiers classés dans le niveau 3, les analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2013			Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 476	5 080	–	10 556
Les provinces	–	10 654	–	10 654
Les municipalités et les commissions scolaires	–	367	–	367
Le Trésor et autres organismes américains	689	–	–	689
Autres titres de créance	–	2 784	1 305	4 089
Titres de participation	15 929	1 670	46	17 645
	22 094	20 555	1 351	44 000
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	143	5 517	–	5 660
Les provinces	–	2 617	–	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	–	302	–	302
Le Trésor et autres organismes américains	390	–	–	390
Autres titres de créance	–	253	77	330
Titres de participation	209	65	171	445
	742	8 754	248	9 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–
Prêts	–	1 588	–	1 588
Autres				
Instruments financiers dérivés	239	5 609	56	5 904
	23 075	36 506	1 655	61 236
Passifs financiers				
Dépôts				
Entreprises et administrations publiques	–	1 978	73	2 051
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 415	7 494	–	18 909
Instruments financiers dérivés	330	4 454	74	4 858
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819	–	6 819
Autres passifs	–	109	–	109
	11 745	20 854	147	32 746

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 31 octobre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	7 343	7 417	–	14 760
Les provinces	–	10 442	–	10 442
Les municipalités et les commissions scolaires	–	412	–	412
Le Trésor et autres organismes américains	899	–	–	899
Autres titres de créance	–	2 226	1 276	3 502
Titres de participation	13 482	977	50	14 509
	21 724	21 474	1 326	44 524
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	709	4 966	–	5 675
Les provinces	–	2 908	–	2 908
Les municipalités et les commissions scolaires	–	294	–	294
Le Trésor et autres organismes américains	341	–	–	341
Autres titres de créance	–	631	72	703
Titres de participation	64	191	198	453
	1 114	8 990	270	10 374
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	54	–	54
Prêts	–	1 056	(3)	1 053
Autres				
Instruments financiers dérivés	407	6 242	47	6 696
	23 245	37 816	1 640	62 701
Passifs financiers				
Dépôts				
Entreprises et administrations publiques	–	1 090	73	1 163
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 300	7 824	–	18 124
Instruments financiers dérivés	171	5 346	83	5 600
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 960	–	8 960
Autres passifs	–	110	–	110
	10 471	23 330	156	33 957

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée significative qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité sur certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données observables sur les marchés. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent donc englober des variations de la juste valeur basées sur des données observables et non observables.

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux existants par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux suivants ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants.

Exercice terminé le 31 octobre						2013
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	
Juste valeur au 31 octobre 2012	1 326	270	(3)	(36)	(73)	
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	181	8	–	6	(3)	
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	13	–	–	–	
Achats	32	15	–	–	–	
Ventes	(39)	(43)	–	–	–	
Émissions	–	–	–	2	(68)	
Règlements et autres	(149)	(15)	3	1	(1)	
Transferts d'instruments financiers dans le (ou sortis du) niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	9	72	
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	–	(18)	(73)	
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2013 ⁽⁴⁾	181	–	–	6	(3)	

Exercice terminé le 31 octobre						2012
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	
Juste valeur au 31 octobre 2011	1 237	363	(10)	12	(13)	
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁵⁾	142	54	–	(15)	(15)	
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(58)	–	–	–	
Achats	19	4	–	–	–	
Ventes	(59)	(61)	–	–	–	
Émissions	–	–	–	(26)	(58)	
Règlements et autres	(12)	(33)	7	–	–	
Transferts d'instruments financiers dans le (ou sortis du) niveau 3 ⁽³⁾	(1)	1	–	(7)	13	
Juste valeur au 31 octobre 2012	1 326	270	(3)	(36)	(73)	
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2012 ⁽⁶⁾	142	2	–	(15)	(15)	

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 192 M\$.

(3) Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, certains instruments financiers ont été transférés dans le (ou sortis du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données observables sur le marché suite à l'évolution de conditions de marché.

(4) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 184 M\$.

(5) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 166 M\$.

(6) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 114 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains titres de créance, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants :

Exercice terminé le 31 octobre		2013	
	Valeur comptable au 31 octobre 2013	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 222	136	343
Prêts	62	2	2
	3 284	138	345
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾	1 846	(99)	(137)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 819	110	(190)
	8 665	11	(327)

Exercice terminé le 31 octobre		2012	
	Valeur comptable au 31 octobre 2012	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	5 452	156	299
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	54	–	–
Prêts	39	3	3
	5 545	159	302
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾	1 039	(25)	(58)
Passifs relatifs à des créances cédées	8 960	76	(376)
	9 999	51	(434)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 2 M\$ (perte de 7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants.

Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait continuellement la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque définit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et le comité de gestion des risques.

Le comité d'audit

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

Le comité de gestion de l'appariement

Le comité de gestion de l'appariement fournit une orientation stratégique de la gestion du risque de taux d'intérêt autre que de négociation à l'échelle de l'entreprise et surveille la situation de liquidité et de financement, la structure et la taille du bilan, ainsi que la situation du capital afin d'atteindre un équilibre optimal entre le risque et le rendement.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques de marché, le comité senior d'évaluation des transactions complexes, le comité de gestion des risques opérationnels, le comité des banques, le comité de supervision des modèles de fonds propres, le comité de gestion intégrée des risques et le comité de révision des produits et activités relèvent tous du comité des risques globaux.

Le comité de divulgation de l'information

Le comité de divulgation de l'information a la responsabilité de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la communication de l'information financière.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le groupe de Gestion des risques

Ce groupe assure une supervision indépendante des pratiques et des normes en matière de gestion des risques. Il fait la promotion d'une forte culture du risque à l'échelle de la Banque, propose des politiques de gestion des risques et met en œuvre les outils et les modèles de détection, de mesure et de surveillance des risques. En plus de mettre en place et d'appliquer les différents processus d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe propose aussi les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CGR et informe la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Lignes de défense

Le cadre de gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur le concept des trois lignes de défense, dans le but ultime de promouvoir l'imputabilité des différentes parties prenantes dans la gestion des risques. La première ligne de défense correspond aux unités d'affaires exposées aux risques dans le cadre de leurs activités. Les unités d'affaires représentent le premier niveau d'examen critique quant à l'exécution des activités occasionnant le risque. De plus, ces unités doivent s'assurer qu'elles se conforment aux politiques et qu'elles respectent les limites d'appétit pour le risque. La deuxième ligne de défense est essentiellement constituée du groupe de Gestion des risques, de la Conformité et d'autres services centralisés. Les dirigeants et employés de ces groupes ont la responsabilité de s'assurer de l'existence d'un cadre adéquat de gestion des risques et d'un appétit pour le risque, ainsi que de la conformité aux politiques. Ils constituent à cette fin un niveau d'examen critique indépendant des décisions des unités d'affaires, des stratégies et de l'exposition au risque. La troisième ligne de défense est la fonction d'audit interne qui donne l'assurance quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes, y compris la façon dont la première et la deuxième lignes de défense atteignent leurs objectifs en matière de gestion des risques et de contrôles. La fréquence des revues périodiques de l'audit interne est déterminée par le niveau de risque des activités à vérifier.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent à l'ensemble de la Banque et ses filiales.

Les politiques de gestion des risques de la Banque, ainsi que les normes et les processus qui les accompagnent, sont présentés dans le Rapport de gestion.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient également compte du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, énergie, immobilier et agriculture.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur et qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour la Banque. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC +	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la page 133.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés, que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

Finalement, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par exemple, *CLS Settlement*) a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires quant à la syndicalisation des prêts.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

						Au 31 octobre 2013
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	33 533	4 881	–	–	–	38 414
Crédits rotatifs admissibles	2 600	1 974	–	–	–	4 574
Particuliers – autres	10 805	1 155	–	–	16	11 976
	46 938	8 010	–	–	16	54 964
Autres que particuliers						
Entreprises	31 576	12 504	2 425	40	2 176	48 721
États souverains	16 368	3 126	14 924	276	139	34 833
Institutions financières	2 352	143	48 470	405	738	52 108
	50 296	15 773	65 819	721	3 053	135 662
Portefeuille de négociation	–	–	–	8 074	–	8 074
Titrisation	1 323	–	–	–	2 984	4 307
Total – Risque de crédit	98 557	23 783	65 819	8 795	6 053	203 007
Approche standardisée	5 338	456	2 183	845	847	9 669
Approche NI avancée	93 219	23 327	63 636	7 950	5 206	193 338
Total – Risque de crédit	98 557	23 783	65 819	8 795	6 053	203 007

						Au 31 octobre 2012
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	31 235	4 469	–	–	–	35 704
Crédits rotatifs admissibles	2 559	1 874	–	–	–	4 433
Particuliers – autres	10 883	1 096	–	–	16	11 995
	44 677	7 439	–	–	16	52 132
Autres que particuliers						
Entreprises	30 605	10 246	1 884	23	2 011	44 769
États souverains	14 120	3 002	10 873	75	110	28 180
Institutions financières	4 114	143	39 134	663	786	44 840
	48 839	13 391	51 891	761	2 907	117 789
Portefeuille de négociation	–	–	–	5 931	–	5 931
Titrisation	1 909	–	–	–	2 959	4 868
Total – Risque de crédit	95 425	20 830	51 891	6 692	5 882	180 720
Approche standardisée	7 930	596	1 786	883	787	11 982
Approche NI avancée	87 495	20 234	50 105	5 809	5 095	168 738
Total – Risque de crédit	95 425	20 830	51 891	6 692	5 882	180 720

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre				Exposition en cas de défaut	
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Autres expositions ⁽³⁾	2013	2012
				Total	Total
Excellent	18 813	5 024	39 203	63 040	50 615
Bon	12 561	7 949	15 021	35 531	36 941
Satisfaisant	14 124	2 137	12 234	28 495	19 484
À signaler	1 923	196	56	2 175	2 198
Faible	107	8	9	124	92
Défaut	285	3	1	289	256
Total – Risque de crédit	47 813	15 317	66 524	129 654	109 586

- (1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créance disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre				Exposition en cas de défaut	
	Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	2013	2012
				Total	Total
Excellent	18 008	2 073	2 421	22 502	19 863
Bon	14 179	909	2 868	17 956	17 300
Satisfaisant	4 578	1 022	3 426	9 026	9 833
À signaler	600	442	589	1 631	1 568
Faible	498	101	132	731	432
Défaut	125	27	111	263	218
Total – Risque de crédit	37 988	4 574	9 547	52 109	49 214

- (1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.
- (2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
- (3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion du risque du marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable de divers facteurs de risque et de leur volatilité implicite. Les principaux facteurs de risque incluent, notamment, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque sur actions, le risque sur marchandises, le risque de crédit lié aux activités de négociation, le risque de corrélation implicite, le risque de liquidité du marché, le risque de diversification du portefeuille et le risque de couverture. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.

Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance des risques de marché.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : VaR, perte maximale) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR), la VaR en période de tension et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crise selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition de prix historique pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention de un jour pour la gestion continue du risque de marché. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque. Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Le CGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant.

La Banque effectue également des tests de rétroaction du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes réels et théoriques aux résultats statistiques de la VaR. Les profits et les pertes théoriques sont calculés au moyen des variations quotidiennes des prix en supposant que la composition des portefeuilles ne change pas. Les tests de rétroaction sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests de rétroaction présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Simulations de crise et analyses de sensibilité

Les simulations de crise représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles en cas de conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Ces simulations de crise et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Les résultats des tests de simulations de crise et des analyses de sensibilité sont assujettis à des plafonds de pertes potentielles pour la Banque, lesquels sont approuvés par le Conseil.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Activités de négociation

Le premier tableau ci-après illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau illustre la distribution de la VaR en période de tension, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre	2013				2012			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,6)	(12,3)	(6,6)	(5,7)	(4,0)	(9,3)	(5,7)	(5,4)
Taux de change	(0,2)	(1,6)	(0,7)	(0,4)	(0,2)	(2,4)	(1,1)	(0,5)
Actions	(2,4)	(8,6)	(4,4)	(3,4)	(1,9)	(7,3)	(3,5)	(4,5)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(1,9)	(1,1)	(1,1)	(0,6)	(2,3)	(1,0)	(0,8)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,5	4,2	n.s.	n.s.	5,6	5,3
	(5,0)	(11,4)	(7,3)	(6,4)	(3,9)	(11,4)	(5,7)	(5,9)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

VaR des portefeuilles de négociation en période de tension par catégorie de risque ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre	2013				2012			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,9)	(13,9)	(10,1)	(11,4)	(5,9)	(15,3)	(10,2)	(9,5)
Taux de change	(0,3)	(3,6)	(1,2)	(0,7)	(0,3)	(4,2)	(1,4)	(0,8)
Actions	(3,3)	(12,2)	(6,5)	(5,7)	(2,0)	(11,4)	(5,2)	(6,3)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(3,4)	(1,7)	(1,2)	(1,1)	(6,6)	(2,4)	(1,5)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	9,5	8,5	n.s.	n.s.	10,1	9,8
	(6,7)	(14,7)	(10,0)	(10,5)	(5,0)	(18,9)	(9,1)	(8,3)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR en période de tension quotidienne selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'émission de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, essentiellement les suivants :

- le désappariement des échéances et des dates de rajustement des taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif;
- le risque lié au niveau, à la forme et à la pente de la courbe des taux d'intérêt en fonction de l'échéance, et aux changements dans ces caractéristiques;
- le risque lié aux privilèges d'options rattachés aux produits inscrits au bilan, qu'ils soient implicites (remboursement anticipé de prêts hypothécaires, rachat de dépôts) ou explicites (hypothèque à taux plafonné); et
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

La gestion active de ce risque peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. Grâce à une couverture proactive du risque lié au bilan, la Banque est en mesure d'en modifier le profil de risque de manière à tirer bénéfice d'un mouvement anticipé des taux d'intérêt. L'objectif de la Banque est de gérer de façon dynamique et efficace l'exposition et d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux. L'approche de cette gestion dynamique est fondée sur la définition d'un indice de référence pour l'exposition au risque et sur une certaine latitude stratégique permettant de dévier de cet indice en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de la dynamique du portefeuille de gestion de l'appariement.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique, approuvée par le Conseil, dont la révision et l'application sont supervisées par divers comités. La politique fixe les diverses limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres, principalement le revenu net d'intérêts annuel (perte maximale) et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Des simulations sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
	Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(148)	15	(133)	(13)	17
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	122	(17)	105	2	(19)	(17)

	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
	Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(124)	3	(121)	4	7
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	95	(3)	92	(13)	(7)	(20)

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au Conseil.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de valeurs sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare et suit un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités et des besoins de financement à l'échelle de la Banque. La politique en matière de liquidités, de financement et de sûretés de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. À ce titre, les représentants du Conseil approuvent l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de Trésorerie corporative et de Gestion des risques, revoit et évalue la situation de trésorerie de la Banque. Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la direction de la Trésorerie corporative suit, sur une base régulière, l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et approuvées par le Conseil. Bien que la gestion quotidienne des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle, soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque sont suivies quotidiennement en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels suivant diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du financement non garanti par des sûretés sur le marché institutionnel, échéant dans moins de un an. La Banque doit détenir des actifs liquides non grevés équivalant au moins au montant total du financement non garanti du marché institutionnel échéant dans moins de un an, en tenant compte d'une possible volatilité à la baisse des actifs sur le marché au moyen de l'application d'une marge de sécurité prudente à la valeur de ces valeurs mobilières.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons; par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour utiliser tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

La Banque surveille et gère sa tolérance au risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de scénarios de tension. La tolérance au risque de liquidité de la Banque repose sur trois principes :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidité supérieure à l'exigence réglementaire minimale; et
- s'assurer que la Banque maintient des produits de financement diversifiés.

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crise imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financements garantis. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Le passif-dépôts provenant de son réseau de distribution représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants :

- soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à de graves crises;
- financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation stables; et
- limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

À cette fin, la Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités juridiques, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2013 et 2012. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Actifs

	Au 31 octobre 2013									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 177	203	–	–	–	–	–	–	2 216	3 596
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	286	1 151	770	10	2 234	4 233	7 335	10 374	17 607	44 000
Disponibles à la vente	365	36	64	103	60	607	4 917	3 193	399	9 744
	651	1 187	834	113	2 294	4 840	12 252	13 567	18 006	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 142	5 039	3 814	1 330	347	–	–	–	3 777	21 449
Prêts et acceptations⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	871	968	1 289	2 271	1 732	7 503	20 976	698	265	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	322	500	624	513	1 652	5 619	1 447	17 058	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques	4 050	1 492	1 063	1 421	908	1 463	3 427	901	9 675	24 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 104	843	7	–	–	–	–	–	–	8 954
Provisions pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(578)	(578)
	13 279	3 625	2 859	4 316	3 153	10 618	30 022	3 046	26 420	97 338
Autres										
Instruments financiers dérivés	321	338	156	148	151	705	1 580	2 505	–	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									1 101	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									684	684
Immobilisations corporelles									404	404
Goodwill									1 064	1 064
Immobilisations incorporelles									898	898
Autres actifs	144	63	219	115	113	64	127	77	1 100	2 022
	465	401	375	263	264	769	1 707	2 582	5 251	12 077
	22 714	10 455	7 882	6 022	6 058	16 227	43 981	19 195	55 670	188 204

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2013									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	801	970	1 808	2 043	1 479	4 457	8 272	355	22 467	42 652
Entreprises et administrations publiques	840	189	247	143	153	308	450	80	29 274	31 684
Institutions de dépôts	141	314	–	–	–	–	–	–	617	1 072
Dette de premier rang non garantie	3 349	1 835	1 895	617	1 506	8 891	4 725	518	–	23 336
Obligations sécurisées	–	1 043	–	–	–	–	2 099	–	–	3 142
	5 131	4 351	3 950	2 803	3 138	13 656	15 546	953	52 358	101 886
Autres										
Acceptations	8 104	843	7	–	–	–	–	–	–	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	258	210	413	–	818	1 183	4 199	8 260	3 568	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 968	3 349	5 366	773	–	–	–	–	1 290	19 746
Instruments financiers dérivés	245	580	345	140	160	590	1 380	1 418	–	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	14	490	362	402	283	1 108	7 274	5 390	–	15 323
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	1 280	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	152	63	155	1	588	97	120	173	1 870	3 219
	17 741	5 535	6 648	1 316	1 849	4 258	12 973	15 241	9 170	74 731
Dette subordonnée	543	–	–	–	–	350	1 500	33	–	2 426
Capitaux propres									9 161	9 161
	23 415	9 886	10 598	4 119	4 987	18 264	30 019	16 227	70 689	188 204
Engagements										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	8	404	43	254	265	1 150	1 054	65	–	3 243
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 332	6 332
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	–	15	2 050	15	–	2 098	–	886	–	5 064
Engagements de crédit ⁽⁷⁾	813	507	1 175	1 740	1 613	7 423	6 507	294	18 172	38 244
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	62	120	174	169	163	453	696	550	–	2 387
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	29	29

- (1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés sans échéance spécifique.
 (2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
 (3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
 (4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
 (5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
 (6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
 (7) Ces montants incluent 15,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actifs

	Au 31 octobre 2012									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 156	11	1	–	–	–	–	–	2 081	3 249
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	203	1 542	1 702	1 447	1 095	3 676	9 176	11 189	14 494	44 524
Disponibles à la vente	281	622	37	7	276	147	5 024	3 527	453	10 374
	484	2 164	1 739	1 454	1 371	3 823	14 200	14 716	14 947	54 898
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 390	6 569	1 839	46	–	943	–	–	1 742	15 529
Prêts et acceptations⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	773	823	1 228	1 916	1 609	4 896	21 402	602	289	33 538
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	226	271	513	586	516	872	4 770	1 330	17 445	26 529
Aux entreprises et aux administrations publiques	5 335	1 153	1 024	1 085	819	1 186	3 057	755	8 768	23 182
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 354	895	1	–	–	–	–	–	–	8 250
Provisions pour pertes sur créances									(577)	(577)
	13 688	3 142	2 766	3 587	2 944	6 954	29 229	2 687	25 925	90 922
Autres										
Instruments financiers dérivés	210	424	266	211	246	543	2 089	2 707	–	6 696
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									1 661	1 661
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									625	625
Immobilisations corporelles									440	440
Goodwill									1 063	1 063
Immobilisations incorporelles									778	778
Autres actifs	307	40	222	86	306	25	192	127	737	2 042
	517	464	488	297	552	568	2 281	2 834	5 304	13 305
	20 235	12 350	6 833	5 384	4 867	12 288	45 710	20 237	49 999	177 903

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés sans échéance spécifique.

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2012									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Dépôts⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	989	1 108	2 097	1 701	1 626	4 702	7 496	692	20 403	40 814
Entreprises et administrations publiques	95	74	–	59	35	290	380	159	24 905	25 997
Institutions de dépôts	391	443	–	–	–	–	244	203	1 266	2 547
Dette de premier rang non garantie	3 994	3 001	2 427	998	2 028	561	7 662	205	–	20 876
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	999	2 016	–	–	3 015
	5 469	4 626	4 524	2 758	3 689	6 552	17 798	1 259	46 574	93 249
Autres										
Acceptations	7 354	895	1	–	–	–	–	–	–	8 250
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	–	–	1	–	14 304	171	642	877	2 129	18 124
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	10 247	4 063	2 872	1 490	–	–	–	–	867	19 539
Instruments financiers dérivés	179	483	198	199	163	684	1 683	2 011	–	5 600
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 959	1 959
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 414	–	1 162	456	1 579	5 956	4 831	–	15 398
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	400	–	–	–	880	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	243	76	142	–	856	105	131	40	2 201	3 794
	18 023	6 931	3 614	2 851	15 779	2 539	9 292	7 759	7 156	73 944
Dette subordonnée	88	–	–	–	–	500	1 850	32	–	2 470
Capitaux propres									8 240	8 240
	23 580	11 557	8 138	5 609	19 468	9 591	28 940	9 050	61 970	177 903
Engagements										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	1	405	49	658	269	1 208	303	273	–	3 166
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	5 523	5 523
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	–	–	800	30	2 049	–	–	910	–	3 789
Engagements de crédit	46	716	674	1 937	2 069	6 382	5 896	403	16 245	34 368
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	35	72	107	107	107	343	631	528	–	1 930
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	31	31

- (1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés sans échéance spécifique.
 (2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
 (3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
 (4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
 (5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
 (6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2013	2012
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	577	5 342	4 637	–	10 556	14 760
Les provinces	2 738	4 085	3 831	–	10 654	10 442
Les municipalités et les commissions scolaires	99	178	90	–	367	412
Le Trésor et autres organismes américains	213	176	300	–	689	899
Autres titres de créance	793	1 782	1 514	–	4 089	3 502
Titres de participation	31	5	2	17 607	17 645	14 509
	4 451	11 568	10 374	17 607	44 000	44 524
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	172	4 706	782	–	5 660	5 675
Les provinces	–	638	1 979	–	2 617	2 908
Les municipalités et les commissions scolaires	–	44	258	–	302	294
Le Trésor et autres organismes américains	390	–	–	–	390	341
Autres titres de créance	20	136	174	–	330	703
Titres de participation	46	–	–	399	445	453
	628	5 524	3 193	399	9 744	10 374

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2013			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 646	30	(16)	5 660
Les provinces	2 480	159	(22)	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	286	17	(1)	302
Le Trésor et autres organismes américains	387	3	–	390
Autres titres de créance	292	40	(2)	330
Titres de participation	391	58	(4)	445
	9 482	307	(45)	9 744

	Au 31 octobre 2012			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 619	56	–	5 675
Les provinces	2 658	250	–	2 908
Les municipalités et les commissions scolaires	270	24	–	294
Le Trésor et autres organismes américains	341	–	–	341
Autres titres de créance	670	35	(2)	703
Titres de participation	401	63	(11)	453
	9 959	428	(13)	10 374

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, des pertes de valeur de 29 M\$ (36 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 octobre 2013 et 2012, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2013, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 727 M\$ (1 933 M\$ au 31 octobre 2012), dont un montant de 1 506 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 221 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 647 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 286 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2012). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Au 31 octobre	2013	2012
VAC I		
Catégorie A-1	478	597
Catégorie A-2	553	552
Catégorie B	94	94
Catégorie C	39	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	12	20
Total VAC I	1 176	1 302
VAC II		
Catégorie A-1	101	100
Catégorie A-2	80	82
Catégorie B	14	15
Catégorie C	6	6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	16	21
Total VAC II	217	224
VAC III		
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	9	15
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	186	243
Total VAC III	195	258
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	139	149
Total	1 727	1 933

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 886 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (910 M\$ au 31 octobre 2012). Aux 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Établissement à la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2013, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 293 M\$, et 68 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 269 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 69 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2012). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des billets restructurés détenus par la Banque ainsi que leur échéance contractuelle résiduelle.

Au 31 octobre				2013	2012
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
VAC I et VAC II	2	–	1 189	1 191	1 196
VAC III	–	–	62	62	62
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	13	95	–	108	80
Valeur comptable des billets	15	95	1 251	1 361	1 338
Facilité de financement de marge				(30)	(38)
Total	15	95	1 251	1 331	1 300

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC en excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2013 (30 % en 2012) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque a ajusté, en 2013, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, des revenus de 139 M\$ et de 12 M\$ ont été enregistrés en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés et du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien, respectivement (111 M\$ et 34 M\$ respectivement au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2013. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « AA (faible) (sf) » et celle des billets VAC I de catégorie A-2 demeure inchangée à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 a augmenté de « BBB (élevé) (sf) » à « A (faible) (sf) » et une cote de crédit de « BBB (faible) (sf) » a été attribuée aux billets VAC I de catégorie B.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2013, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2013 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 9 M\$ à 16 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 3 M\$ à 5 M\$;
- une variation de 100 points de base de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 13 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 5 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2013, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 17 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2012) et les provisions pour pertes sur créances sont nulles (3 M\$ au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC totalisent 25 M\$ (100 M\$ au 31 octobre 2012) et celles adossées aux billets reflétés pour les actifs inadmissibles sont nulles (4 M\$ au 31 octobre 2012). La valeur nominale des billets restructurés du conduit VAC II affectés en garantie totalisent 29 M\$ et la valeur nominale des billets restructurés du conduit VAC III affectés en garantie est nulle (150 M\$ et 9 M\$ respectivement au 31 octobre 2012).

NOTE 7 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

	Au 31 octobre 2013			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	36 213	27 674	24 022	87 909
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	314	245	99	658
Douteux	46	70	279	395
Prêts bruts	36 573	27 989	24 400	88 962
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	13	170	190
Provisions collectives	–	20	2	22
Provisions sur prêts douteux	7	33	172	212
	36 566	27 956	24 228	88 750
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				88 384

	Au 31 octobre 2012			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	33 214	26 248	22 720	82 182
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	285	226	169	680
Douteux	39	55	293	387
Prêts bruts	33 538	26 529	23 182	83 249
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	7	173	187
Provisions collectives	–	18	3	21
Provisions sur prêts douteux	7	25	176	208
	33 531	26 504	23 006	83 041
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				369
Prêts, après déduction des provisions				82 672

- (1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.
- (2) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.
- (3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

Au 31 octobre	2013			2012		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	168	89	24	166	82	70
2 mois de retard	52	50	14	45	34	40
3 mois de retard et plus ⁽²⁾	94	106	61	74	110	59
	314	245	99	285	226	169

(1) Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 7 M\$ (27 M\$ au 31 octobre 2012).

(2) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts douteux

	Au 31 octobre 2013			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	46	7	–	39
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	70	13	20	37
Aux entreprises et aux administrations publiques	279	170	2	107
	395	190	22	183

	Au 31 octobre 2012			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	39	7	–	32
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	55	7	18	30
Aux entreprises et aux administrations publiques	293	173	3	117
	387	187	21	179

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre								2013	
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	7	18	173	3	187	21	208
Dotations aux pertes sur créances	5	–	111	33	30	2	146	35	181
Radiations	(5)	–	(28)	(36)	(36)	(4)	(69)	(40)	(109)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(78)	–	–	–	(78)	–	(78)
Recouvrements	–	–	1	5	3	1	4	6	10
Solde à la fin	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									
Solde au début									369
Radiations									(3)
Solde à la fin									366
Provisions totales									578

Exercice terminé le 31 octobre								2012	
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	5	–	8	15	202	2	215	17	232
Dotations aux pertes sur créances	5	–	104	31	35	5	144	36	180
Radiations	(3)	–	(30)	(30)	(79)	(5)	(112)	(35)	(147)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(78)	–	–	–	(78)	–	(78)
Recouvrements	–	–	3	2	15	1	18	3	21
Solde à la fin	7	–	7	18	173	3	187	21	208
Provision collective sur prêts non douteux⁽²⁾									
Solde au début									376
Radiations									(7)
Solde à la fin									369
Provisions totales									577

(1) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(2) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 10 M\$ au 31 octobre 2011 et un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

**Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs
 selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II**

	2013				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions sur prêts douteux	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	46 836	53	8	5	5
Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	3 962	16	9	78	78
Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	10 896	71	32	66	64
Total – Particuliers	61 694	140	49	149	147
Agriculture et pêche	2 513	22	11	2	2
Mines, carrières et énergie	1 708	21	21	24	2
Construction et services immobiliers ⁽⁴⁾	5 992	33	6	3	2
Fabrication	2 535	95	64	4	5
Commerce de gros et de détail	3 494	15	13	(1)	4
Transports	778	–	–	1	1
Communications	1 027	6	5	–	–
Finance et assurances	1 296	1	–	–	–
Services	4 876	47	30	(5)	17
Gouvernements	223	–	–	–	–
Autres	2 826	15	13	4	7
Total – Autres que particuliers	27 268	255	163	32	40
	88 962	395	212	181	187

	2012				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions sur prêts douteux	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	43 226	41	6	5	4
Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	3 918	13	7	78	78
Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	11 472	62	27	57	60
Total – Particuliers	58 616	116	40	140	142
Agriculture et pêche	2 314	19	11	1	7
Mines, carrières et énergie	1 988	6	3	1	3
Construction et services immobiliers ⁽⁴⁾	3 539	33	10	(2)	4
Fabrication	2 363	75	68	2	14
Commerce de gros et de détail	3 823	15	12	7	23
Transports	711	1	–	–	–
Communications	1 150	83	43	6	–
Finance et assurances	987	1	–	–	–
Services	4 185	28	11	23	26
Gouvernements	305	–	–	–	–
Autres	3 268	10	10	2	6
Total – Autres que particuliers	24 633	271	168	40	83
	83 249	387	208	180	225

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, les prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

(4) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités ad hoc, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* dans le bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités ad hoc

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le montant en trésorerie reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2013	2012
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	33 677	29 870
Prêts hypothécaires résidentiels	14 280	13 551
	47 957	43 421
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	28 543	28 377
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	33 677	29 870
Prêts hypothécaires résidentiels	14 464	13 694
	48 141	43 564
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	28 632	28 431

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 1 029 M\$ (343 M\$ au 31 octobre 2012) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 7 555 M\$ au 31 octobre 2013 (6 903 M\$ au 31 octobre 2012).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2013	2012
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à FCH	14 903	14 604
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	13 297	12 815
Valeurs mobilières prêtées	19 674	15 780
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	83	222
	47 957	43 421

NOTE 9 – ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Principales participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Au 31 octobre			2013	2012
Dénomination sociale	Secteur d'exploitation	Pourcentage de participation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽¹⁾				
Groupe TMX limitée ⁽²⁾	Autres	8,8 %	231	228
Corporation Fiera Capital ⁽³⁾	Gestion de patrimoine	35,0 %	207	165
Entreprises associées non cotées				
Maple Financial Group Inc.	Marchés financiers	21,4 %	161	149
Autres entreprises associées non cotées			27	30
Coentreprises				
Assurances générales Banque Nationale inc. et Innovassur, assurances générales inc.	Particuliers et Entreprises	50,0 %	28	38
Gestion de placements Innocap inc.	Marchés financiers	50,0 %	8	7
Autres coentreprises	Marchés financiers		22	8
			684	625

- (1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours publiés dans un marché actif se chiffre à 551 M\$ au 31 octobre 2013 (397 M\$ au 31 octobre 2012).
 (2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.
 (3) Se reporter à la note 26 pour de plus amples renseignements.

Les tableaux suivants présentent collectivement les informations financières résumées des entreprises associées et des coentreprises de la Banque.

Informations financières résumées relatives au bilan

Au 31 octobre		2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Entreprises associées			
Actif		30 798	23 499
Passif		26 875	19 658
Coentreprises			
Actif		126	124
Passif		72	74

- (1) Certains montants ont été établis à partir des états financiers non audités aux 30 septembre 2013 et 2012.

Informations financières résumées relatives à l'état des résultats

Exercice terminé le 31 octobre		2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Entreprises associées			
Revenu total		969	357
Résultat net		98	18
Coentreprises			
Revenu total		58	59
Résultat net		11	7

- (1) Certains montants ont été établis à partir des états financiers non audités aux 30 septembre 2013 et 2012.

Les entreprises associées et les coentreprises n'avaient aucun passif éventuel aux 31 octobre 2013 et 2012.

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable
	Au 31 octobre 2012	Acquisitions	Dispositions	Au 31 octobre 2013	Au 31 octobre 2012	Amortissement	Dispositions	Au 31 octobre 2013	Au 31 octobre 2013
Terrains	15	–	(1)	14					14
Immeubles	263	5	(13)	255	143	7	(4)	146	109
Équipements informatiques	119	18	(10)	127	71	22	(11)	82	45
Matériel et mobilier	340	9	(10)	339	291	10	(7)	294	45
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement	85	–	–	85	43	12	–	55	30
Améliorations locatives	554	23	(4)	573	388	27	(3)	412	161
	1 376	55	(38)	1 393	936	78	(25)	989	404

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable
	Au 31 octobre 2011	Acquisitions	Dispositions	Au 31 octobre 2012	Au 31 octobre 2011	Amortissement	Dispositions	Au 31 octobre 2012	Au 31 octobre 2012
Terrains	15	–	–	15					15
Immeubles	252	15	(4)	263	139	8	(4)	143	120
Équipements informatiques	91	31	(3)	119	54	18	(1)	71	48
Matériel et mobilier	333	16	(9)	340	289	10	(8)	291	49
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement	85	–	–	85	31	12	–	43	42
Améliorations locatives	522	37	(5)	554	367	26	(5)	388	166
	1 298	99	(21)	1 376	880	74	(18)	936	440

Immeubles loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles et dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement à ces contrats :

Au 31 octobre	2013
1 an ou moins	13
Plus de 1 an à 5 ans	43
Plus de 5 ans	23
	79

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012.

	Particuliers et Entreprises ^{(1) (2)}	Gestion de patrimoine ⁽¹⁾			Total	Marchés financiers ^{(1) (2)}	Total
		Solutions aux tiers ⁽²⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽²⁾	Solutions gérées ⁽²⁾			
Solde au 31 octobre 2011	51	53	322	287	662	270	983
Transfert d'UGT ⁽³⁾	–	(3)	14	–	11	(11)	–
Acquisition des services-conseils en placement de plein exercice Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. ⁽³⁾	–	–	104	–	104	–	104
Cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (note 26)	–	–	–	(18)	(18)	–	(18)
Cession d'une filiale de Wellington West Holdings Inc.	–	–	(6)	–	(6)	–	(6)
Solde au 31 octobre 2012	51	50	434	269	753	259	1 063
Autres ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	1	1
Solde au 31 octobre 2013	51	50	434	269	753	260	1 064

(1) Constitue un secteur d'exploitation de la Banque.

(2) Constitue une UGT.

(3) Suite à des modifications de la structure du secteur de Gestion de patrimoine, un transfert de goodwill de 2 M\$ a été effectué entre Courtage en valeurs mobilières et Solutions aux tiers. Un transfert de goodwill de 11 M\$ a également été effectué entre le secteur des Marchés financiers et Courtage en valeurs mobilières suite à la finalisation de la répartition du prix d'achat de Wellington West Holdings Inc. De plus, l'acquisition des services-conseils en placement de plein exercice Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. a engendré un transfert de goodwill de 5 M\$ entre Solutions aux tiers et Courtage en valeurs mobilières.

(4) Représente l'incidence de la conversion du goodwill libellé en devises.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins de tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes, approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2013 est de 13,5 % (13,5 % au 31 octobre 2012) et le taux de croissance à long terme au 31 octobre 2013 varie, selon l'UGT visée, de 2,4 % à 4,0 % (variation de 2,4 % à 4,0 % au 31 octobre 2012).

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Immobilisations incorporelles

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable
	Au 31 octobre 2012	Acquisitions	Dispositions	Pertes de valeur	Au 31 octobre 2013	Au 31 octobre 2012	Amortissement	Pertes de valeur	Au 31 octobre 2013	Au 31 octobre 2013
Durée d'utilité déterminée										
Logiciels	170	31	–	(2)	199	132	16	–	148	51
Développements technologiques à l'interne ^{(1) (2)}	871	200	–	(39)	1 032	332	50	(2)	380	652
Autres	48	–	–	–	48	19	6	–	25	23
	1 089	231	–	(41)	1 279	483	72	(2)	553	726
Durée d'utilité indéterminée										
Contrats de gestion	161	–	–	–	161					161
Marques de commerce	11	–	–	–	11					11
	172	–	–	–	172					172
	1 261	231	–	(41)	1 451	483	72	(2)	553	898

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable
	Au 31 octobre 2011	Acquisitions	Dispositions	Pertes de valeur	Au 31 octobre 2012	Au 31 octobre 2011	Amortissement	Pertes de valeur	Au 31 octobre 2012	Au 31 octobre 2012
Durée d'utilité déterminée										
Logiciels	154	16	–	–	170	120	12	–	132	38
Développements technologiques à l'interne ⁽²⁾	669	247	–	(45)	871	310	49	(27)	332	539
Autres	46	3	(1)	–	48	11	8	–	19	29
	869	266	(1)	(45)	1 089	441	69	(27)	483	606
Durée d'utilité indéterminée										
Contrats de gestion	168	–	(7)	–	161					161
Marques de commerce	11	–	–	–	11					11
	179	–	(7)	–	172					172
	1 048	266	(8)	(45)	1 261	441	69	(27)	483	778

(1) La durée restante de la période d'amortissement pour les développements technologiques à l'interne significatifs est de six ans.

(2) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou de les remplacer par une autre solution, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, une perte de valeur de 39 M\$ a été comptabilisée (18 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012) et imputée à la rubrique *Autres*.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS

Au 31 octobre	2013	2012
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	612	894
Intérêts et dividendes à recevoir	425	490
Créances achetées	466	206
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	108	47
Actifs d'impôt différé (note 23)	297	349
Actifs d'impôt exigible (note 23)	88	31
Actifs au titre des cessions en réassurance	26	25
	2 022	2 042

NOTE 13 – AUTRES PASSIFS

Au 31 octobre	2013	2012
Créditeurs et charges à payer	1 236	1 603
Dettes de filiales envers des tiers	1 457	1 466
Intérêts et dividendes à payer	781	739
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	208	327
Passifs d'impôt différé (note 23)	119	127
Passifs d'impôt exigible (note 23)	70	196
Passifs d'assurance	73	81
Autres éléments ⁽¹⁾	555	535
	4 499	5 074

(1) Au 31 octobre 2013, les autres éléments incluent une provision de 26 M\$ (64 M\$ au 31 octobre 2012) relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

NOTE 14 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et d'échéances, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de d'échéances de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et d'échéances subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a émis des billets d'une valeur totale de 1 G\$ échéant en avril 2022 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des billets d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en novembre 2016 ainsi que des d'échéances subordonnées d'une valeur totale de 1 M\$ US échéant en février 2087.

Au 31 octobre				2013	2012
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Novembre 2018		5,55 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation ⁽²⁾	500	500
Décembre 2019		4,926 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁴⁾	350	350
Novembre 2020		4,70 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁶⁾	500	500
Avril 2022		3,261 % ⁽⁷⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁸⁾	1 000	1 000
Février 2087		Variable ⁽⁹⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	33	32
				2 383	2 382
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽¹⁰⁾				48	94
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽¹¹⁾				(5)	(6)
Total				2 426	2 470

- (1) Portant intérêt au taux de 5,55 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.
- (2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement qu'offriraient des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont le temps à courir avant l'échéance serait égal à celui à courir jusqu'à la date de réajustement des intérêts) plus 55 points de base, ou ii) si les billets sont remboursés le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (7) Portant intérêt au taux de 3,261 % jusqu'au 11 avril 2017 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux du CDOR à trois mois plus 1,38 %.
- (8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets à la valeur nominale plus les intérêts courus et non payés.
- (9) D'échéances libellées en devises d'un montant de 32 M\$ US au 31 octobre 2013 (2012 : 33 M\$ US) et portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.
- (10) Réflète l'ajustement apporté à la valeur comptable de la dette subordonnée faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.
- (11) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à leur valeur nominale à des fins d'annulation, des billets d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en novembre 2018.

NOTE 15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2013		2012
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	869	11 765	4 300	–	16 934	16 934	–	57 898
Compensés par des contreparties centrales	–	–	364	–	364	364	–	–
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	24 552	34 003	110 065	40 390	209 010	185 423	23 587	286 016
Compensés par des contreparties centrales	3 839	33 968	37 655	10 478	85 940	85 304	636	11 575
Options achetées	–	1 854	262	716	2 832	2 688	144	4 109
Options vendues	–	529	865	1 165	2 559	2 193	366	5 381
	29 260	82 119	153 511	52 749	317 639	292 906	24 733	364 979
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	214	1 546	2 075	–	3 835	3 835	–	2 407
Positions à découvert	7 121	1 841	5 517	–	14 479	14 479	–	15 655
Options achetées	1 150	1 000	–	–	2 150	2 150	–	14 630
Options vendues	1 011	250	–	–	1 261	1 261	–	5 078
	9 496	4 637	7 592	–	21 725	21 725	–	37 770
CONTRATS DE CHANGE								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	6 648	3 713	1 723	93	12 177	12 129	48	10 367
Swaps								
	32 651	12 569	18 420	9 220	72 860	72 718	142	67 332
Options achetées	1 182	1 400	338	105	3 025	3 025	–	5 871
Options vendues	1 336	1 402	353	53	3 144	3 144	–	4 838
	41 817	19 084	20 834	9 471	91 206	91 016	190	88 408
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	54	–	–	–	54	54	–	193
Positions à découvert	127	3	–	–	130	130	–	41
Options achetées	9	–	–	–	9	9	–	64
Options vendues	14	–	–	–	14	14	–	71
	204	3	–	–	207	207	–	369
CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT⁽¹⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	33	28	83	2	146	146	–	510
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	5 114	10 067	7 728	895	23 804	23 751	53	26 780
Compensés par des contreparties centrales	170	8	81	21	280	280	–	203
Options achetées	475	227	1 137	10	1 849	1 849	–	3 297
Options vendues	381	288	1 018	62	1 749	1 749	–	2 517
	6 173	10 618	10 047	990	27 828	27 775	53	33 307
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	1 110	165	161	80	1 516	1 516	–	1 386
Positions à découvert	4 343	2 414	995	4	7 756	7 756	–	5 748
Options achetées	994	466	180	–	1 640	1 640	–	4 329
Options vendues	451	613	351	3	1 418	1 418	–	596
	6 898	3 658	1 687	87	12 330	12 330	–	12 059
	93 848	120 119	193 671	63 297	470 935	445 959	24 976	536 892

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

NOTE 15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des règles de l'Accord de Bâle II appliqué au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2013			2012		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	3 105	4 664	1 336	4 272	5 628	1 823
Contrats de change	1 011	3 372	989	913	2 763	358
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	1 549	3 765	2 076	1 104	3 572	1 072
	5 665	11 801	4 401	6 289	11 963	3 253
Incidence des conventions-cadres de compensation	(2 826)	(5 484)	(1 728)	(3 831)	(6 395)	(1 225)
	2 839	6 317	2 673	2 458	5 568	2 028

(1) Au 31 octobre 2013, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 0,2 G\$ est exclu (0,4 G\$ au 31 octobre 2012).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2013		2012	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	262	590	162	378
Banques des pays membres de l'OCDE	601	2 108	881	2 565
Autres	1 976	3 619	1 415	2 625
	2 839	6 317	2 458	5 568

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2013			2012		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	22	12	10	13	10	3
Swaps	2 613	2 240	373	3 575	3 163	412
Options	9	17	(8)	2	15	(13)
	2 644	2 269	375	3 590	3 188	402
Contrats de change						
Contrats à terme	116	77	39	69	91	(22)
Swaps	850	592	258	796	675	121
Options	45	58	(13)	54	55	(1)
	1 011	727	284	919	821	98
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	200	284	(84)	341	131	210
Swaps	1 329	1 024	305	860	942	(82)
Options	246	333	(87)	297	282	15
	1 775	1 641	134	1 498	1 355	143
Total – Contrats à des fins de négociation	5 430	4 637	793	6 007	5 364	643
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENT DE COUVERTURE						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	469	210	259	685	235	450
Options	2	11	(9)	2	–	2
	471	221	250	687	235	452
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	2	–	2	–	1	(1)
Options	–	–	–	–	–	–
	2	–	2	–	1	(1)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	1	–	1	2	–	2
Options	–	–	–	–	–	–
	1	–	1	2	–	2
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture						
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	390	188	202	559	207	352
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	82	33	49	130	28	102
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	2	–	2	–	1	(1)
Juste valeur totale	5 904	4 858	1 046	6 696	5 600	1 096
Incidence des conventions-cadres de compensation	(2 826)	(2 826)	–	(3 831)	(3 831)	–
	3 078	2 032	1 046	2 865	1 769	1 096

NOTE 16 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, de dépôts à taux fixe, de passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

Résultats de la couverture de la juste valeur

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Gains (pertes) sur instruments de couverture	(106)	(4)
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	107	7
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	2	–

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	(36)	(3)
Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(38)	(74)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	(2)	–

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 octobre 2013			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	60	49	66	22
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	75	63	111	–
Exposition nette	(15)	(14)	(45)	22

	Au 31 octobre 2012			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	71	60	116	52
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	15	13	22	–
Exposition nette	56	47	94	52

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

Au 31 octobre	2013			2012		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	390	82	2	559	130	–
Passifs						
Instruments financiers dérivés	188	33	–	207	28	1
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 192	–	–	1 810
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	20 830	3 956	190	20 265	2 778	177

NOTE 17 – CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang émises et en circulation (montants en dollars)

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,303125 \$.

Série 20

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,375 \$.

Série 24

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 25 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,63 %.

Série 26

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 27 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,79 %.

Série 28

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 29 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2375 \$ pour la période initiale se terminant le 15 novembre 2017. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 2,43 %.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises (montants en dollars)

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du BSIF depuis le 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 19

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 23

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 31 juillet 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 25

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 25 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

Série 27

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 27 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

Série 29

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2022 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 novembre 2017. Les actions privilégiées de premier rang, série 29 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 novembre 2017.

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2013, aucune action n'a été émise ni négociée.

NOTE 17 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions en circulation et dividendes déclarés

	2013			
	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	–	–	2	0,2444
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	–	–	3	1,0078
Série 24	2 425 880	61	4	1,6500
Série 26	1 724 835	43	3	1,6500
Série 28	8 000 000	200	8	0,9728
Actions privilégiées et dividendes	27 050 715	677	40	
Actions ordinaires au début	161 308 273	2 054		
Émises au titre du :				
Régime d'options d'achat d'actions	1 764 764	107		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(68 844)	(1)		
Autres	(12 825)	–		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	162 991 368	2 160	552	3,4000
Total des dividendes			592	

	2012			
	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	3 410 861	85	4	1,3438
Série 24	2 425 880	61	4	1,6500
Série 26	1 724 835	43	3	1,6500
Actions privilégiées et dividendes	30 461 576	762	43	
Actions ordinaires au début	160 474 334	1 970		
Émises au titre des :				
Régime d'options d'achat d'actions	1 706 081	93		
Acquisition de Wellington West Holdings Inc.	28 399	2		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	97 165	2		
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(1 000 000)	(13)		
Autres	2 294	–		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	161 308 273	2 054	498	3,0800
Total des dividendes			541	

Émissions d'actions privilégiées

Le 30 octobre 2012, la Banque avait annoncé l'émission de 7 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 28, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 175 M\$. La Banque avait également attribué aux preneurs ferme une option leur permettant de souscrire jusqu'à 1 000 000 actions privilégiées série 28 additionnelles. L'option a été exercée et 8 000 000 actions ont été émises pour un produit brut total de 200 M\$. La Banque a terminé l'émission le 7 novembre 2012.

Rachats d'actions privilégiées

Le 16 août 2013, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 21, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 3 410 861 actions privilégiées série 21 pour un prix total de 85 M\$, ce qui a réduit de 85 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Le 15 janvier 2013, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 15, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 15 pour un prix total de 200 M\$, ce qui a réduit de 200 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 20 juin 2013, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal des activités visant jusqu'à concurrence de 3 248 114 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 19 juin 2014. Les rachats devront être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2013, 7 753 784 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 13 065 437 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) conclue le 15 juillet 2011, la Banque avait émis 2 149 108 actions ordinaires pour un montant de 169 M\$. Au cours de la période d'évaluation terminée le 15 juillet 2012, le calcul des ajustements du fonds de roulement a donné lieu à l'émission de 28 399 actions ordinaires additionnelles de la Banque pour un montant de 2 M\$. La totalité de ces actions ordinaires a été entiercée au nom des vendeurs et sera versée conditionnellement au respect de certains critères de non-concurrence.

En juillet 2013, la Banque a effectué un versement de 457 620 actions ordinaires (375 670 actions ordinaires en juillet 2012). En octobre 2012, dans le cadre de la vente d'une des filiales de Wellington West, Wellington West Financial Services Inc., la Banque avait également effectué un versement accéléré de 12 083 actions ordinaires. Au 31 octobre 2013, le solde des actions ordinaires entiercées est de 1 332 134 (1 789 754 au 31 octobre 2012). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entiercées restantes seront versées au cours des deux prochains exercices.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie de capital BNC ou Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement de dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires sont émises contre un montant équivalent à la moyenne des cours de clôture négociés à la Bourse de Toronto des cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date de versement d'un dividende.

NOTE 18 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 octobre	2013	2012
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC (NBC CapS – série 1) ⁽¹⁾	229	229
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽²⁾	409	409
Série 2 ⁽³⁾	359	359
Autres	21	23
Total	1 018	1 020

- (1) Comprend des intérêts courus de 4 M\$ (4 M\$ au 31 octobre 2012).
 (2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2012).
 (3) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2012).

Parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité ad hoc Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres fiduciaires de capital – série 1 », ou « NBC CapS – série 1 ». Ces titres ne sont pas rachetables au gré du porteur. Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS – série 1 se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS – série 1 ⁽¹⁾	Date de conversion au gré du porteur ⁽²⁾
Série 1	225 000	15 juin 2006	5,329 %	30 juin, 31 décembre	26,645 \$ ⁽³⁾	En tout temps

- (1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.
 (2) Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangées contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulées par la Fiducie.
 (3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2016, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1 si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en qualité de porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangée automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à l'occasion de certains éléments prédéterminés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

Depuis le 30 juin 2011 et à toute date de distribution ultérieure, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. Si des événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés se produisent, la Fiducie peut procéder, selon les mêmes modalités, au rachat de la totalité des NBC CapS, en tout temps.

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Fiducie peut, à la demande de la Banque et avec l'accord du BSIF, acheter en tout temps les NBC CapS – série 1 en circulation en totalité ou en partie, sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Les NBC CapS – série 1 achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS – série 1 se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité ad hoc Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽²⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽³⁾

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à l'occasion de certains éléments prédéterminés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

Depuis le 30 juin 2013 pour la série 1 et depuis le 31 juillet 2013 pour la série 2, ainsi qu'à toute date de distribution ultérieure, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 22 janvier 2013 pour la série 1 et depuis le 30 juin 2013 pour la série 2, la Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II, en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

NOTE 19 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Le Conseil, sur recommandation du CGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Des tests de tension sont effectués afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques, évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour maintenir une structure de coût de capital efficiente. Ces stratégies comprennent notamment l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, la réaffectation d'actifs ou de fonds propres, de même que la révision de la fourchette cible de versement de dividendes ou de la rémunération variable des employés.

Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport exprimé en pourcentage des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction des risques. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres attribuables aux actions ordinaires » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les fonds propres de catégorie 1. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1^{er} novembre 2007. Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit à des fins de présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. Le 1^{er} novembre 2011, le BSIF a mis en œuvre des changements au cadre réglementaire en matière de risque de marché en vertu desquels les banques doivent inclure une charge additionnelle dans leur actif pondéré en fonction des risques pour la valeur à risque (VaR) en période de tension, ainsi qu'une charge de capital supplémentaire liée au risque à l'égard du portefeuille de négociation.

Des modifications aux exigences en matière de fonds propres ont été adoptées par le CBCB en 2012 et le nouveau cadre réglementaire désigné sous le nom de « Bâle III » a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 dès le premier trimestre de 2013 pour le ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1). Pour le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé à compter du premier trimestre de 2014. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 %, dont 4,5 % pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres. En 2014, la Banque devra maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8,5 % et 10,5 % respectivement, incluant la réserve de conservation de 2,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016, ce qui fera passer les seuils minimaux pour le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres à 8,0 %, 9,5 % et 11,5 % respectivement, incluant la réserve de conservation de 2,5 %.

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III.

En 2013 et 2012, la Banque respecte toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres réglementaires selon l'Accord de Bâle III

Au 31 octobre 2013	Méthode « tout compris »
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires avant ajustements	
Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport	2 218
Résultats non distribués	5 034
Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	214
Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenu par des tiers	–
	7 466
Ajustements réglementaires aux fonds propres attribuables aux actions ordinaires	
Ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage	26
Goodwill	1 064
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires	816
Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	47
Pertes prévues en excédent des provisions	7
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	21
Actif des régimes de retraite à prestations définies (après déduction du passif d'impôt correspondant)	40
Actions détenues en propre	11
Montant dépassant le seuil de 15 %	
dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	47
dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	37
	2 116
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 350
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1	
Instrument de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1	1 652
Ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	–
	1 652
Fonds propres de catégorie 1	7 002
Fonds propres de catégorie 2	
Instrument de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2	2 144
Provisions collectives	40
	2 184
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	–
Fonds propres de catégorie 2	2 184
Total des fonds propres réglementaires	9 186

NOTE 20 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Revenu net d'intérêts	430	284
Revenus autres que d'intérêts	186	233
Total	616	517

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 13 065 437 au 31 octobre 2013 (14 830 201 au 31 octobre 2012). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2013		2012	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	7 794 218	58,66 \$	7 903 735	54,58 \$
Octroyées	1 612 696	76,72 \$	1 761 548	68,17 \$
Levées	(1 764 764)	52,96 \$	(1 706 081)	49,55 \$
Annulées ⁽¹⁾	(134 272)	68,59 \$	(164 984)	58,35 \$
En circulation à la fin	7 507 878	63,72 \$	7 794 218	58,66 \$
Pouvant être levées à la fin	3 566 163	55,92 \$	3 615 009	54,39 \$

(1) Aucune option échue durant les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012.

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
41,00 \$	70 550	70 550	Décembre 2013
48,20 \$	108 550	108 550	Décembre 2014
61,44 \$	192 900	192 900	Décembre 2015
65,90 \$	430 371	430 371	Décembre 2016
53,85 \$	605 249	605 249	Décembre 2017
34,87 \$	689 699	689 699	Décembre 2018
58,49 \$	1 003 514	608 982	Décembre 2019
68,67 \$	1 250 232	531 946	Décembre 2020
68,17 \$	1 573 321	327 916	Décembre 2021
76,72 \$	1 583 492	–	Décembre 2022
Total	7 507 878	3 566 163	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a octroyé 1 612 696 options (1 761 548 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012) d'une juste valeur moyenne de 9,79 \$ par option (8,89 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes :

Au 31 octobre	2013	2012
Taux d'intérêt hors risque	1,78 %	1,53 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	6 ans
Volatilité prévue	22,85 %	24,29 %
Dividendes prévus	4,3 %	4,4 %

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Le rendement des dividendes représente le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 s'élève à 16 M\$ (15 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à l'égard de ce régime est de 2 M\$ (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

Au 31 octobre	2013		2012	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	180 026	57,22 \$	175 770	55,47 \$
Octroyés	23 748	76,72 \$	17 580	68,17 \$
Exercés	(25 727)	55,81 \$	(10 127)	48,78 \$
Annulés ⁽¹⁾	–	– \$	(3 197)	48,64 \$
En circulation à la fin	178 047	60,02 \$	180 026	57,22 \$
Pouvant être exercés à la fin	110 883	54,09 \$	98 942	54,50 \$

(1) Aucun DPVA échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
48,20 \$	2 850	2 850	Décembre 2014
61,44 \$	2 300	2 300	Décembre 2015
65,90 \$	16 872	16 872	Décembre 2016
53,85 \$	14 738	14 738	Décembre 2017
34,87 \$	31 688	31 688	Décembre 2018
58,49 \$	30 499	19 964	Décembre 2019
68,67 \$	37 772	18 076	Décembre 2020
68,17 \$	17 580	4 395	Décembre 2021
76,72 \$	23 748	–	Décembre 2022
Total	178 047	110 883	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a octroyé 45 361 UAD à un prix moyen pondéré de 76,72 \$ (49 308 UAD à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Au total, 369 385 UAD sont en circulation au 31 octobre 2013 (362 961 UAD au 31 octobre 2012). Une charge de rémunération de 11 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à l'égard de ces régimes (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines d'entre elles sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a octroyé 1 041 290 UAR à un prix moyen pondéré de 76,72 \$ (1 119 173 UAR à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, 2 495 174 UAR sont en circulation (2 594 150 UAR au 31 octobre 2012). Une charge de rémunération de 129 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à l'égard de ce régime (78 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque a octroyé 118 868 UAP à un prix moyen pondéré de 76,72 \$ (118 087 UAP à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, 307 369 UAP sont en circulation (263 746 UAP au 31 octobre 2012). Une charge de rémunération de 11 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à l'égard de ce régime (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, FBN a octroyé 32 935 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 76,87 \$ (133 787 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 71,26 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, 580 688 unités sont en circulation (569 575 unités au 31 octobre 2012). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, une charge de rémunération de 12 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013 (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2013, 2 947 330 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (2 975 711 actions ordinaires au 31 octobre 2012).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 353 M\$ au 31 octobre 2013 (294 M\$ au 31 octobre 2012). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 170 M\$ au 31 octobre 2013 (139 M\$ au 31 octobre 2012).

NOTE 22 – AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations définies sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés. Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La date de mesure utilisée pour l'évaluation de l'actif des régimes est le 31 octobre de chaque année.

Suite à la révision de ses programmes d'avantages du personnel, la Banque a décidé de maintenir un régime de retraite à prestations définies avec de nouvelles dispositions et de mettre en place un nouveau régime d'assurance collective pour les retraités. Les modifications à ces régimes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014 avec comptabilisation de l'impact sur la charge à compter du 1^{er} novembre 2012. Ainsi, un coût des services passés négatif est reconnu et amorti sur une période variant entre 4 et 7 ans (jusqu'à l'admissibilité à la retraite).

Obligation au titre des prestations constituées, actif des régimes et capitalisation

Au 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début	2 696	2 234	197	178
Coût des services rendus au cours de l'exercice	68	42	7	6
Intérêts débiteurs	120	129	11	10
Cotisations des employés	37	31	–	–
Prestations versées	(125)	(111)	(7)	(8)
Pertes (gains) actuariels	51	371	(1)	11
Coût des services passés	(27)	–	(8)	–
Solde à la fin	2 820	2 696	199	197
Actif des régimes				
Juste valeur au début	2 613	2 373	–	–
Rendement attendu de l'actif des régimes	185	167	–	–
Gains (pertes) actuariels	124	63	–	–
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	114	90	–	–
Cotisations des employés	37	31	–	–
Prestations versées	(125)	(111)	–	–
Juste valeur à la fin	2 948	2 613	–	–
Situation de la capitalisation	128	(83)	(199)	(197)
Coût des prestations pour services passés non amortis	(23)	–	(6)	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	105	(83)	(205)	(197)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 130 M\$ comme cotisations d'employeur pour l'exercice 2014 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Ajustements liés à l'expérience⁽¹⁾

Au 31 octobre	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Ajustement de l'obligation des régimes liés à l'expérience	64	–	(11)	(2)	(1)	(14)
Ajustement de l'actif des régimes liés à l'expérience	124	63	(64)			

(1) Les ajustements liés à l'expérience sont constitués de l'ensemble des écarts actuariels (gains et pertes) qui ne sont pas le résultat de modifications apportées aux hypothèses actuarielles d'une année à l'autre.

NOTE 22 – AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées

Au 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
Actif au titre des prestations constituées inclus dans les <i>Autres actifs</i>	108	47	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(3)	(130)	(205)	(197)
Montant net	105	(83)	(205)	(197)

Actif des régimes de retraite

Au 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		% de la juste valeur des catégories d'actif		% de rendement attendu des catégories d'actif
Catégories d'actif				
Obligations	40	42	3,25	3,75
Actions	53	49	7,95	7,75
Autres	7	9		

Le taux de rendement attendu des catégories d'actif est lié à la composition de l'actif. Généralement, les taux de rendement attendus des catégories d'actif des régimes sont calculés en pondérant les rendements prévus de chacune des catégories d'actif par leur poids respectif dans la répartition cible de l'actif prévu dans la politique de placement. Pour déterminer le taux de rendement attendu de l'actif des régimes, une valeur supplémentaire doit être considérée pour tenir compte de l'effet de levier et du rééquilibrage périodique des catégories d'actif.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2013, ces placements totalisent 176 M\$ (168 M\$ au 31 octobre 2012).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses parties liées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à près de 6 M\$ (4 M\$ au cours de l'exercice 2012). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Composantes de la charge liée aux régimes de retraite et autres régimes

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	68	42	7	6
Intérêts débiteurs	120	129	11	10
Rendement attendu de l'actif des régimes	(185)	(167)	–	–
Amortissement du coût des services passés	(4)	–	(2)	–
Charge (récupération) au titre des régimes de retraite	(1)	4		
Charge au titre des autres régimes			16	16

Gains et pertes actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
Gains (pertes) actuariels cumulés au début – Résultats non distribués	(383)	(75)	(25)	(14)
Gains (pertes) actuariels de l'exercice – Autres éléments du résultat global	73	(308)	1	(11)
Gains (pertes) actuariels cumulés à la fin – Résultats non distribués	(310)	(383)	(24)	(25)

(1) Les montants sont présentés avant déduction des impôts.

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe tracée à partir de données réelles sur les obligations de société cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe tracée à partir de données extrapolées. Ces données sont obtenues en ajoutant un écart de rendement, en fonction de l'échéance, aux taux de rendement d'obligations provinciales à long terme. Cet écart est établi en fonction des écarts observés entre le taux de rendement des obligations de sociétés cotées AA et des obligations provinciales cotées AA dans trois plages d'échéances de la courbe de rendement.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 5,75 % en 2013 (6,0 % en 2012). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,0 % en 2032 et se maintenir par la suite.

Au 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	4,75	4,50	4,75	4,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,75	6,00

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Régimes de retraite		Autres régimes
	%	%	%	%
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,50	5,75	4,50	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux de rendement attendu de l'actif des régimes à long terme	7,25	7,25		
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,75	6,00

Sensibilité des hypothèses clés en 2013

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Variation de l'obligation	Variation de la charge	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(103)	(4)		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	106	5		
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	22	3		
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(22)	(3)		
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé			11	1
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé			(9)	-

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite	Autres régimes
2014	114	10
2015	117	11
2016	122	11
2017	122	12
2018	123	12
2019 et suivantes	688	75

NOTE 23 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	270	329
Ajustements des périodes antérieures	(30)	(36)
	240	293
Impôts différés		
Apparition et renversement des différences temporaires	43	33
Ajustements des périodes antérieures	(20)	–
	23	33
	263	326
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émissions d'actions et autres	–	(1)
État consolidé du résultat global		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	21	(86)
Autres	(26)	(24)
	(5)	(110)
Charge d'impôts	258	215

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Impôts exigibles	214	268
Impôts différés	44	(53)
	258	215

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant :

	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	271	251	20	33	–	–
Passif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	–	30	(30)	(19)	–	49
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	54	53	1	3	–	3
Revenus différés	32	31	1	2	–	–
Pertes fiscales reportables	4	6	(2)	(8)	–	–
Autres	64	66	(6)	(37)	4	–
	425	437	(16)	(26)	4	52
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations	(99)	(102)	3	19	–	–
Actif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(19)	–	2	–	(21)	34
Participations dans des entreprises associées	(73)	(66)	(7)	(29)	–	–
Autres	(56)	(47)	(5)	3	(4)	–
	(247)	(215)	(7)	(7)	(25)	34
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	178	222	(23)	(33)	(21)	86

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2013	2012
Actifs d'impôt différé	297	349
Passifs d'impôt différé	(119)	(127)
	178	222

Au 31 octobre 2013, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 91 M\$ (139 M\$ au 31 octobre 2012).

Au 31 octobre 2013, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées, des coentreprises et à des investissements dans des succursales, pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 463 M\$ (457 M\$ au 31 octobre 2012).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2013		2012	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	1 817	100,0	1 960	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	487	26,8	529	27,0
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(150)	(8,3)	(126)	(6,4)
Portion non imposable du gain réalisé sur la cession des activités de la filiale Gestion de portefeuille Natcan inc.	–	–	(16)	(0,8)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(6)	(0,4)	(42)	(2,2)
Avantage fiscal découlant d'un report de perte aux périodes antérieures	(10)	(0,6)	–	–
Renversement de provisions pour éventualités fiscales, montant net	(37)	(2,0)	(29)	(1,5)
Autres éléments	(21)	(1,1)	10	0,5
	(224)	(12,4)	(203)	(10,4)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	263	14,4	326	16,6

NOTE 24 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479	1 561
Dividendes sur actions privilégiées	40	43
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 439	1 518
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	162 234	161 387
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	8,87	9,40
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 439	1 518
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	162 234	161 387
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions	1 290	1 486
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	163 524	162 873
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	8,80	9,32

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2013 et 2012, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 25 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2013	2012
Lettres de garantie	3 174	3 093
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres	5 064	3 789
Prêts de titres	509	311
Autre garantie	29	31

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2013, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,1 G\$ (2,1 G\$ au 31 octobre 2012), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

Depuis mai 2009, la Banque fournit à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Au 31 octobre 2013, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2012). À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2013, la Banque détient 6 M\$ (12 M\$ au 31 octobre 2012) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,1 G\$ (2,0 G\$ au 31 octobre 2012).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondiale engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque fournit une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2013, la valeur nominale de la facilité de liquidité engagée et non engagée à un jour s'élève à 200 M\$ et 1,9 G\$, respectivement (200 M\$ et 600 M\$ au 31 octobre 2012). Aux 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une entreprise associée, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans l'entreprise associée, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. Aux 31 octobre 2013 et 2012, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2013 et 2012, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Véhicules d'actifs cadres

Facilités de financement de marge

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 886 M\$ (910 M\$ au 31 octobre 2012) en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2013 et 2012, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

En 2008, la Banque a offert, à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets restructurés des conduits VAC, des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit étaient disponibles pendant une période de deux à trois ans, et pourraient être prolongées par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Au 31 octobre 2013, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 17 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2012) et les provisions pour pertes sur créances sont nulles (3 M\$ au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC totalisent 25 M\$ (100 M\$ au 31 octobre 2012) et celles adossées aux billets reflète pour les actifs inadmissibles sont nulles (4 M\$ au 31 octobre 2012). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2013	2012
Lettres de garantie ⁽¹⁾	3 174	3 093
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	69	73
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	6 332	5 523
Engagements de crédit ⁽³⁾	38 244	34 368

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 182.

(2) Les lettres de crédit documentaires sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaires. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

NOTE 25 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 24 G\$ (20 G\$ au 31 octobre 2012). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 106 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2013 (85 M\$ au 31 octobre 2012).

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2013	2012
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	25	25
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	17 292	16 956
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 388	626
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	45 863	35 206
Opérations de titrisation	16 784	16 492
Obligations sécurisées ⁽²⁾	3 482	3 233
Autres	115	110
Total	84 949	72 648

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), bien qu'ils soient généralement remis à la Banque à la fin du cycle de règlement quotidien.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013, la Banque n'a émis aucune obligation sécurisée (0,6 G\$ US au 31 octobre 2012). Une entité ad hoc a été créée pour garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Au cours de l'exercice 2012, la Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés à cette entité ad hoc et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque doit consolider cette entité ad hoc dont elle détient le contrôle. La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à cette entité ad hoc selon les modalités des conventions liées à cette transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 3,9 G\$ au 31 octobre 2013 (4,0 G\$ au 31 octobre 2012) dont un montant de 3,5 G\$ (3,8 G\$ au 31 octobre 2012) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé. Les obligations sécurisées, d'un montant de 3,1 G\$ au 31 octobre 2013 (3,0 G\$ au 31 octobre 2012), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de cette transaction s'élève à 3,5 G\$ au 31 octobre 2013 (3,2 G\$ au 31 octobre 2012).

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Notamment, la Banque est impliquée dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit. L'audition à la Cour suprême du Canada devrait avoir lieu en février 2014. La décision à être rendue pourrait également avoir des impacts sur d'autres recours collectifs contre la Banque. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 26 – ACQUISITIONS ET DISPOSITION

Regroupement d'entreprises

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Le 1^{er} janvier 2012, la Banque avait conclu l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que de certains actifs liés aux fonds distincts et au portefeuille d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Au cours de la période d'évaluation terminée le 1^{er} janvier 2013, la conclusion des ajustements relatifs au fonds de roulement et au prix d'acquisition n'a pas eu d'incidence significative sur le goodwill.

Investissement dans Groupe TMX limitée

Le 31 juillet 2012, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), désormais Groupe TMX limitée, une société comptant parmi ses investisseurs la Banque ainsi que 11 autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, avait annoncé que toutes les conditions de l'offre de Maple visant à acquérir jusqu'à 80 % des actions de Groupe TMX Inc. (TMX), au prix de 50 \$ par action en espèces, avaient été respectées.

Le 1^{er} août 2012, Maple avait conclu l'acquisition d'Alpha Trading Systems Inc., d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. La Banque avait comptabilisé un gain de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) sur la vente des participations qu'elle détenait dans ces trois sociétés. De plus, dans le cadre de son engagement à investir dans Maple, la Banque, par l'entremise d'une filiale, avait souscrit à des titres de Maple pour un montant de 190 M\$. La Banque avait également agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et d'agent administratif dans le cadre du financement de l'acquisition.

Le 13 septembre 2012, le tribunal avait approuvé le plan d'arrangement aux termes duquel les actions de TMX qui n'étaient pas acquises à cette date par Maple seraient échangées contre des actions ordinaires de Maple, à raison d'une contre une. Le 14 septembre 2012, Maple détenait la totalité des actions de TMX.

Après ces événements, la Banque détenait 8,8 % du Groupe TMX limitée. Se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements.

Disposition

Le 2 avril 2012, la Banque avait conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan), à Corporation Fiera Capital (Fiera). Un gain sur cession de 246 M\$ avant impôts (212 M\$ déduction faite des impôts), qui comprenait une radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ ainsi que des charges directes de 4 M\$, avait été comptabilisé à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, et présenté dans le secteur de Gestion de patrimoine.

En contrepartie de la vente, la Banque a fait l'acquisition d'une participation de 35 % dans Fiera, qui a été comptabilisée à titre de participation dans une entreprise associée depuis cette date. Se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements.

NOTE 27 – INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS AD HOC

Les entités ad hoc sont créées pour réaliser un objectif précis et bien défini. Les entités ad hoc sont évaluées à des fins de consolidation selon la méthode comptable décrite dans la note 1. Le risque maximal de perte découlant des intérêts économiques pour la Banque représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités ad hoc.

Entités ad hoc non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 25 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages inhérents aux fonds.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de la facilité de financement de marge fournie. La Banque n'est pas tenue de consolider ces VAC étant donné qu'elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

Fonds d'investissement et placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces entités, étant donné qu'elle n'en détient pas le contrôle.

Entités ad hoc consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

La Banque a mis sur pied le programme *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque agit à titre d'agent administratif et détient des certificats émis par CCCT. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêt résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à la structure : ainsi elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. La Banque consolide cette entité puisqu'elle en détient le contrôle.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et avantages inhérents aux fonds.

Obligations sécurisées

La Banque a émis des obligations sécurisées et a créé une entité pour garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. À cet effet, la Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés à cette entité et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque consolide cette entité puisqu'elle en détient le contrôle.

Fonds communs de placement et placements privés

La Banque investit dans des fonds communs de placement ainsi que dans des placements privés, et elle consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents aux fonds.

La Banque conclut des contrats de dérivés avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds communs de placement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds communs de placement. La Banque consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents aux fonds.

Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les besoins de liquidité dans le cours normal de ses activités. La Banque agit à titre d'agent administratif de cette fiducie et en gère les activités courantes. La Banque consolide cette fiducie puisqu'elle en détient le contrôle. La note 18 décrit les parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque. Cette dernière demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque détient également les titres spéciaux avec droits de vote de cette fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. La Banque agit à titre d'agent administratif et consolide cette fiducie dont elle détient le contrôle. La note 18 décrit les parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux entités ad hoc consolidées et non consolidées.

Au 31 octobre	2013		2012	
	Placements et autres actifs	Actif total	Placements et autres actifs	Actif total
Entités ad hoc non consolidées				
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque ⁽¹⁾	6	2 110	12	2 067
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ⁽²⁾	32	290	105	513
Billets restructurés des conduits VAC ⁽³⁾	1 361	–	1 338	–
Fonds d'investissement et placements privés ⁽⁴⁾	1 304	7 183	186	2 562
	2 703	9 583	1 641	5 142
Entités ad hoc consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(5) (6)}	328	1 621	321	1 615
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(2) (6)}	508	617	529	624
Fonds communs de placement ^{(6) (7)}	411	411	587	602
Obligations sécurisées ⁽⁸⁾	3 506	3 939	3 856	3 978
Immeuble ⁽⁹⁾	78	71	85	78
Placements privés ⁽¹⁰⁾	–	2	10	21
Fiducie de capital BNC ⁽¹¹⁾	4	246	4	248
Fiducie d'actifs BNC ⁽¹²⁾	938	1 710	750	1 528
	5 773	8 617	6 142	8 694
	8 476	18 200	7 783	13 836

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2013, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2 104 M\$ (2 061 M\$ au 31 octobre 2012), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2012). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2013, la Banque détient 6 M\$ de papier commercial (12 M\$ au 31 octobre 2012) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2 098 M\$ au 31 octobre 2013 (2 049 M\$ au 31 octobre 2012), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (3) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 6. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 25 G\$ au 31 octobre 2013 (27 G\$ au 31 octobre 2012). Le montant des facilités de financement de marge inutilisées s'élève à 886 M\$ au 31 octobre 2013 (910 M\$ au 31 octobre 2012).
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités ad hoc correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (6) L'exposition de la Banque est présentée déduction faite des détentions des tierces parties.
- (7) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 25.
- (9) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (10) Les actifs sous-jacents sont des placements privés.
- (11) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 18.
- (12) Se reporter à la note 18. Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2013, le montant des prêts assurés est de 277 M\$ (377 M\$ au 31 octobre 2012). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans.

NOTE 28 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. La Banque considère comme parties liées :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque; et
- les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 22 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre	2013	2012	2013	2012
		Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées
Actifs				
Prêts et prêts hypothécaires ⁽²⁾	33	17	327 ⁽³⁾	384 ⁽³⁾
Autres	–	–	58	58
Passifs				
Dépôts	51	60	605 ⁽⁴⁾	338 ⁽⁴⁾
Autres	–	–	34	21

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 30 M\$ au 31 octobre 2013 (29 M\$ au 31 octobre 2012).

(2) Aucune provision pour pertes sur créances et aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2013 et 2012.

(3) Au 31 octobre 2013, les prêts et prêts hypothécaires incluent des prêts à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque pour un montant de 116 M\$ (206 M\$ au 31 octobre 2012) et des prêts à des entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 211 M\$ (178 M\$ au 31 octobre 2012).

(4) Au 31 octobre 2013, les dépôts incluent des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 251 M\$ (89 M\$ au 31 octobre 2012), des dépôts d'entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 178 M\$ (81 M\$ au 31 octobre 2012) et des dépôts des régimes de retraite de la Banque pour un montant de 176 M\$ (168 M\$ au 31 octobre 2012).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 % jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien. Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base. Enfin, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9 et 21.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Au 31 octobre	2013	2012
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	21	23
Paielements fondés sur des actions	13	11

Autres

La Banque effectue une analyse de tous les contrats et engagements que les parties liées ont signés avec la Banque. Ces transactions ont été exécutées aux conditions du marché prévalant au moment de leur réalisation.

Principales filiales de la Banque

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal	Actions participatives avec droit de vote	
		2013	2012
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	100 %
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	100 %
Groupe Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Financière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	100 %
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	100 %
Acquisition FMI inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
NBC Marchandises (2010) inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
NBC Financial Markets Asia Limited	Hong Kong, Chine	100 %	
8062072 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc. ⁽¹⁾	Montréal, Canada		100 %
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
9130-1564 Québec inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
3673430 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	90 %
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	90 %
Natcan Global Holdings Ltd	Sliema, Malte	100 %	100 %
Innocap Global Investment Management Ltd.	Sliema, Malte	100 %	100 %
NBC Global Finance Limited	Dublin, Irlande	100 %	
NatBC Holding Corporation	Hollywood, États-Unis	100 %	100 %
Natbank, National Association	Hollywood, États-Unis	100 %	100 %
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
BNC Gestion Alternative inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
BNC Services financiers inc.	Montréal, Canada	100 %	100 %
Fiducie d'actifs BNC ⁽²⁾	Montréal, Canada		
Fiducie de capital BNC ⁽²⁾	Montréal, Canada		
Canadian Credit Card Trust ⁽²⁾	Toronto, Canada		
NBC Covered Bond GP inc. ⁽²⁾	Montréal, Canada		

(1) Société liquidée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

(2) Constitue une entité ad hoc. Se reporter à la note 27 pour de plus amples renseignements.

NOTE 29 – SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 octobre							2013	2012
	Taux variable	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	690	623	–	–	–	2 283	3 596	3 249
Rendement réel		0,2 %	– %	– %	– %			
Valeurs mobilières	2	3 398	3 088	15 239	13 962	18 055	53 744	54 898
Rendement réel		1,3 %	0,9 %	1,2 %	3,5 %			
Prêts et acceptations ⁽¹⁾	38 988	28 034	12 930	27 365	1 246	10 224	118 787	106 451
Rendement réel		2,3 %	3,7 %	3,6 %	2,9 %			
Autres	5 376	–	–	–	–	6 701	12 077	13 305
	45 056	32 055	16 018	42 604	15 208	37 263	188 204	177 903
Passif et capitaux propres								
Dépôts	39 518	15 056	7 944	25 090	1 009	13 269	101 886	93 249
Rendement réel		0,8 %	1,7 %	2,2 %	2,1 %			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	12 390	4 456	5 387	8 257	8 165	38 655	37 663
Rendement réel		2,3 %	0,6 %	1,4 %	3,1 %			
Dette subordonnée	–	543	–	1 850	33	–	2 426	2 470
Rendement réel		5,6 %	– %	3,9 %	0,6 %			
Acceptations et autres passifs	7 927	9 449	1 025	6 593	5 115	5 967	36 076	36 281
Capitaux propres	–	373	104	200	–	8 484	9 161	8 240
	47 445	37 811	13 529	39 120	14 414	35 885	188 204	177 903
Excédent de l'actif (passif)	(2 389)	(5 756)	2 489	3 484	794	1 378	–	–
Instruments financiers dérivés	–	(10 332)	(3 933)	9 866	4 399	–	–	–
	(2 389)	(16 088)	(1 444)	13 350	5 193	1 378	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(438)	(2 324)	2 741	8 099	8	(8 189)	(103)	2 423
Instruments financiers dérivés	–	(12 194)	(52)	8 517	3 754	–	25	(2 794)
	(438)	(14 518)	2 689	16 616	3 762	(8 189)	(78)	(371)
Éléments libellés en devises								
Total au bilan consolidé	(1 951)	(3 432)	(252)	(4 615)	786	9 567	103	(2 423)
Instruments financiers dérivés	–	1 862	(3 881)	1 349	645	–	(25)	2 794
	(1 951)	(1 570)	(4 133)	(3 266)	1 431	9 567	78	371
	(2 389)	(16 088)	(1 444)	13 350	5 193	1 378	–	–

(1) Comprend les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 30 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités opérationnelles sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour son compte.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, y compris la gestion des liquidités et le financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

La présentation des informations sectorielles est conforme à celle que la Banque a adoptée pour l'exercice financier débuté le 1^{er} novembre 2012, en tenant compte des changements suivants pour refléter le suivi de la performance effectué par la direction. Les activités de distribution de produits bancaires par des réseaux indépendants ont été reclassées du secteur des Particuliers et Entreprises au secteur de Gestion de patrimoine. Les activités bancaires avec les entreprises commerciales du secteur de l'énergie ont été transférées du secteur des Marchés financiers au secteur des Particuliers et Entreprises. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les résultats consolidés de la Banque.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 614	1 581	272	255	785	584	(222)	(82)	2 449	2 338
Revenus autres que d'intérêts	985	950	865	1 068	594	719	270	238	2 714	2 975
Revenu total	2 599	2 531	1 137	1 323	1 379	1 303	48	156	5 163	5 313
Frais autres que d'intérêts	1 435	1 434	846	881	657	707	227	151	3 165	3 173
Contribution	1 164	1 097	291	442	722	596	(179)	5	1 998	2 140
Dotations aux pertes sur créances	192	174	3	3	(14)	3	–	–	181	180
Résultat avant charge (économie) d'impôts	972	923	288	439	736	593	(179)	5	1 817	1 960
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	259	248	76	86	195	160	(267)	(168)	263	326
Résultat net	713	675	212	353	541	433	88	173	1 554	1 634
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	1	8	3	67	69	75	73
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	713	675	212	352	533	430	21	104	1 479	1 561
Actif moyen	76 696	70 524	8 159	7 980	87 063	76 084	21 587	26 756	193 505	181 344

(1) Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 209 M\$ (172 M\$ en 2012) et un montant correspondant est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

NOTE 30 – INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre	2013		2012		2013		2012	
		Canada		États-Unis		Autres		Total
Revenu net d'intérêts	2 464	2 377	(3)	(17)	(12)	(22)	2 449	2 338
Revenus autres que d'intérêts	2 433	2 675	227	223	54	77	2 714	2 975
Revenu total	4 897	5 052	224	206	42	55	5 163	5 313
Frais autres que d'intérêts	2 965	2 953	183	167	17	53	3 165	3 173
Contribution	1 932	2 099	41	39	25	2	1 998	2 140
Dotations aux pertes sur créances	181	179	–	1	–	–	181	180
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 751	1 920	41	38	25	2	1 817	1 960
Charge (économie) d'impôts	242	309	20	17	1	–	263	326
Résultat net	1 509	1 611	21	21	24	2	1 554	1 634
Participations ne donnant pas le contrôle	67	69	8	4	–	–	75	73
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 442	1 542	13	17	24	2	1 479	1 561
Actif moyen	182 315	170 538	10 454	9 233	736	1 573	193 505	181 344

NOTE 31 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Le prix d'acquisition s'élève à 250 M\$, sous réserve d'un mécanisme de rajustement du prix fondé sur la conservation des actifs pour une période d'un an. Cette acquisition représente une autre étape décisive dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien.

La Banque n'a pas terminé la comptabilisation initiale de l'acquisition puisqu'elle n'a pas encore achevé l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris les immobilisations incorporelles et le goodwill. Les actifs et les passifs de Services institutionnels TD Waterhouse sont principalement composés de créances de clients, de négociants et de courtiers et de montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, respectivement.

Rachat de dette subordonnée

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à leur valeur nominale à des fins d'annulation, des billets d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en novembre 2018.

Rachat d'actions privilégiées

Le 3 décembre 2013, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 24 et le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 26, émises et en circulation. Ces rachats sont conditionnels à l'approbation du BSIF.

Fractionnement d'actions ordinaires

Le 3 décembre 2013, le Conseil a déclaré un dividende en actions à raison d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, payable le 13 février 2014. Cette opération aura la même incidence qu'un fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux actions pour chaque action ordinaire. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action seront ajustés de façon rétrospective afin de tenir compte du dividende en actions.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Données relatives aux exercices antérieurs	194
Renseignements à l'intention des actionnaires	196

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Données relatives au bilan consolidé										
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 596	3 249	2 851	2 274	2 228	3 660	3 328	10 879	10 314	5 777
Valeurs mobilières	53 744	54 898	56 592	54 268	50 233	46 185	39 270	38 678	33 052	28 007
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 449	15 529	12 507	10 878	7 637	7 868	5 966	7 592	7 023	4 496
Prêts et acceptations	97 338	90 922	80 758	63 134	58 370	56 015	52 045	50 670	47 311	44 574
Autres actifs	12 077	13 305	14 146	14 748	13 670	15 604	12 476	8 982	10 270	5 643
Total de l'actif	188 204	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497
Dépôts	101 886	93 249	85 562	81 785	75 170	76 022	70 798	71 917	62 219	53 432
Autres passifs	74 731	73 944	71 787							
Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle				54 276	48 474	45 546	36 045	38 647	40 052	29 453
Dettes subordonnées	2 426	2 470	2 000	2 033	2 017	2 255	1 605	1 449	1 102	1 408
Capital-actions privilégiées	677	762	762	1 089	1 089	774	400	400	400	375
ordinaires	2 160	2 054	1 970	1 804	1 729	1 656	1 575	1 566	1 565	1 545
Surplus d'apport	58	58	46	66	48	31	32	21	13	7
Résultats non distribués	5 034	4 091	3 366	4 081	3 515	3 110	2 793	2 893	2 645	2 287
Autres éléments cumulés du résultat global	214	255	337	168	96	(62)	(163)	(92)	(26)	(10)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 018	1 020	1 024							
Total du passif et des capitaux propres	188 204	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497
Actif moyen	193 505	181 344	165 942	140 360	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794	78 553
Compte de capital moyen ⁽²⁾	10 429	9 346	9 056	7 779	7 198	6 416	5 840	5 568	5 268	5 238
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>										
Revenu net d'intérêts	2 449	2 338	2 330	1 933	1 961	1 772	1 116	1 284	1 441	1 363
Revenus autres que d'intérêts	2 714	2 975	2 336	2 351	2 172	2 062	2 301	2 511	2 226	2 155
Revenu total	5 163	5 313	4 666	4 284	4 133	3 834	3 417	3 795	3 667	3 518
Dotations aux pertes sur créances	181	180	184	144	305	144	103	77	33	86
Frais autres que d'intérêts	3 165	3 173	2 911	2 822	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361
Charge d'impôts	263	326	275	221	252	167	79	277	291	318
Participations ne donnant pas le contrôle				63	60	52	68	32	25	28
Résultat net	1 554	1 634	1 296	1 034	854	776	541	871	855	725
Participations ne donnant pas le contrôle	75	73	72							
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 479	1 561	1 224							

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et la dette subordonnée.

(3) En 2013, les ratios des fonds propres selon Bâle III sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(4) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et antérieures.

(5) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2006.

(6) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2005.

(7) En équivalent temps complet.

Au 31 octobre	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	162 991	161 308	160 474	162 772	161 201	159 447	157 806	161 512	165 335	167 430
Détenteurs inscrits	22 737	23 180	23 588	23 598	23 970	24 354	24 780	25 531	26 235	26 961
Résultat de base par action	8,87 \$	9,40 \$	7,00 \$	5,99 \$	4,96 \$	4,69 \$	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$
Résultat dilué par action	8,80 \$	9,32 \$	6,92 \$	5,94 \$	4,94 \$	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$
Dividende par action	3,40 \$	3,08 \$	2,74 \$	2,48 \$	2,48 \$	2,48 \$	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$
Cours de l'action										
haut	90,48 \$	81,27 \$	81,44 \$	67,87 \$	62,08 \$	54,63 \$	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$
bas	72,35 \$	63,27 \$	64,86 \$	54,45 \$	25,62 \$	42,25 \$	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$
clôture	90,48 \$	77,18 \$	71,14 \$	67,13 \$	56,39 \$	45,21 \$	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$
Valeur comptable	45,81 \$	40,04 \$	35,65 \$	37,59 \$	33,43 \$	29,70 \$	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 13	–	–	–	–	–	–	–	–	1,2000 \$	1,6000 \$
Série 15	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	0,8089 \$	–
Série 20	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	–	–	–	–
Série 21	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	–	–	–	–
Série 24	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$	–	–	–	–	–
Série 26	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$	–	–	–	–	–
Série 28	0,9728 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	20,6 %	24,5 %	20,2 %	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %
Rendement de l'actif moyen	0,80 %	0,90 %	0,78 %	0,74 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %
Rendement du compte de capital moyen	14,9 %	17,5 %	14,3 %	13,3 %	11,9 %	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %
Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) ⁽³⁾	8,7 %	7,3 %	7,6 %							
de catégorie 1 ⁽⁴⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %
total ⁽⁴⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽⁵⁾	12,8 % ⁽⁶⁾	13,0 %
Autres renseignements										
Prêts douteux nets (en millions de dollars)	183 \$	179 \$	175 \$	162 \$	223 \$	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$
Nombre d'employés ⁽⁷⁾	16 675	16 636	16 217	15 298	14 851	14 420	14 484	14 381	14 372	14 122
Succursales au Canada	453	451	448	442	445	446	447	451	457	462
Guichets automatiques	937	923	893	869	866	858	836	801	788	770

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2013, la Banque compte 162 991 368 actions ordinaires et 27 050 715 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 16, série 20, série 24, série 26 et série 28 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscrip-teur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 24	NA.PR.O	Nat Bk s24 ou Natl Bk s24
Série 26	NA.PR.P	Nat Bk s26 ou Natl Bk s26
Série 28	NA.PR.Q	Nat Bk s28 ou Natl Bk s28

NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2013 à la clôture des registres, 22 737 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

DIVIDENDES

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2014

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
23 décembre 2013	27 décembre 2013	1 ^{er} février 2014
25 mars 2014	27 mars 2014	1 ^{er} mai 2014
24 juin 2014	26 juin 2014	1 ^{er} août 2014
23 septembre 2014	25 septembre 2014	1 ^{er} novembre 2014
Actions privilégiées, séries 16, 20, 24, 26 et 28 ⁽¹⁾		
8 janvier 2014	10 janvier 2014	15 février 2014
9 avril 2014	11 avril 2014	15 mai 2014
9 juillet 2014	11 juillet 2014	15 août 2014
8 octobre 2014	10 octobre 2014	15 novembre 2014

- (1) Le 3 décembre 2013, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 24 et le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 26, émises et en circulation. Ces rachats sont conditionnels à l'approbation du BSIF.

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2013

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
21 décembre 2012	27 décembre 2012	1 ^{er} février 2013	0,83
26 mars 2013	28 mars 2013	1 ^{er} mai 2013	0,83
18 juin 2013	20 juin 2013	1 ^{er} août 2013	0,87
24 septembre 2013	26 septembre 2013	1 ^{er} novembre 2013	0,87

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2013

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)						
			Série 15	Série 16	Série 20	Série 21	Série 24	Série 26	Série 28
9 jan. 13	11 jan. 13	15 fév. 13	0,24442	0,303125	0,375	0,3359	0,4125	0,4125	0,2603
10 avr. 13	12 avr. 13	15 mai 13	-	0,303125	0,375	0,3359	0,4125	0,4125	0,2375
3 juil. 13	5 juil. 13	15 août 13	-	0,303125	0,375	0,3360	0,4125	0,4125	0,2375
9 oct. 13	11 oct. 13	15 nov. 13	-	0,303125	0,375	-	0,4125	0,4125	0,2375

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent de transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le jeudi 10 avril 2014, à l'hôtel The Fairmont Palliser à Calgary, Alberta, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2013 sera disponible en mars 2014 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 11 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Altamira et Banque Nationale Réseau des correspondants ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada*

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-38-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Infographie

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).



Imprimé sur du papier Rolland Opaque
contenant un minimum de 30 %
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –
le choix responsable

Entreprise de l'année en philanthropie

Prix décerné à la Banque Nationale par l'Association
des professionnels en philanthropie (AFP) – Section du Québec.
Catégorie 250 employés et plus

engagement.banquenationale.ca